

Arbido

2004
Mai
Mai
Maggio

19. Jahr · Année · Anno

■ **VSA** Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare
■ **BBS** Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz
■ **SVD** Schweizerische Vereinigung für Dokumentation

■ **AAS** Association des Archivistes Suisses
■ **BBS** Association des Bibliothèques et Bibliothécaires Suisses
■ **ASD** Association Suisse de Documentation

■ **AAS** Associazione degli Archivistri Svizzeri
■ **BBS** Associazione delle Biblioteche e delle Bibliotecarie e dei Bibliotecari Svizzeri
■ **ASD** Associazione Svizzera di Documentazione



Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental (voir p. 3).

Photo: Olivier Rubin-Mazzara.

**Actes du IV^e Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental
Lausanne, 11–12 mars 2004:
«Archives et identités communales. Archives et frontières.»
Dossier VSA: «Normen und Standards – zwingend, aber wie?»
Dossier AAS: «Normes et standards – quelles obligations?»**



Buchscanner Bookeye

Schonen Sie Ihre Bücher beim Scannen und Kopieren ! Modelle von DIN A2 bis DIN A1, Graustufe und/oder Farbe.

NEU:

Bookeye A1 Color mit automatischer Buchwicke

Dienstleistungen

Unsere Dienstleistungsabteilung bietet Ihnen professionelle Beratung und individuell auf Sie zugeschnittene Dienstleistungen für die folgenden Bereiche:

- **Scannen** (Mikrofilme, Zeitungen, Büchern, Pläne, Belege, usw.)
- **Mikroverfilmung** (Zeitungen, Büchern, Plänen, Belege, usw.)

Mit unserer neuen Dienstleistung "Plotten auf 35 mm Rollfilm" mikroverfilmen wir bereits digital vorliegende Daten (z.B. TIFF, PDF, JPG u.a.) direkt auf 35 mm Rollfilm - kostengünstig und einfach !

SUPAG

Informations-Management

Spichtig und Partner AG

Rietstrasse 15, 8108 Dällikon

Tel. 044 844 58 11, Fax 044 844 58 11

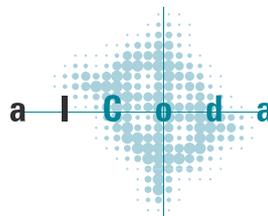
Email mail@supag.ch, Internet www.supag.ch



netbiblio

...❖ **integrierte Informatiklösung** für Bibliotheken, Mediotheken, Dokumentationsstellen und Archive

...❖ **Solution informatique intégrée** pour bibliothèques, médiathèques, centres de documentation et archives



AICoda GmbH

Rte de Schiffenen 9A
1700 Fribourg

026 48 48 020
info@alcoda.ch
www.alcoda.ch

5808_2201

Bibliothekssysteme

BiblioMaker besteht aus verschiedenen unabhängigen und interaktiven Modulen, welche die Gesamtheit der Ansprüche jedes Bereichs einer Bibliothek und Mediothek abdecken.

Verlangen Sie unsere kompletten Unterlagen mit CD-ROM für eine kostenlose Bewertung.

BiblioMaker wird seit 1987 durch Micro Consulting AG durchgehend entwickelt. Die Software wird durch ELSA Consultants AG, www.elsaco.ch, vertrieben.

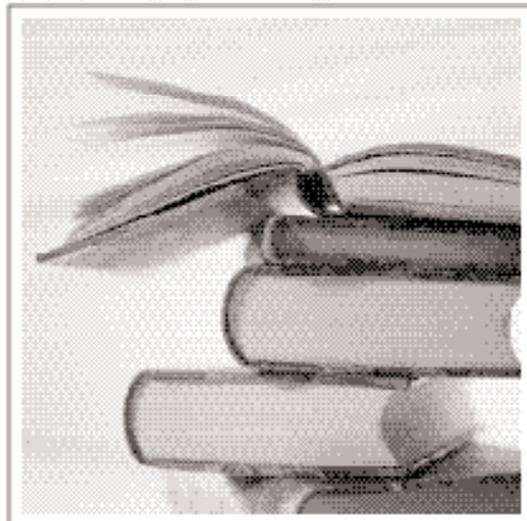
Logiciels pour Bibliothèques

BiblioMaker™

BiblioMaker est composé de différents modules indépendants et interactifs, couvrant l'ensemble des besoins d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation.

Demandez notre documentation complète incluant un CD-ROM pour une évaluation gratuite et sans engagement.

BiblioMaker est développé depuis 1987 par Micro Consulting SA. Le logiciel est distribué par ELSA Consultants SA, www.elsaco.ch.



0800 822 228

www.bibliomaker.ch - info@bibliomaker.ch



ELSA

4 Impressum

Actes du IV^e Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental: «Archives et identités communales. Archives et frontières.»

5 Historique des Colloques des archivistes de l'Arc alpin occidental

10 Conférences sur le thème «Archives et identités communales: le rôle des communes dans l'organisation territoriale des archives»

30 Thème des collaborations transfrontalières: introduction à la table ronde

34 Tavola rotonda «Archivi e frontiere: attese regionali e transfrontaliere»

38 Déclaration de collaboration

41 Contacts

Dossier VSA: «Normen und Standards – zwingend, aber wie?»

Dossier AAS: «Normes et standards – quelles obligations?»

42 Einleitung / Introduction

44 La norme ISO 15489 sur le Records Management

46 Standards ISAD(G) + ISAAR(CPF)

48 Les normes comme système de description dans l'espace francophone et européen

49 Normierung, Erschliessung und die Präsentation von Erschliessungsergebnissen

52 Die Normierungsarbeit von eCH

53 ISAD(G) et XML/EAD pour les inventaires des Archives de la Ville de Genève

56 Erschliessung nach ISAD(G): ein Werkstattbericht

58 Le logiciel Traverse

59 Post scriptum

Und ausserdem

60 Bibliotheksstatistik

62 Certificat en gestion de documentation et de bibliothèque

63 HTW Chur: Lehrplan NDS I+D

64 Tour d'horizon

Titelbild / Couverture



Aux Archives cantonales vaudoises, le 11 mars 2004, des participants au IV^e Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental consultant, pendant une pause, d'anciens inventaires communaux et des registres illustrant l'exposé de Robert Pictet.

Photos pages 1 – 41: Olivier Rubin-Mazzara.



■ **Barbara Roth**
Rédactrice *Arbido*
pour l'AAS / VSA

Travailler ensemble

Chère lectrice, cher lecteur, Vous l'avez remarqué au premier coup d'œil. Vous avez entre les mains un numéro exceptionnel de notre revue professionnelle. Exceptionnel par sa taille, mais aussi exceptionnel par sa formule inédite.

En effet, ce numéro contient, en plus de son contenu rédactionnel habituel, les actes du IV^e Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental qui s'est tenu à Lausanne les 11 et 12 mars 2004.

Aux premières phases de la mise sur pied de cette rencontre, les organisateurs avaient déjà prévu, dans leur budget, l'achat à l'éditeur du nombre de pages d'*Arbido* nécessaires à cette publication.

Ils vont aussi acquérir plusieurs centaines d'exemplaires supplémentaires – comme le font depuis 2000 les cantons organisateurs des Assemblées générales de l'AAS pour les numéros thématiques du mois de septembre. Cela assure une large diffusion à notre revue en dehors de nos cercles professionnels ou géographiques habituels.

Le calcul est judicieux: d'une part, pour les organisateurs du colloque, la production des actes est assurée à un prix raisonnable, dans un délai record, par un éditeur – notre partenaire, la maison Stämpfli – dont la réputation de sérieux n'est plus à faire.

D'autre part, la revue ne peut qu'en profiter. Un numéro de référence, qui sera soigneusement conservé et longtemps cité, est bénéfique au rayonnement d'*Arbido*.

Sur le plan de la diffusion enfin, chacun est gagnant: les organisateurs du colloque sont assurés d'atteindre la plupart des bibliothèques, des centres d'archives et des centres de documentation du pays.

Rédacteurs et éditeurs de la revue auront la satisfaction de voir les exemplaires additionnels largement diffusés au-delà des frontières, dans les régions partenaires de l'Arc alpin occidental, en Italie et en France, mais aussi chez nos amis d'autres pays européens, voire américains.

Enfin, les auteurs de contributions – celles du colloque mais aussi celles de la journée de travail de l'Association des archivistes suisses – seront lus en dehors de leur cercle usuel.

Nous espérons que cette première fera école. Elle ouvre des pistes intéressantes pour faire vivre la revue.

Voilà pour la forme, qui sort de l'ordinaire.

Venons-en au fond.

S'il fallait définir un fil conducteur au numéro, ce serait celui de la collaboration.

La journée de travail de l'AAS, le 26 mars, à Berne, avait pour thème les normes et standards.

Or, appliquer les normes et les standards, c'est précisément manifester la volonté de travailler ensemble. Bénéficier du travail exceptionnel d'analyse, de réflexion et de mise en forme réalisé par celles et ceux qui ont élaboré les normes. Professionnaliser ses méthodes de travail en les alignant sur les nouvelles exigences, qui sont de haut niveau. Harmoniser ses pratiques avec celles des collègues d'autres cantons et d'autres pays. Permettre les échanges d'informations, voire la mise en commun de ressources. Et surtout, être orienté vers le service, en facilitant l'accès aux documents par les utilisateurs au moyen de description universellement compréhensibles, structurées de manière uniforme.

Travaillant sur des ensembles de documents complexes, protéiformes, marqués par l'histoire et les usages propres à chaque organisme producteur, les archivistes ont mis bien plus longtemps que les bibliothécaires à élaborer des normes. Maintenant, elles existent. Nous leur souhaitons un ave-

nir à la hauteur de leurs ambitions.



Quant aux archivistes de l'Arc alpin occidental, c'est la volonté de travailler ensemble qui les a réunis. Leur passé régional commun, sous le règne de la Savoie, puis de la Sardaigne pendant une période plus ou moins longue, a eu des répercussions sur les archives, ce qui rend les échanges professionnels particulièrement pertinents.

Les pages de Marco Carassi et de Jean Luquet donnent une idée vivante de l'histoire mouvementée des archives de Savoie, dans laquelle la politique a joué un rôle déterminant.

A l'ère de l'électronique, les possibilités offertes par la numérisation permettent de rêver d'une reconstitution virtuelle des fonds d'archives matériellement morcelés, au service des institutions, de la recherche, des utilisateurs. Tel est bien l'objet de la déclaration de collaboration cosignée par les archivistes de Turin, de Vaud, de Fribourg et du Valais.

C'est un geste politique fort et courageux.

Zur Verstärkung des BBS-Redaktionsteams *Arbido* suchen wir eine Redaktorin, einen Redaktor / Version française: voir p. 63

Ihre Aufgaben

- Verantwortung für Themen mit BBS-Bezug
- Redaktionelle Beiträge aus Aktualität und Hintergrund I+D mit Fokus Bibliotheken beschaffen bzw. verfassen
- Kontakte zu Autorinnen/Autoren herstellen und pflegen

Geschätzter Zeitaufwand

Rund 10 Stunden pro Nummer, Mehraufwand bei den Dossierheften BBS (ca. dreimal pro Jahr), Teilnahme an ein bis zwei halbtägigen Redaktionsitzungen im Jahr.

Voraussetzungen

- I+D-Hintergrund und -Vernetzung
- Mehrsprachigkeit, Zuverlässigkeit, Organisationstalent
- Routinierter Umgang mit E-Mail und Internet, gute Erreichbarkeit

Konditionen

Als Redaktorin, Redaktor BBS für *Arbido* arbeiten Sie ehrenamtlich – die Benefits liegen aber auf der Hand. Sie profitieren von vielfältigen Kontakten, bauen Ihre Redaktionskompetenz aus, erweitern Ihren Berufshorizont, erwerben Publikations-Know How und haben zum Teil privilegierten Zugang zu Medien und Veranstaltungen. Sie arbeiten eng mit der Chefredaktion und dem Redaktionsteam *Arbido* zusammen.

Für Auskünfte

stehen Ihnen

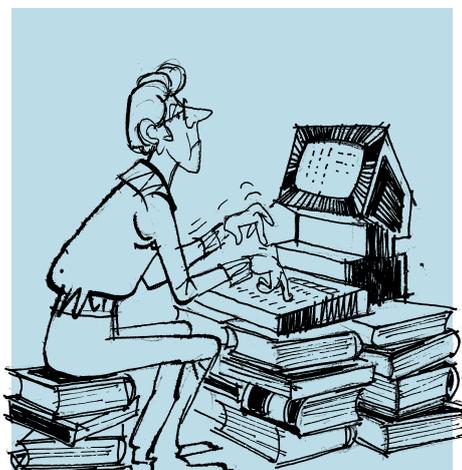
Daniel Leutenegger, Chefredaktor *Arbido*, dlb@dreamteam.ch
 Silvia Rosser, BBS-Redaktorin ad interim, s.rosser@bbs.ch
 Danielle Mincio, Rédactrice BBS, danielle.mincio@bcu.unil.ch
 Nadja Böller, BBS-Redaktorin, nadja.boeller@hispeed.ch
 gerne zur Verfügung.

Ihr nächster Schritt ...

Falls wir Ihr Interesse geweckt haben, nehmen Sie bitte bis am 15. Juni 2004 Kontakt mit Silvia Rosser oder Barbara Kräuchi auf – bbs@bbs.ch / Tel. 031 382 42 40.



Arbido



Zeichnung: Emil Leutenegger.

LeserInnen - briefe Courier des lecteurs

Arbido

Büro Bulliard

Daniel Leutenegger

CH-1792 Cordast

Fax: +41 (0)26 684 36 45

E-Mail: dlb@dreamteam.ch

Impressum

Arbido N° 5/2004 – 19^e année
 © *Arbido* ISSN 1420-102X

Offizielle monatliche Revue

des Vereins Schweizerischer Archivarinnen und Archivare (VSA), des Verbands der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz (BBS) und der Schweizerischen Vereinigung für Dokumentation (SVD)

Revue officielle mensuelle

de l'Association des Archivistes Suisses (AAS), l'Association des Bibliothèques et Bibliothécaires Suisses (BBS), l'Association Suisse de Documentation (ASD)

Rivista ufficiale mensile

dell'Associazione degli Archivisti Svizzeri (AAS), Associazione delle Biblioteche e delle Bibliotecarie e dei Bibliotecari Svizzeri (BBS), Associazione Svizzera di Documentazione (ASD)

Websites der Verbände

BBS: www.bbs.ch
 SVD-ASD: www.svd-asd.org
 VSA/AAS: www.staluzern.ch/vsa/

Chefredaktor – Rédacteur en chef

Daniel Leutenegger (*dlb*),
 Büro Bulliard, 1792 Cordast,
 Tel. 026 684 16 45, Fax 026 684 36 45,
 E-Mail: dlb@dreamteam.ch

Redaktorinnen BBS – Rédactrices BBS

Silvia Rosser (*ro*), ad interim,
 Sekretariat BBS, Hallerstrasse 58,
 3012 Bern, Tel. 031 382 42 40,
 Fax 031 382 46 48,
 E-Mail: s.rosser@bbs.ch
 Nadja Böller (*nb*),
 Zweierstrasse 38, 8004 Zürich,
 E-mail: nadia.boeller@freesurf.ch
 Danielle Mincio (*dm*), Bibliothèque
 cantonale et universitaire, Bâtiment
 central, 1015 Lausanne-Dorigny,
 tél. 021 692 47 83, fax 021 692 48 45,
 E-Mail: Danielle.Mincio@bcu.unil.ch

Redaktorinnen VSA – Rédactrices AAS

Barbara Roth (*br*), Bibliothèque
 publique et universitaire,
 Promenade des Bastions,
 case postale, 1211 Genève 4,
 tél. 022 418 28 00, fax 022 418 28 01,
 E-mail: barbara.roth@bpu.ville-ge.ch
 Bärbel Förster (*bf*), Schweizerisches
 Bundesarchiv, Archivstrasse 24,
 3001 Bern, Tel. 031 324 10 96,
 Fax 031 322 78 23, E-Mail:
baerbel.foerster@bar.admin.ch

Redaktoren SVD – Rédacteurs ASD

Jürg Hagmann (*jh*), Gartenweg 1,
 5442 Fislisbach,
 E-Mail: jhagmann@bluewin.ch
 Jean-Philippe Accart (*jpa*), RERO,
 Coordinateur Prêt – Prêt Inter –
 OPAC, Avenue de la Gare 45,
 1920 Martigny,

tél. 027 721 85 84,
 fax: 027 721 85 86,
 E-mail: jean-philippe.accart@rero.ch
 Stephan Holländer (*sth*), Passwang-
 strasse 55, 4059 Basel,
 E-Mail: hollaender@bluemail.ch

Inserate, Stellenangebote, Beilagen – Annonces, offres d'emploi, encarts

Stämpfli AG, Inseratenabteilung,
 Postfach, 3001 Bern,
 Tel. 031 300 63 84, Fax 031 300 63 90,
 E-Mail: inserate@staempfli.com

Abonnemente – Abonnements – Einzelnummern

Stämpfli AG, Administration, Post-
 fach, 3001 Bern, Tel. 031 300 63 41,
 Fax 031 300 63 90
 E-Mail: abonnemente@staempfli.com

10 Hefte – 10 n^{os}: Fr. 110.– (im Mit-
 gliederbeitrag inbegriffen – Com-
 pris dans la cotisation des membres)
 Auslandsabonnemente – Abonne-
 ments étrangers: Fr. 130.– (inkl.
 Porto – frais de port inclus)
 Kündigung *Arbido*-Abo: November
 Einzelnummer: Fr. 15.– plus Porto
 und Verpackung

Layout – Druck – Impression

Stämpfli AG, Wölflistrasse 1,
 Postfach, 3001 Bern

Redaktionsschluss – Délai de rédaction:

7-8/2004: 8.6.2004
 9/2004: 9.8.2004
 10/2004: 8.9.2004

Actes du IV^e Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental

Lausanne, 11 et 12 mars 2004



Le bâtiment des Archives cantonales vaudoises, à Chavannes-près-Renens.

Photo: Olivier Rubin-Mazzara.

Historique des Colloques des archivistes de l'Arc alpin occidental

Les archivistes de l'Arc alpin occidental et leurs quatre colloques



■ **Marco Carassi**
Surintendant
pour les Archives du Piémont
et de la Vallée d'Aoste

1

Préambule

Pour une association professionnelle qui n'existe pas formellement (même si en fait elle est soutenue par les sections régionales des associations nationales respectives), ce n'est pas peu d'avoir organisé plusieurs rencontres, quatre colloques et d'avoir maintenu des rapports de collaboration amicale au-delà des frontières de quatre Etats européens, dont un extracommunautaire.

Le congrès de Lausanne est en fait le quatrième épisode significatif d'une habi-

tude de collaboration informelle entre archivistes français, italiens, suisses et monégasques, opérant dans les régions qui vont du canton de Vaud jusqu'en Sardaigne, passant par Genève, la Savoie, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Principauté de Monaco, la Vallée d'Aoste, le Piémont et la Ligurie.

Les origines mythiques d'un tel réseau de rapports d'amitié non institutionnalisés remontent à environ quarante ans, lorsqu'un groupe d'archivistes français venant de Savoie furent reçus à Turin par les collègues italiens du Piémont et de la Vallée d'Aoste, pour un échange d'opinions sur des questions d'intérêt réciproque. Evidemment, travailler dans des régions qui ont appartenu au même règne de Sardaigne jusqu'au milieu du XIX^e siècle (et auparavant au duché de Savoie), fournissait aux archivistes des deux versants des Alpes un premier terrain d'accord sur l'histoire institutionnelle commune et de fortes analogies dans les modalités de formation des fonds archivistiques.

La rencontre de Turin avait aussi une autre signification importante. Il s'agissait en effet de dépasser les polémiques qui avaient accompagné l'application du traité de paix de 1947. Dans cet acte, pour des raisons strictement politiques, le démembrement de certaines séries anciennes des archives centrales de l'état savoyard déposées aux Archives d'Etat de Turin avait été prescrit, ainsi que le transfert de ces documents aux Archives départementales de Nice, Chambéry et Annecy, pour les territoires devenus français. Même si la blessure des archivistes italiens était encore récente, cela servit à retisser des rapports cordiaux et personnels, que ce soit par la communauté professionnelle ou le cadre historique et culturel partagé.

La période qui suivit vit se réduire les archivistes piémontais à un nombre qui frôlait l'extinction. Après une telle pause, et aussi grâce à la nouvelle vitalité qui caractérisa l'Association nationale archivistique italienne (articulée en sections régionales), quelques archivistes turinois recommencè-

rent à nouer des liens internationaux, que ce soit à travers le travail direct dans la section correspondante du Conseil International des Archives (ICA/SPA), ou à travers les relations personnelles d'amitié transfrontalière.

L'initiative d'organiser quelques colloques avec les collègues des régions avoisinantes aboutit à la rencontre, organisée à Ajaccio (14–16 octobre 1993), par le directeur des Archives départementales de la Corse du sud, Noël Pinzutti.

A des moments divers et à des degrés différents d'engagement, les personnes suivantes ont permis la création et le développement des contacts entre les archivistes de l'Arc alpin occidental: Pierre-Yves et Arlette Playoust, Rosine Cleyet-Michaud, Christine Martella, Noël Pinzutti, Geneviève Etienne, Mireille Massot, Pascale Bugat, Sylvie Clair, Claude-France Hollard, Yves Soulingeas, Philippe Rosset, Philippe Paillard, Hélène Viallet, Jeanne-Marie Dureau, Jeanine Lucet, Juliette Nunez, Simonetta Villefranque, Elisabeth Rabut, Isabelle Dion, Floréal Herrera, Catherine Santschi, Gilbert Coutaz, Didier Grange, Florence Beaume, Cristina Bianchi, Carlo Pillai, Anna Paola Loi, Carlo Bitossi, Patrizia Schiappacasse, Joseph Rivolin, Diego Robotti, Daniela Caffaratto, Paola Caroli, Paola Briante, Maria Paola Niccoli, Elisa Mongiano, Federica Paglieri, Maria Gattullo, Anna Marsaglia, Fulvia Salamone, Gabriella Ballesio, Maria Teresa De Palma, Daniela Siccardi, Carla Ceresa, Valeria Mosca, Piera Grisoli, Anna Cantaluppi, Rosanna Rocca, Stefano Benedetto, Isabella Massabò Ricci et Marco Carassi.

2. Ajaccio, 14–16 octobre 1993: Institutions et archives (de ci et de là) de ce côté-ci et de ce côté-là des Alpes jusqu'au milieu du XX^e siècle: formation et traitement des fonds archivistiques; évolution et discontinuité

Sur la base de l'histoire institutionnelle partagée ou, en tous les cas de liens historiques étroits entre régions voisines, l'on se proposa de mettre en commun les connaissances respectives sur l'histoire administrative et de confronter les méthodes de traitement de fonds d'archives qui présentent des aspects analogues. Les difficultés rencontrées dans la pratique archivistique apparaissent clairement lorsqu'il faut appliquer les principes de respect des fonds et de respect de l'ordre d'origine. Le colloque répartit les thèmes en trois sessions: archives des organes étatiques et locaux, des institutions hospitalières et ecclésiastiques.

L'étude des conséquences des mutations politico-administratives sur la constitution et le classement des fonds d'archives fut particulièrement approfondie. Parmi le grand nombre de cas évoqués, on peut en rappeler quelques-uns.

Le département français du Var semble une institution «à géométrie variable» dans laquelle les transferts fréquents des bureaux d'une ville à l'autre ont occasionné des fragmentations de séries auxquelles on essaie encore aujourd'hui de remédier et pour lesquelles, juste après la publication d'un inventaire, il arrive de retrouver par hasard ailleurs des fragments de ce même fonds à peine réorganisé. Les concentrations multiples des archives à Grenoble ont fait naître des protestations sur une stratégie suspecte d'«impérialisme archivistique». De plus, la succession dans le temps de diverses institutions aux fonctions similaires a fait émerger, à côté de cas de continuité pragmatique des séries archivistiques, le phénomène, irréversible parce que justifié par les exigences opérationnelles et administratives, de l'absorption active des documents des fonds d'archives de bureaux supprimés dans les archives des nouveaux bureaux. C'est par exemple le cas des nouveaux dossiers créés par les préfetures napoléoniennes utilisant les papiers de l'intendance sarde de l'Ancien Régime, et puis des dossiers créés par l'intendance de la Restauration avec les documents des préfetures. Pour ne pas parler des relations entre les archives des Sénats, organes judiciaires de l'Ancien régime, avec les archives de la Cour d'Appel. Dans la République de Gênes, on constate un certain respect, sur le long terme, des modalités d'origine d'organisation documentaire (qui oscillent entre un critère de fonction et celui de matière), même si l'on ne manque pas de noter l'intervention des bureaucrates qui, à posteriori, réorganisent les archives produites par les autorités politiques de manière confuse.

Le cas des Archives communales de Turin reflète de manière emblématique les interventions très lourdes qui se superposent au cours de trois siècles, reclassant chaque fois avec des critères divers grandes quantités de documents; aujourd'hui il est pratiquement impossible de reconstruire l'ordre donné au moment de la création et l'on doit se contenter de récupérer seulement idéalement les anciennes séries, grâce aux recherches d'histoire institutionnelle.

L'administration municipale à Nice semble n'avoir pas laissé une hérité archivistique trop manipulée, peut-être aussi grâce aux intérêts principalement médié-

vux des archivistes chargés de la concentration à but historique: en réalité ceux-ci étaient plutôt des savants érudits et des bibliothécaires, et souvent de formation culturelle. Les Archives communales de certains villages de la vallée de la Roya, comme La Brigue, aussi créées pour leur part en période sarde ou italienne quand le pays s'appelait Brigue, ont par contre été soumises à la réorganisation selon les *cadres de classement* français, dans l'espoir de satisfaire encore mieux les exigences des chercheurs. Par conséquent, les «registres de population», par exemple, originellement produits dans la catégorie XII, classe 2–a des archives courantes de la commune durant l'administration italienne, ont été transférés maintenant dans la série «F» où les chercheurs français ont l'habitude de trouver les documents d'état civil.

L'expérience italienne au sujet de la réorganisation des archives historiques communales, inspirée au départ par le respect (ou reconstruction) de l'ordre originel, semble aussi difficile, spécialement là où l'on doit intervenir sur des structures archivistiques très tourmentées et incohérentes par rapport aux normes en vigueur à l'époque. En effet, les documents de même type produits à la même période, peuvent avoir une organisation différente dans des communes différentes. En France, l'application a posteriori des *cadres de classement*, qui semble contradictoire par rapport aux fonds, a été mise en place avec une certaine dureté qui n'a été perçue qu'au début: maintenant non seulement les fonds créés avant 1840 sont rigoureusement respectés, mais aussi les fonds nés par la suite sont traités avec plus de précaution.

Le démembrement des fonds archivistiques opéré dans des buts administratifs par des personnes habilitées à le faire en raison de leurs fonctions institutionnelles, ne doit pas être confondu – on l'a remarqué – avec les démembrements actuels opérés par des archivistes adeptes de la conservation historique. A ces dernières interventions graves, il faut chercher si possible un remède, tandis que le premier type d'intervention ne peut être démonté, parce qu'il fixe le dernier arrangement du fonds donné par l'entité productrice en relation avec son activité administrative.

Les archives produites par les Eglises protestantes, en particulier l'église vaudoise, apparaissent tellement fragmentées que l'on se demande s'il existe un fonds à respecter; cela est dû aussi au manque de structures institutionnelles stables.

Le désir commun est que l'on tente de remédier aux fragmentations et disper-

En quelques lignes

Après les congrès d'Ajaccio en 1993, de Turin en 1996 et de Lyon en 1999, une centaine d'archivistes de l'Arc alpin occidental (Suisse romande, régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Vallée d'Aoste, Ligurie et Piémont) se sont rencontrés aux Archives cantonales vaudoises pour débattre de deux thèmes:

- *Archives et identités communales: le rôle des communes dans l'organisation territoriale des archives, et*
- *Archives et frontières: attentes régionales et transfrontalières autour des Archives d'Etat de Turin.*

Les actes du Colloque sont publiés, avec le respect des deux langues officielles du colloque, le français et l'italien. Ils sont enrichis d'un historique des Colloques de l'Arc alpin occidental dont c'est la première synthèse jamais publiée. Le colloque a été suivi par une centaine d'archivistes et a donné lieu à un communiqué de presse. Les participants ont adressé une lettre de condoléances à l'Association des archivistes espagnols dont le pays fut frappé par les attentats du 11 mars 2004.

Comité d'organisation:

Gilbert Coutaz (président), directeur des Archives cantonales vaudoises; Evelyn Lütthi-Graf, présidente de l'Association vaudoise des archivistes et archiviste de Montreux; Cristina Bianchi, Records and Archives Manager, Comité International Olympique; Didier Grange, archiviste de la Ville de Genève, et Rodolfo Huber, président du Groupe de travail des Archives communales/Association des archivistes suisses et archiviste communal de Locarno.

Comité scientifique:

Marco Carassi et Diego Robotti, Soprintendenza archivistica per il Piemonte e la Valle d'Aosta; Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises, et Jean Luquet, directeur des Archives départementales de Savoie.

Organisation générale:

Deux demi-journées (voir programme publié dans *Arbido* 1-2, 2004, pp. 25-26), suivies de visites au choix: Archives cantonales vaudoises; Fondation Jean Monnet pour l'Europe et Centre d'études olympiques; Marché de la Palud et Cathédrale de Lausanne.

Publication des actes:

Gilbert Coutaz et Barbara Roth-Lochner, avec la collaboration des membres du comité d'organisation.

Photographe du colloque:

Olivier Rubin-Mazzara, Archives cantonales vaudoises.

Les participants ont prévu de se retrouver en Italie, dans la Vallée de Suse, à une date à préciser par les archivistes piémontais. ■



Séance d'ouverture du colloque aux Archives cantonales vaudoises.

sions des fonds archivistiques d'intérêt pour l'histoire des territoires transalpins, au moins avec la publication de guides intégrés rédigés en collaboration par des archivistes de toutes les nationalités intéressées¹.

3. Turin, 26-28 septembre 1996: les Archives et leurs usagers

Comme dans le congrès précédent, l'objectif est celui de favoriser la comparaison entre les archivistes qui travaillent dans les deux zones, décentralisées selon les réalités nationales respectives, mais adjacentes et liées par des traditions consolidées d'échanges culturels et économiques².

Le but est de faire le point sur le problème de la diversification de l'utilisation des archives, pour être en mesure de faire face à l'évolution et de ne pas se contenter de la subir. L'analyse des facteurs structurels, généraux et locaux, comme la présence ou pas d'une université, est mise en relation avec les structures et les modalités d'accueil du public (y compris les recherches par correspondance), l'influence de la demande sociale et la disponibilité des nouvelles technologies. Tout ceci est évalué en rapport à la préparation, la spécialisa-

tion et la formation continue des archivistes, aux tentatives d'orienter (et parfois aussi de former culturellement) ceux qui fréquentent les salles d'études, à la réalisation de nouveaux travaux de classement et d'inventorisation, à l'utilisation de nouvelles méthodes de consultation à distance d'instruments de recherches et de reproductions digitales. Enfin, on se demande jusqu'à quel point les demandes du public (des différents types de public) doivent conditionner la politique à adopter, et comment sauvegarder les principes auxquels on ne peut pas renoncer face aux pressions contraires. Les conditions d'accueil et de travail du public (jusqu'au paiement de certains services) ont été discutées, ainsi que la protection des documents, que ce soit des dommages physiques pendant la consultation, de la communication abusive s'ils sont confidentiels, ou d'obstacles inopportuns au visionnement s'ils sont consultables.

L'augmentation quantitative des usagers de salles d'études, vérifiée dans les années 1980 et 1990 (mais en 2004 le phénomène est depuis quelque temps, en tous cas sur le versant italien, en phase décroissante), s'explique par la transformation du panorama global dans lequel, à la diminution relative des universitaires, répond l'augmentation d'historiens semi-professionnels ou amateurs, d'étudiants d'écoles de tout genre et grade jusqu'au niveau uni-

¹ Les actes de ce congrès ont été publiés dans *Archivi per la Storia*. Association nationale archivistique italienne, Storia 1-2/X/1996.

² C. Bianchi, «Les Archives et leur public», dans *Arbido* 11/96, pp. 29-30.

versitaire, de généalogistes (spécialement en France), d'historiens de l'art, d'architectes, de journalistes, d'organiseurs de manifestations culturelles.

Renouveler les façons de rapprocher un public varié et non spécialisé des archives trouve son exemple emblématique dans l'«Archivobus» des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, qui contient une exposition documentaire continuellement renouvelée, itinérante durant les foires et fêtes de villages.

Les enseignements de l'histoire à travers les documents d'archives et des archives comme mécanisme de mémoire publique sont des tentations d'élargissement de leur utilisation, auxquelles beaucoup d'archivistes ont cédé, assez souvent avec grand succès. Parfois avec un succès même excessif, parce que la demande est devenue en peu de temps supérieure à la possibilité d'y répondre.

Les phénomènes de mobilité territoriale (émigration – immigration) sont une des causes du désir répandu de rechercher ses propres racines, mais la pression des généalogistes sur des documents comme les registres paroissiaux et de l'état civil est telle qu'il faut chercher des solutions alternatives qui excluent l'accès direct aux originaux. De plus, la demande de reproduction photographique se trouve en constante augmentation (selon l'heureuse expression d'une archiviste française «les photocopies c'est comme l'essence, plus elles coûtent, plus on en demande») d'où la tendance à formuler des projets de reproduction qui donnent priorité aux fonds les plus consultés, pour les soustraire à l'usure quotidienne.

Les chercheurs étrangers sont surtout très exigeants en ce qui concerne les horaires d'ouverture des salles d'études, mais aussi à propos des facilités d'utilisation des instruments de recherches; ils sont sensibles à la rapidité d'accès aux fonds. Leurs demandes sont évidemment la conséquence de la localisation des archives, elles génèrent des frais de déplacement. On signale cependant l'avantage apparent fourni par les inventaires très analytiques (avec les bases de données qui permettent de faire des recherches automatiques par mot), mais dépourvus de profondeur structurelle, par rapport aux inventaires basés sur un effort sérieux de reconstruction de la structure logique du fonds, en relation avec les fonctions exercées par l'unité productrice.

Le thème délicat du droit d'accès et de la lenteur des procédures de dérogation aux limites de la consultation a aussi été

abordé durant ce colloque, mais ce n'était qu'une anticipation à ce qui allait être approfondi au congrès suivant.

4. Lyon, 23–25 septembre 1999: démocratique transparence et nécessaire secret, bilan et discussion autour de l'évolution de la législation en France, en Suisse et en Italie

Le troisième Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental porta sur un thème suffisamment important pour attirer l'intérêt de toutes les communautés archivistes nationales des pays respectifs. Par ailleurs, le cadre organisationnel, particulièrement bien doté en ressources, a contribué à donner à l'événement une portée nettement plus marquée que les fois précédentes³.

Lors de l'ouverture du colloque, le Directeur général des Archives de France, Philippe Bélaval, mit en évidence le lien entre les questions relatives à l'accès plus ou moins étendu aux archives publiques, avec les conséquences que cela entraîne pour le travail et l'éthique des archivistes, les grands thèmes de la démocratie (compris comme mécanisme de contrôle sur l'exercice du pouvoir), et la réflexion critique sur les tragédies de l'histoire contemporaine. L'archiviste se trouve dans la position de médiateur entre des intérêts et des principes parfois contradictoires, dans cette zone grise située entre le oui et le non qu'aucune législation, même rigoureuse, ne réussit à éliminer. Que ce soit dans le cadre d'un refus de consultation ou dans celui d'une dérogation accordée, ces procédures donnent de l'importance à l'avis de l'archiviste. Par ailleurs, la complexité, parfois le manque d'homogénéité et l'aspect confus (pour ne pas dire obscur) de la législation en vigueur dans certains pays européens, aux frontières du caractère confidentiel et de la transparence, rend importants les codes d'autorégulation déontologiques des archivistes et des chercheurs.

La tendance en vigueur depuis la fin de la Révolution française d'user le plus possible du pouvoir discrétionnaire des autorités publiques, évolue parfois dans les administrations modernes vers des formes raffinées, qui rendent plus difficile l'accès aux documents. Il arrive en effet que soient rendues accessibles de telles quantités de données, car celles-ci risqueraient de demeurer inutiles sans l'existence de clés

³ G. Coutaz, «3^e Colloque des archivistes de l'Arc alpin, Lyon, 23–24 septembre 1999», dans *Arbido* 1/2000, p. 21.

d'interprétation particulières ou d'instruments de description, de manière à rendre effective l'opération de filtrage et de recherche. Cette responsabilité revient à l'archiviste, qui doit garantir une position d'autonomie professionnelle. Considérant l'impossibilité substantielle de distinguer entre l'historien et le citoyen qui désire faire une recherche, il devient nécessaire de mettre en place des procédures uniformes et garanties qui proportionnent la protection des personnes auxquelles font référence les notices confidentielles à caractère personnel, et l'utilisation de ces mêmes données au moins sous forme de liste. On tend à réaliser cela en séparant la consultation (étendue bien que soumise à des conditions), et l'utilisation des données (qui doit être réglementée de manière plus stricte). Dans le cas où, dans la pesée des intérêts, prévaudrait le droit à l'information, on préfère actuellement éviter «l'écrimage» des documents, de manière à ce que les chercheurs n'aient pas une vision faussée, et l'on tend plutôt à recourir à d'autres types de garanties comme l'interdiction de citer des noms. Même si, à dire vrai, les noms sont parfois essentiels à la compréhension d'une histoire familiale (par ex. la question du repérage des héritiers d'une famille juive dépossédée et déportée).

Le secret bancaire et le secret médical sont deux autres aspects du thème général sur le caractère confidentiel des documents, qui demandent des approfondissements spécifiques, parce que si le premier peut souffrir d'une limitation quasi immédiate quand il entre en jeu avec des intérêts publics d'un niveau supérieur, le second est considéré presque partout comme un objet de protection renforcée. Toutefois, le secret bancaire est traditionnellement défendu avec plus de rigidité dans certains pays, comme la Suisse où s'appliquent des sanctions pénales très sévères, mais où la loi consent exceptionnellement à autoriser l'accès au chercheur, lequel sera lié au même secret auquel est tenue la banque.

Les archives des personnalités politiques sont très souvent composées de documents mêlés de nature privée et publique: Les archivistes, parfois dans le but d'acquiescer et de sauver les fonds, renoncent à distinguer entre ces deux catégories, même si ensuite le régime juridique sera celui de la convention signée avec le/la dépositaire ou le/la donateur/trice (ce qui implique l'accord des héritiers pour autoriser l'accès aux documents). La sélection souvent effectuée sans la collaboration d'un archiviste par des «privés» avant le versement aux archives est très risquée, car le

critère habituellement appliqué par le/la secrétaire ou les héritiers n'est pas celui de la «vérité» historique, mais plutôt celui de la cohérence avec une image sans ombre du personnage.

Les archives des partis politiques présentent elles aussi un certain nombre de difficultés quant à leur traitement. Il vaut la peine de citer le cas des archives du parti fasciste, fédération de Turin, sur lesquelles a été réalisé – avec l'accord du Ministère de l'Intérieur –, un travail de création de fichiers analytiques et d'une base de données consultable à travers divers types de filtres, de manière à permettre des recherches très approfondies en masquant seules les données sensibles. Le risque d'une législation peu claire (par ex. en cas de «consentement des intéressés») est que, dans le doute, on tend à faire prévaloir le refus à la consultation, même si une grande partie des documents et des données qu'ils contiennent ne présentent aucun problème d'accès et d'utilisation.

Le caractère confidentiel des documents relatifs aux procès pénaux est une question hautement sensible, spécialement quand il s'agit d'actes qui concernent des mineurs, victimes de délits touchant à leur santé, vie sexuelle et relations familiales. La rigoureuse protection de ce type de documents, présente dans toutes les législations, est d'un côté tout à fait compréhensible et justifiée, mais d'un autre côté elle tend à exclure l'échange de réflexions critiques générales entre les organes judiciaires et la société sur certains phénomènes sociaux très préoccupants, qui pourront devenir des objets d'analyse et d'études complexes, bien longtemps après les faits. Il est en fait illusoire de penser obtenir l'autorisation

des parents pour la consultation des dossiers relatifs aux enfants mineurs, du moment qu'ils sont souvent eux-mêmes impliqués dans l'enquête, au moins pour manque de surveillance. Il n'est pas non plus possible d'étudier de manière sérieuse certains phénomènes sociaux sans consulter les dossiers de procès dans leur ensemble.

Les procédures permettant à l'archiviste de déroger à l'interdiction de consulter lui donnent de l'importance au point de vue légal, et plus encore dans les faits. Mais la formulation de «l'avis» de l'archiviste, qui souvent reçoit de l'autorité le droit d'accorder ou non l'accès aux documents, demande un subtil travail d'analyse, rendu particulièrement difficile quand les fonds ne sont pas classés ou décrits. Il est évident que le préavis doit être motivé, surtout s'il est négatif.

Pour ce qui est de l'utilisation des données par le chercheur, on retiendra qu'il ne revient pas à l'archiviste d'exprimer un jugement; mais néanmoins on essaiera de vérifier, à des fins d'éventuelles sanctions, si les conditions fixées par l'autorité qui a permis la consultation ont été respectées. Il est opportun d'informer avec clarté les chercheurs sur les conséquences juridiques encourues lors d'une utilisation illégale des données récoltées.

Ce colloque aborda finalement le thème des codes de déontologie professionnelle. On souligna l'importance du code international des archivistes approuvé en 1996 par le Conseil International des Archives, texte normatif qui ne lie pas les Etats (mais ces derniers sont invités à en favoriser l'application), et pourtant qui a une fonction décisive, spécialement dans les pays fédéra-

listes, ainsi que dans les pays où il n'y a pas de formation professionnelle commune pour les archivistes ou d'association professionnelle.

La déontologie est une exigence qui vaut également pour les historiens. Bien qu'ils n'aient pas l'équivalent du serment d'Hippocrate, les historiens sont au centre de problèmes qui n'ont pas de solution simple. D'un côté, les chercheurs doivent faire cohabiter le pluralisme interprétatif légitime avec des méthodes exactes et vérifiables d'utilisation des archives, des documents et des données qu'ils utilisent. De l'autre côté, les historiens se trouvent à devoir tenir compte des attentes sociales qui se voudraient justificatrices des choix d'aujourd'hui ou révélatrices de choix antérieurs inconsistants. En définitive, la perplexité des historiens qui sont intervenus lors du colloque converge pour attribuer à la méthode historique le rôle de garante de la rigueur professionnelle.

La tension dialectique entre «ouverture» et «fermeture», entre transparence et caractère confidentiel des archives, se rencontrera constamment. C'est par la recommandation de gérer avec équilibre et sagesse les limites du pouvoir discrétionnaire que le colloque s'est terminé; les pratiques nationales laissent aux archivistes et aux administrateurs publics la marge de manœuvre qui peut être convenue avec le chercheur entre la limite de la consultation des documents et celle de l'utilisation des données. ■

Texte mis en français par Cristina Bianchi, Didier Grange, Maya Rombaldi Revaz, avec le concours de l'auteur et de Gilbert Coutaz.



Accueil des participants, 11 mars 2004.

**Conférences sur le thème «Archives et identités communales:
le rôle des communes dans l'organisation territoriale des archives»**

Les archives des communautés de frontière ayant changé d'Etat à la suite de décisions politiques. Confrontation de quelques cas piémontais



■ Marco Carassi et
■ Diego Robotti
Soprintendenza archivistica
per il Piemonte
e la Valle d'Aosta

Dans le cadre du thème principal du rapport entre les archives des communautés et l'identité locale, cette communication identifie un thème plus spécifique qui servira à éclairer, à travers quelques exemples concrets, le problème de l'influence des transformations politiques générales sur la mémoire archivistique des administrations locales.

Les mutations de communes d'un Etat à l'autre s'accompagnent souvent de bouleversements politiques qui heurtent autant l'administration locale que le panorama idéologique dans lequel vivent les hommes.

Cela devient particulièrement évident dès la consolidation des Etats nationaux modernes, qui sont enclins à homologuer à leur propre identité les communautés locales conquises ou acquises d'une autre manière.

Les instruments d'homologation comprennent, entre autres, le système juridique, l'organisation administrative, la langue et l'éducation, mais parfois aussi la réinterprétation de la mémoire des communautés absorbées. De cette façon, on cherche à antidater la nouvelle appartenance

et à la faire ainsi accepter plus facilement. Cela peut avoir des effets sur la sélection des documents à conserver ou à détruire, ainsi que sur leur classement et leur description.

Pour évaluer le degré d'incidence des préoccupations identitaires sur les archives comme instruments de mémoire publique, on a ici d'abord essayé de préciser le concept d'identité.

On a réfléchi sur le fait que, contrairement à l'apparence, chaque identité locale est multiple, pleine de facettes et en évolution.

Elle est multiple parce qu'elle contient beaucoup d'identités qui se sont stratifiées dans le temps et qui coexistent encore actuellement.

Elle comprend des facettes parce qu'elle peut être vue de divers angles, qui chacun démontre seulement une partie des contenus de l'identité même.

Elle est enfin en évolution parce que les composantes de l'identité se mêlent et se réorganisent sans cesse entre elles et avec de nouveaux apports, que ce soit de manière spontanée ou comme résultat de projets conscients.

Toutefois, l'identité locale est souvent perçue ingénument ou délibérément présentée comme un système stable et compact de caractéristiques et de valeurs auxquelles on «appartient» objectivement.

Par conséquent l'identité peut être utilisée de différentes manières: dans une perspective exclusive (défense acharnée ou dure imposition d'une appartenance principale au détriment des autres facettes de l'identité, parfois avec des conséquences tragiques), ou bien dans une approche d'adhésion ouverte (la pluralité des éléments de l'identité de chacun aide à comprendre les identités des autres et permet

d'enrichir l'identité de la communauté locale dans laquelle les uns et les autres vivent ensemble).

S'il est donc vrai que chaque identité est un enchevêtrement d'éléments divers et que volontairement on peut mettre l'accent sur l'une ou plus de ces composantes, tout en mettant la sourdine à certains autres, il apparaît que l'évolution d'une identité locale est le résultat d'une médiation entre toutes les impulsions, même contradictoires entre elles, qui ont animé ou influencé la communauté elle-même.

Et comme de manière plus ou moins consciente, les projets humains du futur ont tendance à se rattacher à des expériences déjà réalisées (il est moins difficile de changer si on est convaincu de se rapporter d'une certaine façon à des anciennes traditions qu'on redécouvre), les Archives d'une communauté se trouvent être le dépôt principal de témoignages dans lesquels l'on va puiser pour chercher à connaître de manière critique les problèmes dans leur épaisseur historique, formuler des projets et les soutenir. Naturellement, l'interprétation des témoignages conservés dans les archives peut être la plus diversifiée, parce qu'elle ne dépend pas seulement de ce qui est écrit sur les papiers, mais elle tient aussi de la préparation culturelle, des présupposés idéologiques, de l'honnêteté intellectuelle, de l'intelligence et de la sensibilité professionnelle et humaine de celui qui interroge les documents.

Quant à l'utilisation publique de l'histoire, elle révèle d'importants contrastes, qui s'avèrent souvent intéressants et fructueux au niveau culturel et politique, mais parfois périlleux dès que se dessine la tentation d'occulter ou de manipuler les sources.

L'objectif de la présente communication est donc de vérifier si dans le Piémont les Etats qui ont acquis de nouveaux territoires ont eu tendance à modifier les identités locales en agissant directement sur les archives préexistantes de ces communautés, ou si le patrimoine archivistique et son organisation ont été assez respectés, les Etats se bornant au niveau politique, administratif et culturel à en effectuer l'assimilation.

Les archivistes piémontais connaissent quelques épisodes ou les préoccupations identitaires ont influencé les archives centrales. L'autodafé prétendu des titres de la féodalité allumé en décembre 1798 à Turin, face à l'arbre de la liberté, témoigne en effet – au delà de l'apparence – du grand souci des gouvernants républicains de sauver des flammes les archives de l'ancien régime, pour mieux le connaître. Un deuxième épisode concerne le Musée de l'histoire de la Maison de Savoie, organisé à Turin en 1873, pour susciter auprès des visiteurs l'orgueil d'appartenir à une nation si ancienne et glorieuse (mais on passe totalement sous silence le berceau de la dynastie et premier noyau de l'Etat, car on vient de céder la Savoie à la France). Un troisième épisode concerne la «Commission des trois barons», créée par décret du 5 mars 1890, pour extraire des Archives royales de Turin (devenues archives en principe publiques après la transformation de l'Etat en forme parlementaire en 1848) tous les documents

qui auraient pu contrecarrer l'histoire officielle de la dynastie approuvée par les hommes de confiance du souverain.

Au niveau local, les cas sont très différents et nombreux. Toutefois la fréquentation des Archives locales au cours de l'activité d'inspection, et les sondages effectués afin d'orienter la présente communication, n'ont pas révélé des vraies et profondes interventions inspirées de préoccupations identitaires sur les archives locales.

Pendant très longtemps, l'Etat savoyard adopte des critères d'extrême réalisme et flexibilité vis-à-vis des réalités locales: ce qui importe au pouvoir central est principalement que les communautés respectent les obligations fiscales. Tandis qu'à partir de l'époque napoléonienne, la centralisation administrative plus poussée se reflète même au niveau des archives dans une attitude plus interventionniste qu'auparavant. Au cours de tout le XIX^e siècle une certaine fièvre identitaire se fait de temps en temps sentir, à vrai dire surtout dans les archives centrales.

Parmi les Etats qui englobent des territoires et leurs archives dans cet échiquier, deux dominent entre tous: le premier est la France, le second, ce sont les Etats de la Maison de Savoie qui se transforment en royaume de Sardaigne, puis règne d'Italie. Quelques exemples de cessions réciproques entre la France et le Piémont peuvent être évoqués.

En 1696, le duc de Savoie reçoit de la France définitivement Pignerol et ses vallées, en 1713, il acquiert les hautes vallées de Suse et du Chison, et en 1814, il lui est restitué tout le Piémont qui avait été intégralement en 1802 dans le territoire français.

Inversément, la France s'empare du Piémont en 1536, et, même après la restitution en 1559 de la plupart des territoires piémontais, garde presque constamment jusqu'à la fin du XVII^e siècle Pignerol et ses vallées, et occupe tout le Piémont de 1798 à 1814, tandis qu'en 1947 la France obtient la haute vallée de la Roya et des rectifications de frontières aux cols du Montcenis et du Montgenèvre.

Entre-temps, les Etats de la Maison de Savoie réussissent à incorporer des territoires d'autre provenance. C'est le cas, par exemple, du comté d'Asti donné par Charles V en 1531 à la duchesse de Savoie, sa belle-soeur, et le cas du marquisat de Saluces occupé par Charles Emmanuel I^{er} de Savoie en 1588. D'autres acquisitions proviennent de l'empire des Habsbourg, qui cède aux Savoie le Montferrat (auparavant des Gonzague) en 1706, le Bas Montferrat, la Lomelline, l'Aléandrin, la haute vallée de la Sésia en 1713, et le Novarais, le Tortonais, ainsi que les fiefs des Langhe en 1738.

Très concrètement, dans toutes les terres ainsi acquises, notamment dans celles qui se trouvent dotées d'excellentes

Gli archivi delle comunità trasferite da uno Stato all'altro a seguito di decisioni politiche. Analisi di alcuni casi sul territorio piemontese (riassunto)

All'interno del grande tema del rapporto tra archivi delle comunità e identità locali, questa comunicazione individua il tema più specifico dell'influenza delle trasformazioni politiche generali sulla memoria archivistica delle amministrazioni locali.

A partire dal consolidamento degli Stati nazionali moderni, questi tendono ad omologare alla propria identità le comunità locali acquisite e, per rendere più facilmente accettata la nuova appartenenza, talora agiscono sulla memoria archivistica delle comunità assorbite. Ciò può avere effetti sulla selezione dei documenti da conservare o da distruggere, come anche sul loro ordinamento e descrizione.

Per valutare il grado di incidenza delle preoccupazioni identitarie sugli archivi come strumenti di memoria pubblica, si è riflettuto sul fatto che, malgrado l'apparenza di un sistema stabile e compatto di caratteristiche e valori al quale oggettivamente si «appartiene», ogni identità mescola e riassetta continuamente le sue molte componenti tra di loro e con nuovi apporti, sia in modo spontaneo, sia come risultato di progetti consapevoli. Se per orientare l'evoluzione di una comunità si può volontariamente porre l'accento su una o più delle componenti della sua identità, mettendone altre fra parentesi, l'archivio storico risulta essere il deposito principale di testimonianze alle quali attingere per indagare criticamente i problemi, formulare e sostenere progetti per il futuro.

Intorno all'uso pubblico della storia si possono naturalmente scatenare interessanti e fruttuosi contrasti, che diventano pericolosi solo quando innescano la tentazione di occultare o manipolare le fonti.

Tuttavia nel territorio piemontese, a livello locale, almeno fino all'età napoleonica le preoccupazioni identitarie sembrano non aver influito in maniera traumatica sulla sorte degli archivi storici. Un più pronunciato interventismo ispirato a motivazioni simboliche e ideologiche si verifica nell'Ottocento, ma è soprattutto sugli archivi governativi centrali. Invece gli interventi, talora pesanti, sugli archivi delle amministrazioni locali si presentano prevalentemente come razionalizzazioni tecnico-burocratiche (ad esempio le normative del 1838 e del 1897).

La ricchezza documentaria che, malgrado tutto, è sopravvissuta negli archivi locali in misura considerevole, pone agli archivisti di oggi una grande sfida, quella di individuare le tracce delle funzioni svolte nelle epoche precedenti, al di sotto della struttura che l'archivio ha ormai acquisito a seguito delle sue ultime trasformazioni.

Rispettando e ricostruendo scrupolosamente questa memoria nella sua molteplicità, sfaccettatura e ricchezza, l'archivista (al quale pure è lecito contribuire, come cittadino, all'evoluzione della sua comunità) ha la responsabilità professionale specifica di fornire a tutti coloro che lo desiderano una base sicura, ricostruita nel modo più imparziale possibile, per indagare liberamente i problemi storiografici e per trovare ispirazioni e riscontri ai diversi possibili progetti per l'avvenire.

«mappes» cadastrales réalisées sous l'imperatrice Marie Thérèse, le royaume de Sardaigne n'accorde que peu de soins aux archives caduques, il se préoccupe avant tout de garder en fonction tous les documents s'avérant utiles, sans se soucier qu'ils puissent quotidiennement rappeler une autre identité politique.

On peut citer dans le même sens quelques cas très particuliers de fiefs ou principautés ecclésiastiques comme la Riviera d'Orta cédée par l'évêque de Novara au royaume de Sardaigne une première fois en 1767 (et définitivement en 1817), ou comme l'abbaye de Fruttuaria à San Benigno, cédée par le pape en 1741.

Le cas de la Riviera d'Orta est singulier à cause de l'enchevêtrement sur l'ensemble du territoire des pouvoirs de l'Etat et de l'évêque qui exerça pendant des siècles une domination directe (y compris juridictionnelle et fiscale) sur un petit groupe de communautés locales. La rédaction récente par Susanna Maglietta de l'inventaire du fonds historique de la commune de Orta San Giulio a permis de constater la survivance, malgré plusieurs reclassements et des dispersions, de témoignages non négligeables de la vie des institutions locales d'avant l'intégration dans le royaume de Sardaigne en 1817. Les particularités de certaines séries, comme la présence à l'intérieur des mêmes registres des procès-verbaux du Conseil de la Riviera supérieure et du Conseil Général des communautés (le chancelier des deux institutions étant longtemps la même personne), sont d'ailleurs le reflet de décisions d'origine et non pas de manipulations visant à cacher la multiplicité des identités locales.

Il en est de même avec la principauté de Masserano, achetée avec ses archives féodales moyennant argent comptant, par le royaume de Sardaigne en 1767.

Dans l'ensemble du territoire piémontais, au niveau local, les préoccupations identitaires ne semblent donc pas avoir influencé de manière dramatique le sort des archives historiques, leur conservation ou leur gestion, au moins jusqu'à la période napoléonienne. Ainsi, le patrimoine documentaire des communautés locales possède une certaine stabilité ou inertie dans le temps.

Aussi, sans tenir compte des pertes occasionnelles et involontaires de documents, des interventions, parfois lourdes, portant sur la sélection et la réorganisation de fonds n'ont pas manqué. Celles-ci semblent être plus particulièrement motivées (lorsqu'elles sont faites consciemment) par des exigences technico-administratives, par la volonté d'affirmer un principe, par

l'illusion de faciliter une recherche ou encore par la sous-évaluation de la valeur que cette documentation pourrait avoir dans le futur, plutôt que par la volonté de vouloir occulter une mémoire locale considérée comme dangereuse pour le pouvoir politique, ou encore pour réinventer des traditions devant consolider la nouvelle appartenance.

Deux épisodes d'intervention du pouvoir central méritent, entre autres, d'être rappelés à propos des influences idéologiques sur les archives locales au cours du XIX^e siècle.

Il s'agit d'abord du règlement sur l'administration des Communes, approuvé par décret royal le 1^{er} avril 1838, visant à réorganiser non seulement l'activité administrative – dans le cadre d'un vaste programme de réformes de l'Etat –, mais aussi les archives communales en tant qu'instrument de gouvernement. L'archiviste communal est tenu de classer les archives en trois parties, dont chacune doit s'intégrer à des catégories établies à l'avance. Les classes prévues pour la troisième période s'appliquent aux documents déjà produits entre 1814 et 1838, mais aussi à ceux qui vont être créés à partir de cette époque. En contraignant ainsi tous les documents dans la grille d'un cadre de classement unique pour toutes les communes du Piémont, l'on arrive forcément à cacher les spécificités archivistiques: anciennes magistratures et formes particulières de vie institutionnelle, y compris l'appartenance à d'autres Etats. D'autre part, isoler les papiers de l'époque napoléonienne dans une section dédiée des archives, permet de les sauver largement, mais il traduit bien le désir de mettre cette période entre parenthèses.

Après la réalisation de l'unification nationale, la circulaire du Ministère de l'intérieur du 1^{er} mars 1897, signée Astengo, est l'autre épisode qu'il faut rappeler, car il impose aux communes italiennes un plan de classement pour les archives courantes, en fait appliqué aussi comme cadre de reclassement de la totalité des archives, sans épargner les documents les plus anciens. Au delà des intentions gouvernementales, la mise en œuvre de la norme débouche souvent sur l'affadissement du contenu des archives historiques dans un tableau inspiré des fonctions exercées par les Communes de la fin du XIX^e siècle. Dans la foulée des changements de cotes, de cartons et d'étiquettes, ceci s'avère souvent pour les archives encore plus dramatique que l'application du règlement de 1838.

Cette richesse documentaire, qui, malgré tout, a survécu dans une grande mesure

au sein des archives locales, pose aux archivistes d'aujourd'hui un défi de taille, à savoir celui de déceler les traces des fonctions exercées à des époques antérieures, et cachées sous la structure que les archives ont désormais acquises suite à leurs ultimes transformations. Comme pour l'archéologue, c'est un défi difficile pour celui qui doit tenter de lire les diverses époques qui se présentent comme stratifiées dans les archives et constituent la mémoire d'une communauté locale. Cette mémoire est le témoignage d'une identité qui a toujours été le mélange de divers éléments, mais dont le dosage s'est transformé progressivement à travers le temps.

L'humble et délicat travail de l'archiviste, qui respecte et reconstruit scrupuleusement cette mémoire dans sa diversité, ses multiples facettes et sa richesse, fournit une précieuse contribution à tous ceux qui désirent une base solide, traitée de la manière la plus impartiale possible, pour chercher à connaître librement les problèmes d'historiographie et pour trouver des sources d'inspiration et de réponses pour des projets d'avenir.

Effectuer un choix entre ces projets, c'est-à-dire décider de la manière dont devraient évoluer les identités collectives, est l'essence même de la démocratie. Rien n'empêche à l'archiviste, en tant que citoyen, d'offrir son apport à l'évolution de sa communauté. Il en aura les moyens s'il a l'envie de s'engager comme intellectuel, historien, éducateur, administrateur, et dans tous les domaines de la politique au sens le plus noble.

En revanche, demeurent l'obligation déontologique d'impartialité et la responsabilité d'assurer que soit possible à tous une réflexion libre et critique. ■

Texte français établi par les auteurs avec l'aide de Cristina Bianchi, Didier Grange, Maya Rombaldi Revaz et Gilbert Coutaz



Arbido
IM ABO

TEL. 031 300 63 41
FAX 031 300 63 90
E-Mail: abbonemente@staempfli.com

Gli archivi comunali in Svizzera



Rodolfo Huber
Presidente del Gruppo
di lavoro degli archivi comunali / Associazione degli
Archivisti Svizzeri

I federalismo

Il panorama archivistico comunale svizzero è caratterizzato dal particolarismo, dalle diversità culturali, da differenze nel contesto legale ed istituzionale. Il fatto più sorprendente è l'elevato grado di variabilità presente in un'area geografica molto ristretta. In Svizzera si parlano 4 lingue nazionali: una maggioranza parla il tedesco (64% della popolazione), un secondo gruppo il francese (20%), e alcune minoranze l'italiano (7%) ed il romancio (0,5%). La Svizzera ha una superficie di soli 42 825 km² e 7,2 milioni di abitanti ed è uno Stato federale composto da 26 cantoni e semi-cantoni, perlopiù suddivisi in distretti (181 in totale) ed in comuni politici (circa 2860). In questa struttura a livelli i comuni sono l'entità più vicina ai cittadini. In molti cantoni esistono inoltre comuni patriziali, comuni scolastici, comuni assistenziali e comuni parrocchiali delle diverse confessioni (in totale ca. 6000 enti). Il ruolo dei comuni politici, di cui ci occupiamo ora prevalentemente, è stabilito dalle costituzioni cantonali e nella maggior parte dei casi essi godono di larga autonomia. Il peso politico dei cantoni e dei comuni non dipende solo dalla gerarchia istituzionale. Incide anche il fattore demografico ed economico. Per esempio il comune della città di Zurigo conta 363 273 abitanti

e solo 6 cantoni hanno un numero di abitanti più elevato⁴. Il ruolo dei comuni è attualmente sottoposto a trasformazioni che non mancheranno di incidere in modo sostanziale sulle documentazioni conservate nei loro archivi. In circa due terzi dei cantoni si stanno operando riforme amministrative: sono in atto fusioni di comuni, nuove ripartizione delle competenze tra cantone e comuni, e privatizzazioni di servizi pubblici. Nel 1974 una legge federale per l'aiuto alle regioni di montagna ha dato vita a nuovi organismi col compito di mitigare il divario tra le valli ed il piano. Nel frattempo due terzi della popolazione risiede in zone urbane. Le città hanno dimensione sovracomunale, diversi agglomerati si estendono oltre i confini cantonali o travalicano quelli nazionali. Nel 2001 è stata istituita la Conferenza tripartita degli agglomerati in cui sono rappresentati l'Unione delle città Svizzere, l'Associazione dei comuni Svizzeri, la Conferenza dei governi cantonali e le autorità federali. In difesa degli interessi degli enti locali vi sono anche associazioni cantonali di comuni. Come si vede, il contesto politico ed istituzionale in cui si muovono i comuni svizzeri è complesso e intricato⁵.

La sovranità comunale è profondamente radicata in Svizzera e quasi tutte le città ed i comuni conservano documentazioni preziose, spesso risalenti a ben prima del 1798, sebbene in alcuni capoluoghi la separazione fra l'autorità cantonale e quella cittadina sia intervenuta solo successivamente. Gli archivi comunali sono miniere d'informazione soprattutto per la storia locale, economica e sociale e per i moltissimi ambiti della vita quotidiana dei cittadini⁶.

È difficile dare un quadro d'insieme della situazione degli archivi comunali svizzeri. Fino in anni recenti è mancata una

«formazione archivistica svizzera» che potesse fungere da punto di riferimento e l'azione di molti volontari senza istruzione professionale specifica ha generato esiti singolari. Si deve poi considerare che le diverse regioni linguistiche si sono ispirate a tradizioni archivistiche differenti. Nella Svizzera romanda prevalgono modelli d'ispirazione francese (e recentemente canadese) con i «cadre de classement»; nella Svizzera tedesca l'accento è posto sul «Registaturplan» e nel canton Ticino, regione di lingua italiana, sono applicati modelli che combinano la classificazione di origine francese con ordinamenti in base al criterio di pertinenza. La distinzione tra l'archivio storico e le altre fasi del ciclo di vita del documento è più marcata a sud delle Alpi, che non nella Svizzera francese e tedesca, dove il dibattito sul «préarchivage» e sul «record management» è più intenso. Ad esempio nel canton Basilea Campagna la nuova legge sull'archiviazione non determina più solo le competenze dell'archivio di stato, bensì stabilisce le modalità del processo di archiviazione in ogni fase del ciclo di vita dei documenti⁷.

⁴ Ufficio federale di statistica, *Censimento federale della popolazione 2000. Evoluzione della popolazione dei Comuni 1850-2000*, Neuchâtel 2002 e Id., *Prontuario statistico della Svizzera*, 2002. Si veda inoltre la voce «Comune» nel *Dizionario storico della Svizzera*, www.dhs.ch

⁵ www.staedteverband.ch; *Public Management-Projekt-datenbank des Instituts für Öffentliche Dienstleistungen und Tourismus an der Universität St. Gallen*, <http://coc.idt.unisg.ch/org/idt/pmce.nsf/>

⁶ U. Jecklin, *Archives de villes, de communes, de bourgeoisies*, www.staluzern.ch/vsa/texte/jecklin_f.html

⁷ Le informazioni sugli archivi di stato (detti anche archivi cantonali o «Landesarchiv») sono rintracciabili sulle rispettive pagine web. Il punto di partenza ideale per la ricerca è l'indirizzo pubblicato dall'AAS, www.staluzern.ch/vsa

La situation des Archives communales en Suisse (résumé)

La structure fédéraliste et multiculturelle de la Suisse a donné jour à un système archivistique caractérisé par le particularisme. Les communes, au nombre de plus de 2860, n'échappent pas à cette réalité et constituent l'entité politico-administrative la plus proche des citoyens. Les communes sont en général autonomes dans la gestion de leurs archives. Seule une petite cinquantaine d'Archives communales suisses a une identité institutionnelle propre et confie la gestion des archives à des professionnels. La plupart de ces institutions sont de petite taille, mais les Archives de villes importantes ont des dimensions comparables à celles des Archives d'Etat. Dans la majeure partie des cas, la conservation des archives communales dépend de l'intervention de l'autorité cantonale. Il existe autant de solutions que de cantons, même si actuellement on note une standardisation croissante des pratiques archivistiques. Un effort important de coordination et d'information devra être fait dans ces prochaines années, en particulier par le groupe de travail des Archives communales et des villes, lequel a été réactivé en 2003 au sein l'Association des archivistes suisses.

Traduction: Didier Grange et Maya Rombaldi Revaz

Le diverse dimensioni

Solo una piccola minoranza dei comuni possiede archivi con una identità istituzionale propria. Poco meno di una ventina di essi ha «visibilità» internazionale ed è presente sull'elenco dell'UNESCO o tra i membri della sezione degli archivi municipali del Consiglio internazionale degli archivi⁸. Nella maggioranza dei casi esiste semplicemente un deposito di carte.

In alcuni cantoni sono stati allestiti dei censimenti generali. Nel 2003 si è pubblicato nel Vallese un elenco con gli inventari di quasi tutti gli archivi comunali. Il censimento mette in luce le differenze che ci sono fra ciò che si è conservato in un luogo piuttosto che in un altro. Nel comune di Lalden è rimasta una sola scatola per il periodo 1312–1963, a Port-Valais, per il periodo 1375–1957, le scatole sono 28 e si devono aggiungere 7,2 metri lineari di registri. La data del documento più recente (il 1991 a Saint-Martin e il 1882 a Saillon) mostra che vi sono diversità di rilievo nei versamenti all'archivio storico. Situazioni paragonabili sono riscontrabili in altri cantoni.

Fra gli archivi comunali di maggiori dimensioni, attualmente ve ne sono 56 membri dell'Associazione degli archivisti sviz-

zeri (AAS). Nel 1997 il Gruppo di lavoro degli archivi comunali svizzeri ha pubblicato un repertorio che enumera 53 istituzioni (di cui un paio non membri dell'AAS). In alcune località sono censiti anche archivi patriziali oppure fondi comunali gestiti da più enti (archivio storico separato dall'archivio di deposito). Nel 10% dei casi questi archivi non aveva personale proprio. Gli altri erano custoditi da un solo archivista (non sempre a tempo pieno), qualche volta aiutato da uno o due collaboratori a tempo parziale. In una decina di casi la dotazione di personale era migliore. In particolare a Losanna, con sette collaboratori a tempo pieno, a Zurigo con 19 impiegati (un terzo a tempo pieno, un terzo a tempo parziale e un altro terzo finanziati da altri enti) e Basilea Città (15 dipendenti, di cui ca. la metà a tempo pieno). A Basilea l'archivio cittadino è al contempo archivio cantonale.

Anche dal profilo delle infrastrutture vi sono grandi differenze. Nella metà dei casi si conoscono i metri lineari archiviati: di regola sono meno di 600. Però l'archivio della città di Zurigo conserva 16 000 e Basilea 13 000 ml. Non sorprende che vi fossero alcuni archivisti che s'arrangiavano con molto ingegno, senza locali idonei,

scrivendo con carta e penna; mentre altri, oltre ad avere le infrastrutture logistiche necessarie, possedevano lettori microfilm, computer e banche dati specialistiche sviluppate appositamente per loro⁹.

Nel 1999 l'AAS ha organizzato un convegno per discutere della collaborazione tra archivi cantonali e archivi comunali. In quella occasione furono descritte le soluzioni proposte dei cantoni Grigioni, Vaud, Turgovia e Ticino. Il compianto D^r Fritz Lendenmann, presidente del Gruppo di lavoro degli archivisti comunali, aveva giustamente ricordato il ruolo essenziale dagli archivisti di città, eccellenti professionisti, perfettamente in grado di gestire i propri archivi in modo autonomo¹⁰. È tuttavia giocoforza riconoscere che il ruolo degli archivi di stato è nella maggioranza dei casi determinante.

⁸ *Annuaire des membres*, www.ica.org; *Municipal archives*, www.unesco.org/webworld/portal_archives/pages/Archives

⁹ Gruppo di lavoro degli archivi comunali svizzeri, *Indirizzario degli archivi comunali svizzeri*, 3. ed., *Risultato dell'inchiesta 1997*, Zürich 1997.

¹⁰ «Cantons et communes: une collaboration archivistique plurielle», dans *Arbido* 7–8/1999, e annotazione personale dell'autore.

Anzeigen

Panorama des Archives communales vaudoises 1401-2003

Dirigé par Gilbert Coutaz, Bèda Kupper, Robert Pictet,



Un volume broché de 552 pages au format 170 x 235 mm, richement illustré.

Prix: 66 fr. (+ 7 fr. de frais d'expédition)

A commander à la bibliothèque historique vaudoise

Grand-Chêne 8
1002 Lausanne
Tél. 021 320 38 31
Fax 021 323 53 45
bhv@notaires-rl.ch
www.s-v-a.org/home.htm

Le Panorama

- propose une nouvelle définition de la notion de commune en tant que lieu-objet et fixe ainsi un cadre à l'appréciation générale des inventaires d'archives communales;
- relate et pondère l'organisation et l'évolution des archives communales au travers des siècles;
- retire de la base de données des résultats généraux et transversaux, avant de se lancer dans des recherches de détail et sectorielles;
- vérifie et nuance les constats généraux à l'aide d'études de communautés d'habitants particulières: Blonay, La Tour-de-Peilz, Lausanne, la vallée de Joux, Montreux, Morges, Morrens, Moudon, Nyon, Ollon, Les Ormonts, Pully, Romainmôtier, Payerne, Vaulion, Vevey, Villeneuve et Yverdon-les-Bains;
- intègre des réflexions nouvelles sur l'archivage et sur le devenir de la mémoire communale;
- réunit 26 auteurs: archivistes, historiens, un géographe, un juriste;
- donne pour chaque commune vaudoise sa première mention écrite et la date du plus ancien document original de ses archives.

domain sa

SERVICES ET SOLUTIONS INFORMATIQUES EN GESTION DOCUMENTAIRE

pour bibliothèques, centres de documentation et archives

Conseil et conduite de projets de type Internet
Applications 'clé en main'
Développements applicatifs et intégration
Maintenance et support applicatif

Partenaire depuis 1993 de **OPEN TEXT Corp.**
Leader des solutions de Gestion de Contenu avec **BASIS®** et **Techlib™**
www.opentext.com

9, route des Jeunes
CH - 1227 - Genève

+41.22.301.48.49
info@domain-sa.ch
www.domain-sa.ch

Il ruolo dei cantoni

Una minoranza di cantoni ha una legge archivistica; negli altri sono in vigore decreti ed ordinanze applicabili con diverse modalità anche agli archivi comunali. Ma vi sono pure cantoni senza disposizioni legali specifiche¹¹. I comuni hanno di regola un ampio grado di autonomia nella gestione dei loro archivi. L'intervento, il controllo ed il sostegno degli archivi di stato è di intensità diversa da un cantone all'altro e, in uno stesso cantone, variabile nel corso dei decenni. Alcuni esempi illustrano, senza pretesa di completezza, la situazione.

Nel canton Grigioni, gli archivi comunali sono attentamente controllati dall'archivio di stato. Già nel XIX secolo il cantone ha provveduto ad un ordinamento degli archivi locali, nominando ispettori, stabilendo regole per l'inventario e per la redazione di registri (poi conservati in copia presso l'archivio di stato) ed imponendo la conservazione degli archivi in locali idonei. Una specifica ordinanza sugli archivi comunali, circolari e di distretto chiede il rispetto delle direttive emanate dall'archivio di stato e la tenuta a giorno degli inventari. L'archivio di stato interviene col suo consiglio nelle decisioni di restauro di documenti. Ogni ente locale deve nominare un archivista e remunerarlo adeguatamente. Il risultato di questo sforzo costante negli anni è che gli archivi comunali di questo cantone sono nella loro quasi totalità in buono stato¹².

¹¹ F. Burgy, B. Roth-Lochner, «Les Archives en Suisse ou la fureur du particularisme», dans *Archives* 1-2, 2002-2003, pp. 40 ss.

¹² U. Brunold, «Die Lokalarhive im Kanton Graubünden: Betreuung und Aufsicht», dans *Arbido*, 7-8/1999, pp. 8-10.

¹³ M. Poncioni, *Gli archivi locali in Ticino. Vecchi problemi e nuove strategie*, www.staluzern.ch/vsa/texte/poncioni_d.html; R. Huber, *Emilio Motta, storico, archivist, bibliotecario*, Locarno 1992, pp. 131 seg.; *Scrinium, Studi e testimonianze pubbl. in occasione della 53.ma assemblea annuale dell'AAS*, Locarno 1976.

¹⁴ *Panorama des Archives communales vaudoises 1401-2003*, Lausanne 2003. Société auxiliaire des archives d'Etat, *Guide des Archives publiques genevoises*, www.ge.ch/guide-archives/welcome.asp. *Fonds des communes, bourgeoisies et paroisses*, consultabile sul sito www.vs.ch/aev

¹⁵ Archives de l'Etat du Valais, *Guide pour les archives communales du Valais*, Sion 2002.

¹⁶ www.staluzern.ch/vsa/ag_sga/home.html

Anzeige

Nel canton Ticino non vi è legge archivistica. Tra il 1909 ed il 1920 fu attuata una politica (successivamente abbandonata) di concentrazione di preziosi documenti storici comunali nell'archivio di stato. Negli anni 1960-1980 una parte degli archivi comunali fu ordinata per iniziativa di un centro di ricerca dell'Università di Zurigo ed un'altra parte grazie all'Opera Svizzera dei Monumenti d'Arte e di Storia. In entrambi i casi lo scopo principale era quello di effettuare ricerche storiche. Da un'inchiesta del 1989 risultò che oltre la metà degli archivi comunali era in disordine. Nel 1991 il cantone decise di istituire il Servizio Archivi Locali, che su richiesta dell'autorità comunale provvede ora all'ordinamento degli archivi. Le spese vive devono essere assunte dai comuni, mentre il cantone copre i costi di gestione del servizio¹³.

Nei cantoni della Svizzera romanda gli archivi comunali sono maggiormente seguiti dagli archivi di stato. In questa regione sono state pubblicate guide e censimenti generali, anche grazie al sostegno di speciali associazioni, quali l'associazione ausiliaria dell'archivio di stato di Ginevra (fondata nel 1970) e l'Association vaudoises des archivistes (1996). Nel Vallese gli archivi storici dei comuni sono stati dati in deposito all'archivio di stato. Inoltre è stato pubblicato un manuale su cd-rom con suggerimenti per la gestione degli archivi più recenti¹⁴.

Altre soluzioni sono state attuate nella Svizzera tedesca. Nei cantoni di Basilea Campagna e Argovia si è deciso di far opera di sensibilizzazione tramite l'associazione dei segretari comunali e rispettivamente l'associazione cantonale dei comuni, cioè collaborando con i funzionari e le autorità che dirigono le amministrazioni locali. Nel canton Zurigo molti comuni affidano l'ordinamento dei loro fondi a ditte private. Anche in questa regione linguistica quasi tutti gli archivi di stato offrono ai comuni un servizio di consulenza. In alcuni casi l'archivio di stato coordina l'acquisto di materiale d'archiviazione. Altri offrono corsi di paleografia in modo che i funzionari comunali possano rendersi conto dell'interesse dei loro archivi. Oppure vengono messi a disposizione titolari, direttive per l'ordinamento degli archivi e «check-

list» per la costruzione di depositi sicuri. Sono stati pubblicati anche massimari di conservazione e di scarto, piani d'intervento in caso di danni d'acqua o incendi e direttive sulla carta e gli inchiostri a lunga conservazione. Se non si dà troppo peso alle particolarità locali, sostanzialmente i documenti sono simili e mostrano un progressivo standardizzarsi dell'approccio professionale. Di regola, nella loro elaborazione, è però mancato un coordinamento fra cantoni vicini. Però Lucerna sul suo sito web rinvia esplicitamente alla documentazione dell'archivio di Zurigo e il manuale per gli archivi vallesani elenca molti contributi pubblicati dagli altri cantoni¹⁵.

Il Gruppo di lavoro degli archivi comunali

Per sostenere i colleghi impegnati negli archivi comunali, è stato fondato all'inizio degli anni ottanta un gruppo di lavoro in seno all'AAS, che ha organizzato diverse giornate di studio. A seguito del decesso del suo primo presidente, l'attività si è per un certo tempo interrotta. Nel 2003 l'iniziativa è stata ripresa con lo scopo di creare una rete di contatti fra i colleghi ed offrire regolari occasioni di scambio d'opinioni. L'intento è sensibilizzare le autorità comunali cantonali e l'opinione pubblica, documentare le attività degli archivi comunali, identificarne i problemi strutturali ed elaborare soluzioni e strategie generali. Fra gli attuali progetti vi è una giornata di studio sull'elaborazione di «Registraturpläne» (titolari), la creazione di una banca dati dei progetti in corso e l'allestimento di una statistica per poter confrontare le diverse situazioni¹⁶.

Nel pieno rispetto della tradizione federalista svizzera, in futuro è auspicabile un maggiore coordinamento e scambio d'informazioni tra tutti coloro che si occupano d'archivi comunali, in modo da poter sviluppare proficue sinergie. Solo così si potrà fare tesoro di tutte le interessanti e diverse soluzioni escogitate nel paese. In caso contrario le profonde trasformazioni in atto nei comuni svizzeri rischieranno di incidere drasticamente, e non sempre in modo positivo, sulla gestione dei preziosi archivi degli enti locali. ■



Wir sind Experten in allen Fragen rund um das digitale Erschliessen von Archivbeständen.

LANGZEITARCHIVIERUNG VOLL DIGITAL

Archivista GmbH, Tel: +41 (0)1 254 54 00 www.archivista.ch

La séparation de deux communautés et ses conséquences sur leurs archives: le cas de Champorcher et de Pontboset (Vallée d'Aoste – Italie)



■ **Fausta Baudin**
Archiviste
Archives historiques
du Val d'Aoste

La séparation de deux communautés présuppose toujours des raisons d'incompatibilité réciproque, liées soit à leur distance physique soit à leurs identités, qui tôt ou tard amènent à une décision sans possibilité de retour. Le cas de deux villages valdôtains en témoigne.

Les deux communes de Champorcher et de Pontboset occupent une grande partie de la vallée de l'Ayas, la première sur la droite orographique de la Doire, que l'on rencontre en provenant du Piémont. Dans les derniers siècles du Moyen Âge, notamment entre le XIII^e et le XVI^e siècle, la vallée tout entière était soumise à la juridiction de la Maison de Savoie, étroitement entremêlée à celle des seigneurs de Pont-Saint-Martin, de telle façon que les sujets des deux pouvoirs se trouvaient à vivre l'un à côté de l'autre.

Les comtes, puis ducs de Savoie gouvernaient leur portion de territoire¹⁷ d'une manière assez efficace grâce à la structure de leur châtellenie de Bard, dont les minutieux comptes rendus sont conservés auprès des Archives d'Etat de Turin, tandis que la seule trace du domaine des seigneurs de Pont-Saint-Martin se trouve dans quelques volumes de reconnaissances remontant au XVI^e siècle, conservés aux Archives notariales d'Aoste.

Donc, les habitants de toute la vallée avaient l'habitude de se considérer comme faisant partie de la même communauté, au moins en tant que sujets soumis aux mêmes seigneurs, auxquels ils devaient les redevances féodales en argent ou en nature. Tout de même, l'institution qui faisait la vraie différence en ce qui concerne l'identité locale était, comme on le sait, la paroisse. Et les paroisses, dans cette vallée étaient deux, depuis 1176: Hône et Champorcher¹⁸. Cette dernière comprenait aussi les habitants des hameaux de Pontboset, en ce temps-là identifié comme *La Val*, qui habitaient à une distance moyenne de 5 à 10 km de l'église paroissiale, située au hameau du Château de Champorcher: pour la rejoindre, ils devaient parcourir une route longue, raide et exposée au danger continu d'avalanches et d'éboulements. Ce fait entraînait d'énormes problèmes de déplacement surtout pendant la saison

hivernale, lorsqu'il s'agissait de participer à la messe du dimanche, mais surtout lorsqu'il fallait enterrer des défunts au cimetière. On comprend donc très bien la raison pour laquelle la paroisse de Pontboset demande et obtient en 1625 la séparation de celle de Champorcher.

Tout de même il fallut encore attendre plus d'un siècle et demi pour obtenir la division des deux villages aussi du point de vue administratif.

Ce processus se développe donc par étapes successives et on peut apercevoir l'identité naissante des deux communautés en analysant plusieurs documents conservés auprès des archives des paroisses et des communes de Champorcher et Pontboset. Ces documents dévoilent l'intention sous-jacente à certaines donations ou à certaines décisions politiques d'imprimer une sorte de stimulation, d'accélération au processus de division. Pour citer quelques exemples, je signalerai la donation d'un particulier de

¹⁷ Les différents territoires, soumis aux Savoie ou aux seigneurs de Pont-Saint-Martin étaient appelés «resorts».

¹⁸ En ce qui concerne l'histoire des communautés de Champorcher, Pontboset et Hône, nous renvoyons aux ouvrages suivants: T. Charles, R. Martinet, *Hône*, Aoste 1997; F. Baudin, *La storia di una comunità dai suoi documenti*, Aoste 1999; J. G. Rivolin, «Uomini e terre in una signoria alpina. La castellanìa di Bard nel Duecento», dans *Bulletin de l'Académie de Saint-Anselme*, XXVIII, 2002.

La separazione di due comunità e le sue conseguenze sui loro archivi: il caso di Champorcher e Pontboset (Valle d'Aosta – Italia) (riassunto)

I due comuni valdostani di Champorcher e di Pontboset occupano gran parte della valle di Ayas, la prima che si incontra provenendo dal Piemonte, sulla destra orografica della Doire. La parte alta della valle (dai 700 m s. m. fino alle creste) costituiva nel Medioevo e fino al 1625 un'unica parrocchia (Saint-Nicolas de Champorcher). Il processo di separazione tra le istituzioni dei due comuni si è sviluppato in tappe successive e si è trascinato per un secolo e mezzo, provocando, fra l'altro, una dispersione dei documenti tra quattro archivi, due municipali e due parrocchiali.

La sola operazione che si può cercare di realizzare, per ricostruire i tratti salienti dell'identità di questi due comuni, come si è formata nei secoli XVII e XVIII, è di ricostruire idealmente i loro archivi con l'aiuto degli inventari. I documenti più antichi sono conservati negli archivi parrocchiale e municipale della comunità matrice di Champorcher, a cui si aggiungono i conti dei castellani di Savoia, conservati presso l'Archivio di stato di Torino. Vi è una grande lacuna per quanto concerne il periodo rivoluzionario della fine del XVIII secolo, colmato unicamente da un registro di deliberazioni municipali delle due amministrazioni, curiosamente conservato presso gli archivi della parrocchia di Champorcher. È perciò solo dalla Restaurazione che la storia delle due comunità si riflette in modo chiaro nei loro rispettivi archivi.

Pontboset, Domeyne Danna, à l'église de Pontboset *qui va se construire*, datant de 1622, donc deux années avant son effective bénédiction. Mais déjà dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, certains paroissiens avaient testé en faveur de l'église ou de la chapelle de Pontboset¹⁹, et au début du XVII^e siècle, le curé de Champorcher lui-même, l'abbé Martinet²⁰, avait donné des biens à l'église de Pontboset, ce qui fait soupçonner qu'une chapelle était déjà considérée comme une sorte d'église paroissiale. En juin 1624, les paroissiens de plusieurs hameaux de la partie inférieure, *La Val*, demandent la séparation de la paroisse mère de Champorcher en déclarant avoir fait bâtir leur église l'année précédente. Ils assurent aussi la somme nécessaire pour obtenir la séparation, 60 écus, sur leurs propres biens fonds. Le 13 mars suivant, l'évêque Mgr Vercellin leur accorde ce qu'ils lui avaient demandé et la vie religieuse de la paroisse de Saint-Grat démarre officiellement, avec la création aussi des registres des naissances, des sépultures et des mariages.

Suite à cette séparation, les paroissiens de Pontboset deviennent redevables à l'église mère de la somme de 150 écus, mais ne pouvant pas régler leur dette tout de suite, ils seront obligés pendant presque un siècle et demi (jusqu'en janvier 1772) de lui payer les intérêts de 5%, ce qui est attesté par plusieurs copies de la convention relative, conservées soit aux archives paroissiales de Pontboset soit aux archives municipales de Champorcher.

Sur le plan de l'administration civile, c'est après l'émanation de l'édit du 15 décembre 1762, qu'on forme un conseil municipal dans le sens moderne du mot. Le 17 février de l'année suivante se déroule la première séance du conseil, à laquelle participent les chefs de famille des deux villages. Sur la place publique du hameau du Château à Champorcher ils nomment leurs neuf conseillers, dont le plus âgé est désigné comme syndic²¹. Le territoire de la commune comprenait les hameaux jusqu'aux confins avec l'autre commune au fond de la vallée, c'est-à-dire Hône. Les conseillers de Pontboset devaient encore se rendre au chef-lieu de Champorcher chaque fois qu'on convoquait une réunion du Conseil, de laquelle ils étaient renseignés par le son de la cloche de l'église de Champorcher un jour auparavant: et puisque plusieurs d'entre eux ne pouvaient même pas entendre la cloche, ils devaient payer quelqu'un parmi les habitants des hameaux les plus proches de Champorcher pour en être informés. Ce devoir de parti-

icipation au conseil exigeait un long voyage *pedibus calcantibus* et une perte de temps considérable, la plupart des fois pour discuter de problèmes qui intéressaient principalement l'autre pays. En plus, il faut ajouter le fait que, pendant l'hiver, il y avait toujours un gros risque d'avalanches en plusieurs endroits de l'itinéraire.

En ce qui concerne les documents des archives municipales, il faut remarquer que déjà en 1772, lors d'une opération de cadastration de grande envergure concernant toute la Vallée d'Aoste, on dresse deux cadastres distincts pour les deux communautés, bien qu'elles ne soient pas encore séparées officiellement. On envisage donc, évidemment, déjà la probabilité de disjoindre les deux administrations. Et en effet, après la séparation effective qui se produisit en 1783, plusieurs numéros suivis du cadastre de Champorcher furent «transférés» à celui de Pontboset, et les pages y afférentes ajoutées aux registres relatifs.

Ce sera seulement neuf ans après, le 30 juin 1781, après les démarches nécessaires, qu'on établira les limites administratives entre les deux communes, ce qui entraînera, comme il arrive souvent dans des cas semblables, plusieurs contestations et querelles entre les hameaux contigus²². Et il faudra attendre encore le 12 novembre 1783 pour voir le Conseil communal de Pontboset officiellement reconnu par des lettres patentes.

Pourtant il faut relever que le secrétaire communal était le même pour les deux communes. Jean-Joseph Danna, un notaire de Champorcher, avait géré l'administration municipale dès 1763 jusqu'à son décès en 1776; il avait été remplacé ensuite par son fils Jean-Baptiste, depuis 1776 jusqu'à 1783; ce dernier exerce aussi la charge de secrétaire pour les deux communes séparées depuis 1783 jusqu'à peu de jours avant sa mort, survenue en mars 1822. La plupart des documents à partir de 1763 et jusqu'à la Restauration est donc encore produite et conservée aux Archives de Champorcher.

Après 1783 on ne retrouve plus aucun registre de délibérations municipales ni dans une commune ni dans l'autre. Pourtant les deux Conseils municipaux existaient et – semble-t-il – fonctionnaient régulièrement, puisqu'ils dressaient chaque année le bilan soit compte présumé des dépenses²³ et les cottets d'imposition de la taille²⁴.

En plus, tout de suite après la séparation des deux communautés, les Conseils commencent à se réunir périodiquement pour approuver les passages de propriété²⁵ qui étaient ensuite enregistrés sur les livres des

transports²⁶. Toutefois un registre de délibérations des deux municipalités de nouveau unies pendant la période révolutionnaire, est étrangement conservé aux Archives paroissiales de Champorcher. C'est l'un des rares documents remontant à la période révolutionnaire, outre un recueil de copies de lettres envoyées par le secrétaire communal à la Sous-préfecture, des listes de personnes envoyées à Bard pour la démolition du château et pour la reconstruction du pont, et des listes des denrées fournies par les habitants aux troupes françaises, conservées dans les deux archives municipales²⁷.

Seulement après la Restauration, l'activité administrative des deux Conseils reprend assez régulièrement dans les deux communes et on recommence à effectuer les séances ordinaires et extraordinaires; les registres relatifs sont de nouveau remplis et les séries archivistiques reprennent leur succession ordinaire. En 1927, sous le fascisme, lors de la tentative de la Préfecture d'Aoste d'unifier encore une fois les deux communes, les bureaucrates trouvent une vigoureuse opposition de la part des deux administrations locales²⁸ et sont obligés d'abandonner ce projet de soi-disant «rationalisation administrative».

Quant aux périodes précédentes, comme on l'a vu, les documents sont éparpillés dans les quatre dépôts d'archives (deux Archives municipales et deux Archives paroissiales). Il arrive aussi que plusieurs copies des mêmes documents soient conservées dans les quatre archives, comme l'acte de fondation de la paroisse de Pontboset et un testament de 1622 qui se

¹⁹ Archives de la paroisse de Pontboset (=APP), VI-1 (1557, 7 août); APP, VI-2 (1576, 17 avril).

²⁰ APP, VIII-1, 1604.

²¹ Archives communales de Champorcher (=ACC), A-6-51, *Verbal d'ellection des membres du Conseil des Communautés de la paroisse de Champorcher aussi bien que de son secrétaire contenant assignation de son gage*.

²² Archives Historiques Régionales (=AHR), Royale Délégation, ROD 18/24, pp. 582-584.

²³ AHR, Fonds Ville, Registres des bilans des communes, à partir de 1784.

²⁴ Archives comunales de Pontboset (=ACP), 16.

²⁵ ACP, 20; ACC B-19.

²⁶ *Ib.*, 202-...; ACC B-11.

²⁷ ACC A-7-60; A-8-4, 6, 7, 8, 10,...; ACC, A-7-59, A-8-11, 12, 14, 16; ACP, 1.

²⁸ Le *podestà* (autorité correspondant au maire, dans la période fasciste) de Pontboset affirme dans une délibération du 23 septembre 1927 à ce sujet que: *La riunione dei due comuni non porterebbe migliorìa alcuna nei rapporti intercorrenti tra le due popolazioni, anzi è indubbio che in un primo tempo tali rapporti ne soffrirebbero per il risveglio di quello spirito campanilistico che è comune a tutti i paesi (...), considerato che la riunione dei comuni di Pontboset e Champorcher in uno solo costituirebbe un vero danno per entrambi e crea malcontento in ambedue le popolazioni.*

trouvent dans les deux archives paroissiales²⁹; et encore, comme on l'a déjà vu, deux copies d'un acte relatif aux différends survenus entre les deux paroisses en 1644 se trouvent l'une aux Archives paroissiales de Pontboset et l'autre aux archives municipales de Champorcher. Quelques documents qui concernent la communauté civile de Pontboset notamment aux XVII^e et XVIII^e siècles (écoles, bâtiments, terrains, droits, rapports avec les autorités civiles) sont conservés dans les archives paroissiales de cette communauté³⁰ et enfin beaucoup d'autres se trouvent dans les archives municipales de Champorcher, à savoir tous les documents relatifs aux rapports avec les seigneurs des ressorts ducal et de Pont-Saint-Martin (franchises, reconnaissances, reçues des dîmes, procès, documents relatifs à l'affranchissement des cens), les actes concernant les rapports avec le Conseil des Commis et l'Intendance, un livre terrier remontant au début du XVII^e siècle et un autre du début du XVIII^e, quatre registres des consignes de familles (recensements), les *parcelles du frayé*, soit les comptes rendus des dépenses, les listes des fournitures de denrées aux troupes de Bard et Donnas, les actes de nombreux procès contre des particuliers et d'autres communautés, les procès-verbaux de vérification des dommages causés par les inondations du XVII^e siècle.

L'activité de la nouvelle administration de Pontboset, après 1783, se concentre tout de suite sur des questions relatives à son territoire: de nouveaux procès contre des particuliers au sujet de la possession de certains alpages, concernant uniquement le territoire de Pontboset, qui n'avaient évidemment pas été pris en considération au-

paravant par la communauté de Champorcher, sont entamés, aussi bien que l'enregistrement des passages de propriété. Ce qui compte vraiment pour une communauté de paysans c'est la possession de la terre: voilà donc l'intérêt de l'administration à ce sujet, qui se reflète aussi dans ses archives. Il est, au contraire, assez surprenant qu'il n'y ait presque aucun document se référant aux rapports entre les gérants des usines de fer de Pontboset, assez renommées à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, sauf un acte d'échange de terrains entre les frères Mutta et la communauté et une convention pour fouiller la montagne à la recherche de minéraux de fer, mais sur le territoire de Champorcher.

Pour conclure, nous pouvons souligner que la division de deux communautés complique la reconstruction de leurs identités tant au point de vue religieux qu'à celui civil. La dispersion des papiers se rapportant à l'histoire d'une communauté, déjà fréquente lorsqu'on parle d'une seule communauté qui n'a jamais changé ses limites, se multiplie dans le cas d'un démembrement, ou pour mieux dire de successives séparations (religieuse et civile), de deux communautés. La seule opération qu'on puisse essayer de mettre en œuvre pour reconstituer les traits saillants de l'identité de ces deux réalités, telle qu'elle s'est affirmée aux XVII^e et XVIII^e siècles, c'est de reconstruire idéalement leurs archives à l'aide des inventaires. En plus, il faudrait intégrer ces archives par les copies des documents envoyés aux autorités locales et turinoises, notamment les relations sur les bois et les mines, et les procès-verbaux des séances de la Royale Délégation lors de la séparation de ces communautés³¹. L'examen de ces documents peut nous faire comprendre les nombreuses raisons de conflit au sujet par exemple des hameaux, situés dans les territoires aux confins entre une communauté et l'autre et que chacune prétendait englober dans son

propre territoire, mais aussi des rancunes traînées pendant plusieurs années avant d'en arriver à la décision de constituer deux communes différentes et indépendantes. Dans ce sens, on peut bien parler d'identité locale reconstruite grâce aux documents d'archives.

Les deux communes valdôtaines de Champorcher et de Pontboset occupent une grande partie de la vallée de l'Ayas, la première que l'on rencontre en venant du Piémont, sur la droite orographique de la Doire. La partie d'en haut de la vallée (à partir de 700 m, jusqu'aux sommets) constituait au Moyen Age et jusqu'en 1625 une seule paroisse (Saint-Nicolas de Champorcher) et successivement, depuis 1762 jusqu'en 1783, une seule commune (Champorcher).

Le processus de séparation entre les institutions des deux communes fut entamé à maintes reprises et traîna pendant un siècle et demi, en provoquant, entre autres, une dispersion des documents dans les quatre archives, deux municipales et deux paroissiales. La seule opération qu'on puisse chercher à réaliser pour reconstituer les traits saillants de l'identité de ces deux communautés, telle qu'elle s'est affirmée aux XVII^e et XVIII^e siècles, est de reconstruire idéalement leurs archives à l'aide des inventaires.

Les documents les plus anciens sont conservés dans les Archives paroissiales et municipales de la communauté mère de Champorcher, hormis les comptes des châtelains des Savoie, conservés aux Archives d'Etat de Turin. Il y a une grande lacune en ce qui concerne la période révolutionnaire de la fin du XVIII^e siècle, comblée seulement par un registre de délibérations municipales des deux administrations, étrangement conservé aux Archives paroissiales de Champorcher. C'est seulement à partir de la Restauration que l'histoire des deux communautés se reflète d'une façon claire dans leurs archives respectives. ■

²⁹ APP IV-5, APC, 202.

³⁰ *Ib.*, IV-10; 16; 20; 30; 32; 44; 47; 49; 51; 54; 56; 58; V-1; X-1; 2; 3.

³¹ AHR, ROD 11/17; 18-24.

Anzeige



PRE DATA
INFORMATIK LÖSUNGEN

- Software - Entwicklung
- Biblio- + Mediotheks Systeme
- Hardware Competence Center
- Kommunikation + Netzwerke



Intelligente Ausleihe
mit Barcode-Leser und Gebührenverwaltung

Umfassende Medienaufnahme
Div. Importformate, u.a. SBD - SVB - Triass - Von Matt

Komfortable Zusatzmodule
Massenmutationen - Publikumsabfrage - Barcode-Etiketten

WebOPAC - Ihre Bibliothek im Internet / Intranet

Seit 1984 Ihr Partner für Bibliothekssysteme

PREDATA AG ■ Burgstrasse 4 ■ 3600 Thun ■ 033 225 25 55 ■ info@predata.ch ■ www.predata.ch

4179_2401

Les parts communales aux Archives cantonales vaudoises: les enseignements de 100 ans de collaboration avec les communes

■ **Robert Pictet**
Adjoint
Chargé des relations avec
les communes
Archives cantonales
vaudoises



Durant tout le XIX^e siècle, l'Etat n'intervient pas dans la sauvegarde et la valorisation des archives communales. Ce sont les historiens, surtout depuis la création de la *Société d'histoire de la Suisse romande* en 1837, qui visitent les dépôts et publient des sources médiévales.

Les célébrations du centenaire de la Révolution en 1898 et de la création du can-

ton en 1903 préfigurent la loi du 24 novembre 1905 qui confie aux Archives cantonales vaudoises l'inspection des archives communales. Dès lors, historiens, pasteurs, érudits locaux animent aux côtés des archivistes un mouvement patrimonial qui aboutira, grâce à un effort considérable depuis la fin des années 1950, à un résultat spectaculaire, sans pareil en Suisse: chacune des 386 communes vaudoise dispose d'un inventaire de ses archives, des origines à 1960, consultable à la commune et dans la salle de lecture des Archives cantonales. Dans le même temps, une collection d'inventaires historiques est constituée³².

En 2003, la communauté des archivistes publie après cinq ans d'efforts, le *Panorama des Archives communales vaudoises 1401–2003*³³. Cet ouvrage examine dans une perspective historique, au travers d'études thématiques et de 17 situations

individuelles, le développement des archives dans les communautés d'habitants, dès l'attestation du premier inventaire conservé jusqu'à nos jours. Une base de données de plus de 19 500 notices descriptives, réalisée à partir de 2800 pages d'inventaires, lui est associée³⁴. Elle identifie et compare les gisements documentaires conservés dans chaque commune jusqu'en 1960.

Le *Panorama* et la base de données favorisent le questionnement renouvelé des sources et relient les mémoires les plus ré-

³² Archives cantonales vaudoises (=ACV), Ai: *Inventaires d'archives communales et autres*.

³³ G. Coutaz, B. Kupper, R. Pictet, Fr. Sardet, *Panorama des Archives communales vaudoises 1401–2003*, Lausanne 2003, 551 p., *passim* (*Bibliothèque historique vaudoise*, 124).

³⁴ Site Internet: www.archives-cantoniales.vd.ch/communes/Accueil.aspx

I fondi comunali nell'Archivio del canton Vaud: gli insegnamenti di 100 anni di collaborazione con i comuni (riassunto)

Il *Panorama des Archives communales vaudoises 1401–2003* (*Panorama degli archivi comunali del canton Vaud*) è stato pubblicato nel novembre del 2003 dopo cinque anni di lavoro. Lo studio esamina in prospettiva storica, attraverso un'analisi tematica e quella di diciassette casi particolari, lo sviluppo degli archivi nei comuni degli abitanti, iniziando dal primo inventario conservato e giungendo fino ad oggi. Una banca dati con oltre 19 500 notizie descrittive permette di identificare e di paragonare i depositi di documenti conservati in ogni comune del canton Vaud, dalle origini al 1960. Al binomio archivi e territorio, abbiamo aggiunto il criterio dell'inventario per misurare in che misura l'identità comunale si sviluppa a partire dagli archivi.

Le prime menzioni di luoghi politicamente non definiti come comunità d'abitanti spuntano a partire dal IX secolo nei fondi ecclesiastici e delle signorie. Precedono di oltre due secoli, cioè di più secoli, l'esistenza dei primi documenti originali conservati nei comuni del cantone. Gli inventari, che in origine e fino alla metà del XVIII secolo furono esclusivamente degli strumenti di censimento e di difesa dei diritti comunali, compaiono con uno scarto di diverse decine d'anni rispetto agli originali. Se da un lato documentano l'organizzazione delle comunità, essi rappresentano ugualmente delle realtà territoriali e delle situazioni giuridiche spesso difficili da ricostruire e, ancora più di frequente, in evoluzione. Il movimento comunale si affermò nel paese di Vaud a partire dal XIV secolo in diverse forme, ed ebbe una certa ampiezza sotto il regime delle Loro Eccellenze di Berna, senza peraltro imporsi in tutto il territorio di Vaud. Nel 1798, l'organizzazione comunale è una realtà non conclusa; all'epoca si contavano 123 comuni, mentre saranno 382 duecento anni dopo. Lo sbriciolarsi e la natura del potere, che hanno caratterizzato lo spazio territoriale di questa regione a partire dall'anno mille, spiegano in gran parte il numero elevato dei comuni del canton Vaud, e la rete a maglie strette che essi formano. Nel 1905, incaricando l'Archivio cantonale dell'ispezione degli archivi comunali, il Consiglio di Stato non auspicava una loro centralizzazione. Ha tuttavia deciso di raggruppare nell'istituzione cantonale fin dall'origine fondi che hanno una forte risonanza a livello comunale: gli archivi dello stato civile, quelli notarili, giudiziari e catastali; ma anche questi rappresentano comunque delle masse non indifferenti di documenti. In questo senso, la storia dei comuni si studia nei comuni, gelosi della loro autonomia, benché le parti più antiche e dense del patrimonio comunale non si trovi presso i comuni del Vaud. La collaborazione centenaria tra Stato-comuni ha permesso di mettere a disposizione di ogni comune una memoria documentaria inventariata fino al 1960. Situazione senza dubbio invidiabile; la ricognizione e lo studio sistematico di tutti gli inventari comunali, e la loro messa in relazione con i fondi dell'Archivio cantonale, permetterà d'ora in poi di ricomporre nel tempo, tutto o parzialmente, l'identità dell'attuale territorio del canton Vaud. E per di più rende obbligatoria l'investigazione degli archivi comunali, facendo capo sia agli inventari storici, sia a quelli attualmente in vigore, nella misura in cui testimoniano di tutto quello che si è conservato e di quello che è ancora consultabile.

Traduzione: Rodolfo Huber

centes aux plus anciennes. Ces instruments de recherche placent aussi les autorités devant leurs responsabilités: garantir la conservation de leur mémoire et son ouverture au public.

L'inventaire est à la base de cette réalisation. Que nous apprend-t-il sur le territoire et son organisation politique?

L'inventaire, vecteur de l'identité territoriale vaudoise

Les premières mentions écrites de lieux politiquement non définis de communautés d'habitants apparaissent dès le IX^e siècle (Ferreyres en 814, Blonay en 861). En outre le temps pendant lequel surgit le plus grand nombre de noms de communes, les XI^e et XII^e siècles, précède de plus de deux, voire de plusieurs siècles, l'existence des premiers originaux conservés aux Archives cantonales et à plus forte raison dans les communes mêmes (XIV^e et XVI^e siècles). Les premiers inventaires relatent le morcellement, la juxtaposition, voire la superposition des pouvoirs dans le Pays de Vaud, qu'ils soient dès le haut Moyen Age ecclésiastiques ou laïques.

Les Confréries, dont celle du Saint-Espirit, des églises, des paroisses, des abbayes dont Payerne, Romainmôtier ou du lac de Joux, ainsi que les couvents sécularisés à la Réforme dont les biens enrichissent les villes, secrètent des archives volumineuses. Ollon depuis 1476 dépend autant de LL.EE. de Berne que de l'Abbaye de Saint-Maurice. L'évêque de Lausanne, coseigneur de Pully avec les comtes de Genève, après l'antique Abbaye de Saint-Maurice, conserve dans ses archives des séries documentaires regardant Pully dont seul une faible partie est recensée aujourd'hui; le cartulaire de Lausanne mentionne les droits du chapitre à Blonay. La «Pancarte de Rougemont» de 1115 est assurément le plus ancien document ecclésiastique original conservé dans une commune.

Les seigneuries laïques, aux inventaires parfois tardifs, sont nombreuses à l'image de la baronnie de Grandson (inventaire de 1625) ou de la seigneurie de Montricher (1750), des châteaux de Rolle (1652), d'Aubonne (1693), de Bercher (1715), d'Orny (1761) ou de La Sarraz (1787).

Les villes de Morges, Vevey et Ville-neuve, de création savoyarde, voient une part importante de leur patrimoine médiéval conservé aux Archives d'Etat de Turin, alors qu'en dépit de restitutions successives depuis 1798, des parts non négligeables reposent encore aux Archives d'Etat de Berne.

Les lieux habités sont nombreux, mais les archives ne sont pas plus anciennes que les communautés dont elles conservent la mémoire. Il n'est pas utile d'en chercher des traces avant que la communauté de ses habitants n'ait obtenu l'autonomie, car dans ce mouvement communal tardif et diachronique, l'inventaire qu'il soit dénommé cartulaire, recueil, liste ou répertoire, traduit des droits acquis, une administration en place et l'exercice du pouvoir. Il présente des situations juridiques difficiles à restituer et le plus souvent évolutives. Au XVIII^e siècle, des communes de création bernoise dépendent de seigneurs (Mauraz, Chardonney [sur Bussy] ou Rossenges) ou sont autonomes (Villars-Epeney). Noréaz, érigée en commune en 1768, refuse son statut et il est dit que *ce village n'appartient à aucun territoire*. Pizy reste vide d'habitants entre 1665 et 1727, *n'ayant ni Conseil, ni Gouverneur*. Les quatre paroisses de Lavaux (Lutry, Villette, Saint-Saphorin et Corsier), démembrées au début du XIX^e siècle, vivent longtemps de conflits liés à des droits territorialement imbriqués. Lutry est une commune à deux paroisses (Lutry et Savigny), à l'instar de Château-d'Oex (Château-d'Oex et L'Etivaz) et Payerne (Payerne et Corcelles).

Dans ce cadre-là, la rédaction des premiers inventaires communaux coïncide non pas avec l'origine documentaire, mais avec celle de l'organisation municipale. Ils sont rédigés plus tardivement que les pièces qu'ils recensent et l'adret lémanique est mieux représenté que l'arrière-pays: Cully établit ses premiers comptes en 1407 et leur inventaire en 1470; Lausanne, Lutry, Nyon, Villeneuve et Vevey confirment cette constatation. A Moudon ou à Payerne, le phénomène est plus tardif. 7,5% des inventaires sont rédigés avant 1550, 23% avant 1670.

Reflets d'une administration, ils sont

consignés dans les registres du Conseil, «livres composites» alliant conventions, décisions ou comptes communaux: l'inventaire de 1401 de la Ville inférieure de Lausanne, probablement le premier conservé en Suisse, est consigné dans les manaux de 1383 à 1480; celui de 1482 à Romainmôtier est compris dans le premier registre de la bourgeoisie (le Papyrus), alors que celui d'Eclépens de 1771-1799 l'est dans un livre de biens.

Le mouvement communal, et l'inventaire qui en découle, s'affirment au Pays de Vaud dès le XIV^e siècle sous des formes diverses avant de prendre une certaine ampleur sous le régime bernois.

Parti de Lausanne, dès les années 1280, il se propage dans les communes de franchises (Villeneuve, Rolle, etc.) et les quatre «Bonnes villes» (Moudon, Yverdon, Morges, Nyon), plus tard dans l'arrière-pays. Contrairement à la Maison de Savoie, qui structure le pouvoir autour des centres urbains et des familles seigneuriales dévouées, Berne favorise le mouvement communal en milieu rural, même si le poids du seigneur local est prépondérant. Ainsi, à Blonay, l'imbrication des droits féodaux et les multiples hameaux dont les inventaires renvoient à des aires territoriales autres que celles définies par le terme de commune, génèrent un flou qui empêche les communautés de Saint-Légier ou de La Chiésaz de s'organiser. Le premier inventaire disponible marquant le début de la commune en tant qu'entité politique remonte tardivement à 1799.

Ces inventaires évoluent: au XV^e siècle, un notaire rédige une liste de droitures, alors que Berne impose dès le XVII^e siècle le «registre de copies», recueil de documents probatoires fondamentaux, transcrits voire traduits, pour contourner les difficultés paléographiques et linguistiques, sauvegarder les originaux et protéger les droits des communautés. Villeneuve entre 1701 et 1780, Aubonne entre 1747 et 1797 ou Lausanne font appel à des huguenots, des pasteurs ou des «antiquitaires», qui analysent et résument les actes les plus porteurs. 58% des inventaires sont confectionnés au XVIII^e siècle. Ceux-ci sont alors sélectifs: partiels et utilitaires, ils délaissent

Anzeige

juerg.schwengeler@oekopack.ch

Oekopack AG, Rougemont 7, CH-3604 Thun, Tel: +41(0)33 654 66 06; Fax: +41(0)33 654 28 89

5449_2301

sent les documents sans intérêt administratif et juridique pour la commune.

Mais dès la fin des années 1830, les sociétés d'histoire, initiatrices des publications de sources médiévales, soutiennent la confection d'inventaires globaux à haute valeur culturelle. En 1817, le baron Théodore de Grenus publie le «regeste» des documents des Archives d'Yverdon-les-Bains, Moudon, Morges et Nyon, alors que dès 1863, puis au tournant du siècle, les archivistes, en particulier Alfred Millioud, répertorient les fonds médiévaux de Val-orbe, Grandson, Romainmôtier, Aigle, Bex et Lausanne. Entre 1905 et 1926, François Isabel conçoit l'inventaire comme un «livre d'histoire», dont bénéficie le Chablais, alors que dès 1910, Raoul Campiche, applique un «Plan de classement» global dans les districts d'Orbe, de La Vallée et de La Côte, dont les archivistes d'Etat s'inspirent durant tout le XX^e siècle.

Les inventaires communaux sont en décalage avec la réalité territoriale et débordent souvent du cadre communal dans les droits qu'ils décrivent. La sécularisation des biens ecclésiastiques transmet à Lausanne des propriétés à Yverdon (Clendy), Froideville, Prangins (Clos de Sadex) ou Chardonne (Le Burignon). Payerne et Corcelles conservent encore des vignes à Lavaux. Bursins acquiert à la Réforme les alpages de La Bursine et de Praz Rodet, sur la commune du Chenit. La Tour-de-Peilz possède dès le XV^e siècle des prairies aux Iles, Le Fort, La Praille sur Noville et Port-Valais. La propriété féodale est indifférente aux limites communales et les fiefs constitués par héritage, acquisition ou regroupement peuvent se répartir sur plusieurs communes parfois éloignées: ainsi l'ancienne seigneurie de L'Isle, englobe le village de La Coudre, pour lequel il existe une «grosse» de titres levée en 1790. Des communes remodelent leur territoire: L'Abbaye et Le Chenit se détachent respectivement du Lieu en 1571 et 1646 qui comprenait jusqu'alors toute la Vallée de Joux; lors de sa réunion à la commune de Begnins en 1767, un inventaire des archives de l'ancienne commune de Serraux est rédigé, portant sur des documents établis dès

1301; en 1721, Paudex se sépare de Pully et en 1808 Corcelles de Payerne.

En 1798, l'organisation communale dont on conserve la trace par le biais de l'inventaire ne couvre que partiellement le canton et constitue une réalité inachevée, ne comptant que 130 communautés, alors qu'elles seront 386 deux siècles plus tard.

L'émiettement et la nature des pouvoirs, qui ont caractérisé l'espace territorial vaudois depuis l'an mil, expliquent en partie le nombre élevé et le maillage serré des communes dans le canton, corollairement la dispersion de notre mémoire, que Louis Vulliemin déplorait déjà en 1834, constatant que les *documents [acquerront] une valeur nouvelle dès qu'il sera permis de les comparer entre eux. La main qui les rapprochera leur donnera leur véritable valeur historique.*

Ceci étant, les noms propres de la commune, en tant qu'objets liés aux lieux, sont la seule chose, qui en dépit des transformations observées dans la langue et l'espace, perdurent depuis la première mention d'archives. Ils font partie du patrimoine des communes et forment la première référence sur laquelle se fonde la conservation des archives depuis le temps, lointain, où le «territoire communal», au sens actuel, n'existait pas³⁵.

Les parts communales aux Archives cantonales

Les archives communales ne sont pas toutes conservées à la commune. Les musées locaux, en qualité de partenaires naturels de la conservation, ont exposé des pièces d'archives parfois prestigieuses. Certaines, soustraites de leur layette, ont garni les vitrines du Musée du Vieux-Romainmôtier, alors que la célèbre «Pancarte de Rougemont» de 1115 est actuellement encore visible au Musée du Vieux Pays-d'Enhaut à Château-d'Oex.

Hormis les archives savoyardes et bernoises déposées respectivement à Turin et à Berne, les parts d'archives communales aux Archives cantonales sont des fonds ecclésiastiques (Chapitre de la cathédrale de Lausanne, abbaye de Romainmôtier, etc.), hérités de Berne ou de provenance privée, d'origine parfois incertaine: collections de parchemins issues de fonds médiévaux disloqués³⁶ ou de documents d'époque bernoise et cantonale intéressant l'histoire locale³⁷. Les dépôts de fonds de familles seigneuriales aux Archives cantonales (de Cerjat, de Crousaz ou de Gingsins-La Sarra, de Mestral, de Loys, de Goumoens, etc.) ou d'érudits (Charles-Philippe Dumont) sont majoritairement à mettre au crédit des archivistes d'Etat du XX^e siècle.

Certains documents ont été rapatriés des communes mêmes. Leur présence résulte d'abandon des autorités communales, de doubles trouvés dans les communes par les archivistes d'Etat ou privés et de donations de particuliers ayant eu des responsabilités ou des relations avec les communes³⁸. Ainsi s'explique la présence des archives anciennes de Belmont-sur-Yverdon, Chêne-Pâquier, Montagny-près-Yverdon et Villeneuve.

L'Etat a parfois acquis sur le marché de l'art des documents de nature communale, à l'instar du premier volume des délibérations du Conseil d'Yverdon-les-Bains entre 1440-1514³⁹ ou les archives de la seigneurie de L'Isle⁴⁰.

En chargeant les Archives cantonales de l'inspection des archives communales en 1905, le Conseil d'Etat n'a pas pour autant souhaité leur centralisation⁴¹. Tout au plus et en dépit de la masse importante, il a regroupé dans l'institution cantonale des natures d'archives à forte résonance communale, mais du ressort exclusif d'un état moderne: archives notariales dès 1866, état civil dès 1918, justice civile et criminelle dès 1946, plans cadastraux et terriers dès 1959.

Une démarche collective riche de promesses

Le *Panorama* a démontré que l'investigation des archives communales et la sollicitation des inventaires, tant en vigueur qu'historiques, pour ce qu'ils témoignent de ce qui a été conservé et de ce qui est consultable, sont désormais obligatoires. L'histoire régionale s'étudie dans les communes, même si les parts les plus anciennes et les plus séquentielles ne s'y trouvent pas: le partenariat Etat-communes, réalisé durant les cent dernières années, a mis en lumière la complémentarité des sources: situation sans doute enviable, puisque la saisie et l'étude systématique de tous les inventaires et leur mise en relation avec des fonds des Archives cantonales recomposent les étapes de l'identité territoriale actuelle et de son organisation politique en fournissant à l'historien un instrument de recherche actualisé. ■

³⁵ Georges Nicolas, «Commune, territoire et archives», dans *Panorama*, p. 58.

³⁶ ACV, C: parchemins et papiers.

³⁷ *Ib.*, Br: Affaires de communes.

³⁸ *Ib.*, P Communes.

³⁹ *Ib.*, Br 109.

⁴⁰ *Ib.*, C XVI.

⁴¹ Entre 1915 et 1950, les Archives cantonales vaudoises envisagèrent par souci de sauvegarde d'accueillir les archives communales. Cette initiative resta sans lendemain.



La place des Archives de la Ville de Genève dans une Ville-Etat



■ **François Burgy**
Archiviste adjoint
de la Ville de Genève

Naissance des Archives de la Ville

Depuis la création d'une administration autonome de la Ville de Genève en 1842 – le canton de Genève fait partie de la Confédération suisse depuis 1815 –, les relations entre la Ville et le canton de Genève ont rarement été simples. Le canton doit tenir compte d'une commune beaucoup plus vaste et peuplée que les autres (de nos jours, près d'un habitant du canton sur deux réside sur le territoire de la Ville), qui constitue à beaucoup d'égards un cas particulier. La Ville, de son côté, affirme fortement son sens de l'autonomie communale. Pour les citoyens genevois, il est pourtant malaisé de discerner la part de la Ville et celle de l'Etat dans leurs activités, complémentaires ou parallèles, souvent soupçonnées de redondance. Depuis 1842, les pro-

jets de fusion Ville-Etat n'ont certes pas manqué, sans cependant aboutir jamais.

Les Archives de la Ville de Genève existent depuis 1986. La Ville de Genève n'a pourtant pas été une commune sans archives pendant les 144 années précédentes. Celles-ci étaient alors du ressort des Secrétaires généraux successifs, qui ont pu assurer la conservation d'une grande partie des documents des autorités exécutives (Conseil administratif) et législatives (Conseil municipal), ainsi que des livres comptables. En revanche, les archives des services administratifs ont échappé à leur vigilance; le plus souvent il ne reste rien de leurs documents du XIX^e siècle et peu de choses du XX^e siècle avant 1960.

La création d'un service d'archives de la Ville de Genève n'est pas le fruit d'une volonté du pouvoir exécutif, mais l'aboutissement de pressions exercées dès la fin des années 1970 par des conseillers municipaux et par des historiens dans le but de rendre les archives de la Ville de Genève accessibles aux chercheurs. On peut y voir la manifestation de l'intérêt grandissant des historiens pour la période contemporaine et pour l'histoire locale. De plus, le débat s'inscrit alors dans le contexte d'un projet d'hôtel des archives qui serait commun au canton et à la Ville, projet qui sera abandonné par la suite.

Il faut attendre 1986 pour que soit engagée la première archiviste de la Ville, Ma-

dame Micheline Tripet, ancienne archiviste d'Etat-adjointe, et 1987 pour que les Archives de la Ville s'ouvrent à la consultation, dans les locaux qu'elles occupent encore actuellement au Palais Eynard. Au cours des premières années de sa fonction, Micheline Tripet accomplit un travail véritablement gigantesque, avec des moyens très limités mais en bénéficiant du soutien sans réserve du Secrétaire général de l'époque. En particulier, elle collecte dans les services les archives historiques qui y subsistent encore pour les rassembler au Palais Eynard et elle pose les bases d'un système de gestion des archives courantes et intermédiaires.

Dès ces premières années, Micheline Tripet prend des options qui se révéleront déterminantes dans l'évolution des Archives de la Ville. Elle ne se cantonne pas aux seules archives historiques, comme l'y incitait l'énoncé des missions attribuées à son service, mais intervient activement auprès des services de l'administration municipale, visant à la mise en place progressive d'une gestion rationnelle des archives courantes et intermédiaires par l'adoption et l'utilisation de plans de classement et de tableaux de tri. Elle ne limite pas son action au cadre de la Ville mais s'engage activement dans l'Association des archivistes suisses, en particulier pour ce qui regarde le développement de la formation.

La posizione degli archivi della città di Ginevra in una città-stato (riassunto)

Ginevra è diventata un cantone svizzero nel 1815, mentre la città di Ginevra esiste come comune solo dal 1842. Da allora, i rapporti tra città e cantone sono stati spesso delicati. È in questo contesto che è stato istituito nel 1986 l'Archivio della città di Ginevra.

Tutti gli archivi pubblici ginevrini sottostanno ad uno stesso quadro legale, la *Loi sur les archives publiques* del 2000 (Legge sugli archivi pubblici). I dispositivi relativi agli archivi comunali si applicano bene ai piccoli comuni, ma sono meno adatti all'archivio di un comune urbano dotato di un proprio servizio archivistico.

Dopo il 1986 la diversa percezione dell'autonomia comunale ha in qualche caso generato tensioni fra i due «archivi di Ginevra», quello del cantone e quello della città. Ma da anni le relazioni fra i due servizi sono diventate eccellenti: i fondi sono complementari e spesso gli utenti, persi nella confusione nell'intrico di competenze della città e del cantone, devono essere indirizzati da un archivio all'altro. Vi sono poi altre istituzioni legate alla città di Ginevra che sono implicate nella conservazione del patrimonio archivistico e che perciò sono interlocutori privilegiati dell'archivio della città.

L'archivio, incaricato di gestire una parte essenziale della memoria municipale (quella che è organicamente generata dallo svolgimento delle competenze attribuite alla città) contribuisce al formarsi di un sentimento d'identità comunale che fatica in generale a slegarsi dall'identità cantonale ginevrina. La raccolta di archivi privati di collettività e di personalità attive nel comune è un modo ulteriore per favorire una più chiara definizione dell'identità comunale.

L'interesse dei fondi conservati dall'Archivio della città di Ginevra supera tuttavia l'ambito comunale. In numerosi campi, l'azione della città di Ginevra ha una portata cantonale. Ciò è evidente soprattutto in quanto concerne la cultura: i musei, le sale per concerti, una parte importante delle biblioteche del settore pubblico dipendono dalla città. È dunque all'Archivio della città che sono conservati i fondi più importanti che documentano la vita culturale di Ginevra.

Traduzione: Rodolfo Huber

Une loi commune pour les Archives

L'actuelle *Loi sur les archives publiques* date de 2000 et s'applique aussi bien au canton qu'aux communes ou au secteur paraétatique. Les Archives de la Ville partagent ainsi principes et méthodes d'archivage communs avec les autres archives publiques du canton.

Toutefois les dispositions du *Règlement d'application de la loi sur les archives publiques* de 2001 relatives aux archives communales s'appliquent essentiellement aux petites communes dont les archives sont gérées par les secrétaires communaux plutôt que par des archivistes professionnels. Il en est de même pour les directives établies à l'intention des communes par les Archives d'Etat; il est naturel que les archivistes du canton concentrent leur action sur ces communes-là, qui ne bénéficient pas des compétences de professionnels formés.

Quant aux Archives de la Ville, gérant des archives émanant de quelque 60 services, produites par plus de 3000 fonctionnaires, employant désormais trois archivistes, elles font figure au regard de la législation d'élément atypique et se trouvent le plus souvent en situation d'agir à l'égard de la Ville, par analogie, comme les Archives d'Etat à l'égard du canton.

Il aurait été difficile d'exiger du législateur de tenir compte d'un cas longtemps unique dans le canton. Mais depuis lors plusieurs grandes communes suburbaines ont engagé des archivistes professionnels: Carouge (1999), Meyrin (2001) et Vernier (2003). La législation genevoise prendra sans doute en compte à l'avenir cette réjouissante évolution en introduisant un traitement différencié pour les archives des villes genevoises.

Les deux Archives de Genève

La création des Archives de la Ville de Genève en 1986 est contemporaine de l'apparition d'archivistes dans certains départements de l'administration cantonale genevoise. Jusque-là seul organisme disposant des compétences professionnelles pour gérer les archives publiques, les Archives d'Etat de Genève pouvaient se réjouir d'une telle évolution, mais aussi la percevoir comme une perte de contrôle.

De son côté, tout en reconnaissant pleinement la mission d'inspection et de conseil attribuée par la législation genevoise aux Archives cantonales, la première archiviste de la Ville a veillé à la préservation de l'autonomie communale, ainsi que le voulaient ses autorités. Il a pu en résulter

alors quelques tensions avec les Archives d'Etat, dont les perspectives n'allaient pas nécessairement dans le même sens.

Cela n'a fort heureusement pas entravé le développement des collaborations entre les deux services. Elles n'ont fait que s'accroître au cours des années et depuis longtemps les relations entre les deux équipes d'archivistes sont devenues excellentes. Il ne pouvait en aller autrement sans dommages, tant les fonds des deux institutions sont complémentaires et tant est grande dans l'esprit du public, et donc des consultants des Archives, la confusion entre les compétences respectives du canton et de la Ville.

Aussi est-il très fréquent que, selon les demandes qui nous sont faites, nous orientions nos utilisateurs vers l'autre institution. A cet égard, la mise à disposition des inventaires des Archives de la Ville sur Internet en décembre 2003 a été appréciée de nos collègues des Archives d'Etat, tandis qu'aux Archives de la Ville nous nous réjouissons de la parution prochaine d'une nouvelle édition du *Guide des Archives d'Etat de Genève*, dont la première édition date de 1973.

Lorsqu'on parle de coopération entre archives publiques à Genève, il convient de préciser qu'elle implique bien plus que deux institutions. D'autres institutions publiques conservent également des parties importantes du patrimoine archivistique genevois. La plupart appartiennent à l'administration municipale: ce sont des bibliothèques et des musées relevant du Département municipal des affaires culturelles. On peut citer en particulier la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), dont le département des manuscrits collecte les archives d'écrivains, de savants, de familles genevoises et dont les très riches fonds sont appréciés bien au-delà des limites de Genève. De son côté, le Centre d'iconographie genevoise (CIG) détient d'importants fonds d'archives photographiques concernant Genève.

La volonté de jouer au mieux son rôle parmi toutes les institutions actives dans le domaine du patrimoine archivistique genevois est une des raisons qui ont motivé les Archives de la Ville de Genève à se lancer en 2004 dans la rédaction d'une politique d'acquisition, document qui fixera par écrit ses objectifs en matière d'acquisition, d'évaluation et de sélection des archives.

Archives de la Ville et identité communale

Avant la création du service des Ar-

chives de la Ville de Genève, l'option d'un versement pur et simple des archives de la Ville aux Archives d'Etat avait été plusieurs fois envisagée. Elle avait même été prévue en 1931 lors de la fusion de la Ville avec les trois communes voisines des Eaux-Vives, de Plainpalais et du Petit-Saconnex. Dans la période qui précède 1986, elle est également évoquée, mais rapidement abandonnée. La mésentente avec le canton autour du projet d'hôtel des archives et plus encore la volonté de la Ville de conserver le contrôle de sa propre mémoire en ont eu raison.

Si vigilante à préserver son autonomie, la Ville de Genève a également voulu l'affirmer à travers ses archives. La cérémonie organisée en 1995 à l'occasion du départ à la retraite de la première archiviste de la Ville en constitue une bonne illustration: la Conseillère administrative responsable des Archives y souligne avec force le rôle de Micheline Tripet dans la défense et l'illustration de l'autonomie communale, au risque de susciter l'agacement de certains représentants du canton.

L'identité municipale genevoise est souvent malaisée à discerner au sein de l'identité cantonale genevoise, tant sont multiples les risques de confusion dès lors qu'il s'agit de fixer les limites respectives de la Ville et du canton. En charge d'une part essentielle de la mémoire municipale, les Archives de la Ville de Genève ont à cœur de la mettre à disposition aussi bien des services de l'administration municipale que du public. Elles contribuent ainsi à mettre en lumière les compétences exercées par la Ville de Genève et par là même à affermir le sentiment de l'identité communale tant auprès de ses employés que de ses habitants.

C'est en effet aux Archives de la Ville de Genève que les services de la Ville peuvent se plonger dans leur passé, élément essentiel à l'affirmation de l'identité, à la «culture d'entreprise» d'un organisme public. C'est là également que le public peut découvrir ce qui, dans l'action passée de nos administrations publiques, a été le fait de la Ville de Genève. Parmi les fonds les plus fréquemment consultés ces dernières années, on peut citer ceux du Conseil administratif, du Musée d'art et d'histoire, des communes fusionnées.

Aux Archives de la Ville, le public a également accès à d'autres aspects de la mémoire communale: des fonds privés émanant d'entreprises, d'associations, de familles, de personnes actives dans la commune. Le fonds le plus volumineux que nous conservons est d'ailleurs un fonds

d'entreprise, celui des Ateliers de construction mécanique et électrique de Sécheron.

Des Archives qui débordent le cadre communal

Pour aller cependant au-delà de l'élément identitaire, il faut s'interroger sur la signification que peuvent prendre les Archives de la Ville de Genève pour les habitants du reste du canton. Les fonds qu'elles conservent ont en effet une portée qui déborde allègrement les limites de la commune, parce qu'ils sont issus de l'exercice par la Ville de compétences de portée cantonale.

A titre d'exemple, le Grand-Théâtre (opéra) et les salles de concerts de la Ville sont appréciés de tous les mélomanes genevois, tandis que les sportifs de tout le can-

ton font usage des stades et salles de sports de la Ville. Quant aux pompiers professionnels du Service d'incendie et de secours, ils interviennent sur l'ensemble du territoire cantonal. Les fonds d'archives nés de ces activités se trouvent aux Archives de la Ville. Le cas le plus éclairant est sans doute celui des activités culturelles, musique, théâtre, bibliothèques, musées, etc., qui en Suisse relèvent des communes: les archives qui documentent la vie culturelle genevoise sont principalement conservées aux Archives de la Ville.

Le rayonnement des Archives de la Ville par-delà les frontières communales trouve sa concrétisation également par l'engagement des archivistes dans le monde professionnel, dans la continuité des options choisies à l'origine par la première archi-

viste de la Ville. L'actuel archiviste de la Ville, Didier Grange, est ainsi à l'origine de la création du «Forum des archivistes – Genève», groupement informel des archivistes de la région genevoise, qui organise périodiquement des exposés suivis de débats sur des sujets professionnels variés.

Plus généralement, les archivistes de la Ville ont participé ou participent à divers groupes professionnels au niveau national, régional et international. Faut-il voir dans ces engagements le besoin de s'évader d'un cadre communal décidément trop étroit? Bien au contraire, les rencontres et les discussions avec les collègues, la découverte d'autres horizons archivistiques viennent ensuite nourrir la réflexion et l'action des archivistes de la Ville de Genève dans leur activité quotidienne. ■

IV^e Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental

Identité d'une ville à travers ses archives historiques



■ **Sylvie Clair**
Conservateur en chef
du Patrimoine
Directeur des Archives de la
Ville de Marseille

Le titre de mon exposé m'oblige à tenter de cerner, aux moins à grands traits, ce qui fait l'identité de Marseille, sinon celle qu'elle a, du moins celle qu'elle se donne. Marseille est la ville la plus ancienne de France, née dit-on des amours d'un Grec et d'une Gauloise, d'un marin et d'une terrienne, il y a 2600 ans. Elle se définit donc comme tournée vers la mer et le commerce, ville d'échanges, de brassages de population, ouverte et cosmopolite, mais aussi comme turbulente et rebelle. Ne prétend-on pas par exemple à Marseille que si Louis XIV fit édifier le fort Saint-Jean à l'entrée du port, c'était pour surveiller la ville, les canons étant tournés non

vers un éventuel ennemi mais vers les Marseillais eux-mêmes! Elle aime à s'affirmer comme la deuxième ville de France (place disputée par Lyon). Elle se veut capitale régionale mais n'en est pas réellement une, ni historiquement ni économiquement. En réalité, c'est une ville paupérisée (plus de 50% des habitants sont en dessous du seuil de l'impôt), qui peine à sortir de la crise économique issue de la désindustrialisation.

La population en est hétérogène, elle se croise mais ne se mélange guère. Les propos du géographe Elisée Reclus restent d'actualité: *La cité provençale n'a jamais été un grand centre de domination, mais elle n'en a que mieux gardé, en vraie fille de la Grèce et de l'Italie, son vieil esprit municipal*⁴².

Histoire et organisation des archives

Marseille est évidemment un port et c'est par lui qu'a eu lieu pendant des siècles une grande partie des arrivées en France. Cependant, les archives municipales conservent finalement peu de documents sur cet aspect de la ville. Les archives des

immigrations et du commerce sont ailleurs. Malgré tout, et il faut peut-être y voir un symbole, notre document prétendu le plus ancien, daté de 1136, donne aux Marseillais des avantages importants pour exercer leur commerce dans le royaume de Jérusalem. Il s'agit en fait d'un faux, sans doute établi au début du XIII^e siècle. Il n'en reste pas moins qu'il affirme la vocation marchande et méditerranéenne de la cité.

Nous ne conservons évidemment pas d'écrits d'il y a 2 ou 3000 ans pour infirmer ou affirmer ce qui n'est sans doute qu'une belle légende. En effet, les plus anciens documents conservés aux Archives de la Ville remontent à la fin du XII^e siècle, et à la mise en place de l'organisation communale. Dès l'origine, afin d'affirmer son existence, la commune fut soucieuse de se constituer des privilèges et de conserver les titres qui les officialisaient. Ainsi, la première trace d'une disposition en faveur des archives figure dans le *Liber statutorum* (livre des statuts), qui date du XIV^e siècle, mais qui reprend l'organisation mise en place au siècle précédent. Les clavaires, gardiens des clés des archives, sont alors au nombre de trois. Ils assurent également les fonctions de trésorier. C'est cependant aux syndicats qu'il appartient de rechercher et de rassem-

⁴² *Nouvelle géographie universelle*, Paris, 1876–1894.

bler les chartes appartenant à la commune, qui doivent être conservées dans un lieu approprié et sûr, de bonne foi et sans fraude. Sous leur contrôle, des notaires publics doivent en fixer la teneur sur deux livres en parchemin. Deux grands axes de nos missions, collecte et conservation, sont donc déjà alors fixés.

La commune a à cœur au cours des décennies et des siècles suivants, de toujours nommer un responsable des archives, choisi généralement parmi les notaires de la ville. Sont conservées en priorité les lettres patentes accordées à la ville par les différents souverains (de Provence d'abord puis de France, après la mort du roi René en 1480). Font aussi l'objet d'une rédaction et d'une conservation scrupuleuse les actes permettant le bon fonctionnement de la municipalité. Les délibérations communales tout d'abord, dont nous conservons une suite remarquable depuis le XIII^e siècle, mais aussi les documents comptables. Ainsi, en 1562, une délibération du conseil communal décide, *aux fins de savoir le fonds des dettes dedite ville et pour administrer les escriptures d'icelle, de comectre pour archivaire homme capable [...]* à gaiges honnestes⁴³.

Lors des guerres de religion, Marseille se prononce pour la Ligue et, à la mort d'Henri III, refuse de reconnaître son successeur protestant Henri IV. Le parti ligueur porta à la tête de la ville Charles de Casaulx, qui pendant 5 ans, de février 1591 à février 1596, où il fut assassiné, régna en

dictateur sur la ville qu'il espérait transformer en république très chrétienne et indépendante. Malgré la folie de ses rêves, il fut un bon administrateur, qui rétablit l'ordre dans une cité bouleversée par les guerres intestines du royaume et par une épidémie de peste. C'est lui qui mit en place une organisation des archives qui fonde véritablement l'institution. Il fait nommer un «archivaire» à vie, Robert Ruffi, choisi parce qu'il est *capable et suffisant*, ainsi que pour sa *probité et bonne volonté* et parce qu'il est *remply du zèle et affection qu'il doit au bien de sa patrie*⁴⁴. Il n'est pas indifférent que ce soit précisément un pouvoir fort et, dirait-on aujourd'hui, à puissante connotation identitaire, qui se soit penché sur la question de l'archivage et ait décidé d'encadrer son fonctionnement de façon précise. Revendiquer une place particulière pour Marseille, voire son autonomie, passait à ses yeux par une affirmation de ses droits fixés par l'écriture au cours des siècles.

À la disparition de Casaulx, Robert Ruffi est écarté de sa charge mais le principe est désormais acquis et un autre «archivaire» est nommé. Le premier «inventaire» (nous l'appellerions récolement) est réalisé en 1638 et figure toujours dans les collections des archives municipales.

Le XVII^e siècle apparaît comme une période faste pour les archives. Là non plus, il n'est pas sans importance de souligner que l'affirmation d'un pouvoir fort passe par une prise en considération des archives.

Au cours de la Révolution, les archives subirent le contrecoup des événements violents qui frappèrent la ville: démenagées à plusieurs reprises, confiées à neuf archivistes successifs en moins de dix ans, elles

subissent des pertes irrémédiables. L'archiviste Casimir Rostan, en 1807, ne peut que dresser un terrible constat: *il ne paraît [...] que trop certain, que l'on mit en réquisition pour le service de militaire, deux charretées de papiers et de parchemins, qui furent enlevés des archives et destinés à faire des gargousses [cartouches]*. Certes, ce sont surtout «d'anciens sacs de procès, dont la perte serait peu à regretter, qui ont subi ce sort funeste, mais il s'y est trouvé compris quelques anciens titres et quelques documents importants»⁴⁵. Ces faits illustrent en négatif la tendance qui nous a fait sous l'Ancien Régime estimer que le souci des archives était l'apanage d'un pouvoir fort.

Je vous passe d'autres vicissitudes, inondations ou incendies, logements provisoires dans des locaux plus ou moins précaires. En 1994, la municipalité décide enfin de construire (ou plutôt de réhabiliter) un bâtiment pour y loger dignement son patrimoine écrit. C'est chose faite en avril 2001.

Les Archives de Marseille s'étendent aujourd'hui sur 6200 mètres carrés, comportant une salle de lecture de 70 places, une salle d'expositions de 300 mètres carrés, un auditorium de 150 places. Elles regroupent 11 kilomètres linéaires de documents, pour une capacité de 16 kilomètres linéaires existants et une extension possible de 7 kilomètres dans un premier temps puis de 20 kilomètres linéaires ultérieurement.

Un grand projet urbain

Les Archives de Marseille occupent désormais une partie des locaux de l'ancienne manufacture des tabacs, fermée en 1990, dans le quartier de la Belle-de-Mai.

Elles sont intégrées dans un pôle culturel à vocation multiple, lui-même situé dans un grand projet urbain, subventionné par l'Europe. L'ancienne manufacture est divisée en trois pôles aux missions similaires. Un ensemble à vocation patrimoniale est constitué des réserves des musées de Marseille, du fonds communal d'acquisitions d'œuvres d'art, du centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (qui œuvre dans le secteur des arts graphiques) et de l'antenne régionale de l'institut national audiovisuel. Un deuxième pôle, à volonté économique-culturelle, est destiné à accueillir des entreprises travaillant dans le secteur du cinéma et du spectacle vivant. Le troisième pôle est consacré au spectacle vivant et accueille un ensemble d'associations regroupées sous le sigle «système friches théâtre». Les Archives s'inscrivent géographiquement dans ce cadre original sur qui se penchent tant

⁴³ Archives de la Ville de Marseille, BB 41, f^o 4.

⁴⁴ *Ib.*, BB 53.

⁴⁵ *Ib.*, 1 D 33.

L'identità di una città attraverso i suoi archivi (riassunto)

Nella più antica città di Francia, visto che la sua fondazione risale approssimativamente al 600 a.C., i rapporti della municipalità e dei suoi archivi sono stati diversi e mutevoli: di regola regna l'indifferenza, ma qualche volta, come illuminati da un fascio di luce di proiettore, gli archivi sono presentati quale simbolo, anzi, come l'essenza stessa dell'identità comunale. Questo non è un fenomeno del XXI secolo. Dal costituirsi dell'istituzione comunale nel corso del XII secolo, attraverso le diverse peripezie della storia della città, gli archivi sono passati da difficili fasi d'abbandono e perfino di distruzione ad altre in cui essi sono stati sorprendentemente considerati l'emblema del potere che regnava in città, sia che fosse quello del comune, sia che fosse quello dello Stato.

La posizione attuale dell'edificio, in una località carica di memoria, al centro di un'area industriale di cui la municipalità vuole segnalare la riconversione e la vivificazione, all'interno di un quartiere popolare marginale e praticamente sinistrato dalla chiusura della manifattura del tabacco nel 1990, lo rende una pedina importante sulla scacchiera municipale. Dal contenuto, l'identità si è profusa al contenitore; la municipalità rende esplicita la sua politica per mezzo di una costruzione di grande qualità architettonica, il cui restauro è una riuscita dal profilo estetico, senza che possa esservi dubbio sulla sua vocazione ed appartenenza alla municipalità.

Gli abitanti della città, che si sentono Marsigliesi prima ancora che Francesi, si riconoscono nei «loro» archivi: quelli della città, ma anche in quelli che parlano di loro o dei loro vicini.

Traduzione: Rodolfo Huber

de regards. Je ne crois pas qu'un site d'archives ait reçu autant de visites de personnalités nationales, locales et internationales (ministres de la culture et de la ville, maires et chargés des affaires culturelles de nombreuses villes de France ou d'ailleurs, architectes de tous pays). Au cours de son mandat, la présidente de l'assemblée européenne, Nicole Fontaine, a visité les locaux des Archives municipales. La Conférence internationale de la table ronde des archives (CITRA) s'est également en partie déroulée aux Archives municipales marseillaises, en 2003.

Les «nouveaux» publics

Les habitants de Marseille se définissent avant tout comme Marseillais, qu'ils se trouvent dans les limites de leur commune ou à l'extérieur, en France ou à l'étranger. Aucun d'entre eux n'aura l'idée de se présenter comme un habitant des Bouches-du-Rhône ou même comme un provençal. Dans cette logique, pour les Marseillais, il n'y a d'archives que de Marseille. Pour le citoyen évoluant dans un dédale administratif complexe et en constante évolution, la commune reste l'institution la plus stable, la plus proche et la plus compréhensible. C'est vers elle qu'on se tourne sinon naturellement, du moins en premier chef. Cette attitude se confirme lorsqu'il s'agit de s'adresser à un service d'archives.

Les journées du patrimoine en sont une illustration: le public qui assiste aux visites

ou aux animations que nous conduisons dans ce cadre est nombreux (plusieurs centaines de personnes, voire plus d'un millier chaque année). Il peut se diviser grossièrement en deux groupes: les fidèles et les nouveaux. Ces derniers sont mus par le désir de connaître un lieu de leur ville qu'ils n'ont jamais vu ou par celui d'entendre parler de l'histoire et du patrimoine de Marseille. Je suis surprise de voir le nombre de personnes qui, tels des habitués, viennent et reviennent à cette unique occasion. Ils figurent dans ces groupes, alors qu'ils ne se rendent jamais en salle de lecture.

Outre celui des publics, il y a le regard de l'institution municipale. En 1999, la cité phocéenne a fêté ses 2600 ans (la première célébration de son anniversaire a été celle des 2500 ans en 1899, qui a fixé «officiellement» donc plus ou moins arbitrairement une date précise pour un événement aux contours flous). Ce fut l'occasion de demander aux différents services municipaux d'établir des projets parmi lesquels une commission choisirait les plus représentatifs de l'identité marseillaise (c'est-à-dire de l'image que voulait se donner la ville). Celui des Archives fut le seul projet culturel retenu et labellisé officiellement. Il s'agit d'un jeu de société, Marsimil, au cours duquel les participants se déplacent sur une représentation esthétique du plan de la ville et doivent au long de leur parcours répondre à des questions historiques mais aussi contemporaines. Ce jeu a connu un

grand succès. Le maire, de sa propre initiative, en a offert un au président de la République lors d'une visite de celui-ci dans notre ville. Ainsi, une réalisation du service des archives a été reconnue par les habitants et par les magistrats de la cité comme emblématique de son identité.

Le bâtiment, qui respecte harmonieusement l'ancienne architecture et met en valeur ses jeux de lumière et ses volumes, est une réussite esthétique. La municipalité, dans son désir de montrer son savoir-faire, l'utilise souvent comme une vitrine et y conduit de nombreuses réunions ou visites. Ainsi, lorsque le maire veut faire visiter les plus belles réalisations de ses mandats (il en est à son deuxième), il se rend dans notre bâtiment. Si le contenant passe alors avant le contenu, il n'en reste pas moins que nous sommes alors emblématiques de l'image que la ville rêve de donner d'elle-même.

Conclusion

Les relations de la municipalité et de ses archives sont diverses et changeantes: l'indifférence règne le plus souvent mais parfois un faisceau de projecteur nous met en lumière et nous sommes alors présentés comme le symbole, voire l'essence même de l'identité communale. ■



Ouverture de la table ronde, 12 mars 2004.

Continuité archivistique et discontinuité politico-culturelle dans la phase de fondation de la Région autonome de la Vallée d'Aoste

■ **Lauretta Operti**
Archiviste
responsable des
Archives générales de la
Région autonome
de la Vallée d'Aoste



L'année 1945 marque un tournant pour l'histoire de la Vallée d'Aoste. La fin du régime fasciste et la libération sont suivies par l'apparition d'une forme toute nouvelle d'organisation politique et administrative, sans précédent dans le système italien. Dès le mois de septembre, par le décret législatif du Lieutenant du Royaume n° 545, elle est constituée en circonscription autonome «unicum dans le cadre du système constitutionnel italien». Elle est une entité politique qui n'a pas son pareil dans l'Etat et qui résume les fonctions d'une pluralité d'institutions administratives où les compétences du Préfet sont assignées au Président du Gouvernement. Trois ans plus tard, la loi constitutionnelle

n°4 du 26 février 1948 sanctionne la naissance de la Région autonome.

Le 1^{er} janvier 1946 la passation des pouvoirs de l'autorité des alliés à l'autorité italienne marque le début du fonctionnement de la machine administrative et de la circonscription autonome. Grosso modo on peut affirmer qu'elle est la somme des pivots de l'organisation périphérique précédente: la Province et la Préfecture. Les premiers employés sont essentiellement ceux qui travaillaient dans la Province; parmi eux Mario Mazzoleni, archiviste depuis 1930, l'homme qu'on peut aisément identifier comme l'artisan de l'organisation archivistique de la Région.

L'organisation archivistique

A la rupture politique et administrative de 1945 s'oppose la persistance des traditions et des pratiques archivistiques. Les fonds conservés constituent un exemple éloquent d'organisation archivistique fondée sur la continuité des pratiques antérieures. La riche section historique formée par des fonds antécédents l'institution de la Région – voire celui de la Préfecture, du Corps des forêts, de l'Economie corpora-

tive pour en citer seulement quelques-uns – est une exception dans le panorama des instituts de conservation de l'Etat italien et le reflet archivistique de son autonomie.

Est-ce le résultat de la méconnaissance de la valeur des archives ou le produit d'une stratégie délibérée des archivistes et de l'administration?

Avant de répondre à cette question, j'estime nécessaire de donner une brève description de l'organisation archivistique et de l'histoire récente de la Région autonome. Parcourir les derniers événements de son histoire politique et institutionnelle permettra de comprendre, soit la nature des fonds, leur provenance et leur datation, soit la genèse de l'organisation archivistique courante.

L'histoire récente

Au fil des siècles, l'histoire de la Vallée d'Aoste se confond avec celle de la Maison de Savoie à laquelle elle a toujours appartenu tout en gardant des formes de gouvernement autonomes et une territorialité aux fortes caractéristiques identitaires. Mais, en 1861, la Province d'Aoste perd son autonomie administrative et est réduite à un

Continuità archivistica e discontinuità politico-culturale nella fase di fondazione della Regione autonoma della Valle d'Aosta (riassunto)

I fondi d'archivio conservati nei depositi della regione Valle d'Aosta costituiscono un esempio eloquente d'organizzazione archivistica fondata sulla continuità di procedure precedenti, accorte e diligenti, benché in disarmonia con lo sviluppo politico e culturale della sua storia recente.

Senza tuffarci in un passato troppo lontano, si deve tuttavia ricordare che la Valle d'Aosta è appartenuta dapprima alla Casa di Savoia e poi allo Stato italiano unitario. E questo anche durante gli anni del fascismo totalitario, tragici ed oscuri, quando nel dicembre 1926, nel quadro di una riforma generale dell'organizzazione territoriale italiana, la Valle d'Aosta è diventata una provincia. Le istituzioni dello Stato fascista, notoriamente le prefetture e le amministrazioni provinciali, provvedono a gestire la vita amministrativa della valle e del vicino «Canavese», dal 1927 fino al 1945, benché la storia e un percorso politico particolare, abbiano portato ad una forma organizzativa senza precedenti, unica nel sistema italiano di quella epoca. Il decreto del Luogotenente del Regno n. 545 del 1945 sanziona anche, per la Valle d'Aosta, la nascita di un'entità politica denominata «circonscrizione autonoma», che non ha paragoni in Italia e che assume le funzioni di una pluralità d'istituzioni amministrative. La rottura col passato è netta dal profilo politico e amministrativo, ma il suo riflesso archivistico è, al contrario, caratterizzato dalla persistenza delle tradizioni e delle pratiche archivistiche. I titolari delle istituzioni preesistenti (prefettura, provincia, camera di commercio, sovrintendenza agli studi, corpo forestale, ecc.) sono assorbiti integralmente, grazie ad una fusione, nell'ambito di un quadro unico e complesso che preserva, in una struttura basata sulle serie, l'antica suddivisione tra prefettura e provincia. Il mantenimento del titolare precedente produce dunque una perpetuazione dei fondi d'archivio e delle serie che, con pochi cambiamenti, presenta una certa continuità dal 1927 fino alla metà degli anni sessanta. Similmente, si constata l'assenza di uno iato cronologico netto tra i fondi dell'epoca fascista e quelli della fase immediatamente successiva. In effetti, i documenti degli anni 1945, 1946 e 1947 sono conservati senza distinzione nei fondi dei due periodi, secondo il principio d'appartenenza ad un affare specifico, e non secondo il criterio del momento storico di riferimento.

Traduzione: Rodolfo Huber

simple district de Turin. Ce n'est que 70 ans plus tard que, dans le cadre d'un projet de réforme territoriale plus vaste, elle retrouve son statut de Province.

La Province de 1927, territorialement, s'étend bien au-delà de ses confins naturels et historiques et incorpore les 113 communes du Canavais. Elle s'organise autour de deux des structures piliers de l'Etat centralisé et autoritaire fasciste: l'administration provinciale et le système préfectoral. L'organisation institutionnelle repose sur l'Economie corporative pour la coordination des activités dans le domaine industriel, commercial et agricole, sur le Corps des forêts pour le contrôle des bois, la défense géologique et le reboisement du territoire, sur l'Œuvre nationale pour la maternité et l'enfance pour le soutien des mères et des enfants, sur le Génie civil pour les bâtiments et le réseau routier et sur la Surintendance des écoles.

Etroitement liées à son histoire, ses archives sont le lieu privilégié où se miroite l'institution qui les a produites. Dès sa naissance, la Région a maîtrisé le cycle de vie de ses documents; pour ce faire, elle s'est dotée précocement d'instruments tels qu'un service de gestion des archives courantes, des règles clés pour diriger l'organisation archivistique de tous les secteurs, des cadres de classification concertés, des archives de dépôt.

Les témoignages écrits conservés dans les fonds des archives permettent de déceler et de retracer leur développement. Même si nous n'arrivons pas à connaître le parcours intellectuel qui a mené à certains choix nous y trouvons les raisons de la présence de fonds normalement conservés dans les Archives d'Etat, de la perpétuation des fonds d'archives et des séries depuis 1927, et dans certains cas depuis la fin du XIX^e siècle, jusqu'à nos jours et de l'absence de coupure chronologique entre les fonds de l'époque fasciste et de la phase suivante.

Les réflexions et les préoccupations de Mazzoleni, conservées sous formes de relations et notes dans les archives qu'il a contribué à maîtriser et former, éclaircissent la structure actuelle des fonds et la persistance des cadres de classification.

La première communication de février 1947 restitue l'organisation archivistique. En 1946, le service d'archives générales est unique pour toute l'administration mais déjà au début de 1947 des sections détachées sont créées auprès des divisions «Industrie et Commerce», «Agriculture et Forêt», «Instruction Publique».

La deuxième, de décembre 1946, a trait

aux opérations d'archivage et d'élimination des documents appartenant aux archives de la préfecture fasciste et de l'administration provinciale. Les attributions des employés et l'organigramme des services des archives apportent indirectement d'autres informations sur les cadres de classement.

La troisième, bien que plus tardive, trace le parcours de formation des archives de la nouvelle administration. Selon Mazzoleni, «les Archives générales ont été constituées dans les premiers mois de l'année 1946 au moyen de la fusion, dans les archives ainsi dénommées, des archives suivantes: les archives générales courantes de l'ancienne administration provinciale d'Aoste, les archives administratives courantes de l'ancienne préfecture d'Aoste, les archives de la Région autonome constituées, dans les premiers mois de vie de cette dernière, par les documents de tous les assessorats et services régionaux à l'exception des archives du Cabinet de la Présidence de la Région, c'est-à-dire, les actes du Cabinet préfectoral.»

La fusion des archives – vues comme partie intégrante de la nouvelle institution – justifie la présence des fonds d'archives de la Préfecture, du Corps des forêts, etc. – normalement du ressort des Archives d'Etat – et des documents qui datent de la fin du XIX^e siècle appartenant à la Sous-préfecture. La fusion, dont il parle, a été en réalité une accumulation de fonds d'archives dans le respect de leur provenance; même les employés changent selon les archives et les cadres de classification: «La répartition temporaire des tâches pourrait être ainsi conçue: l'archiviste en chef – Mazzoleni parle de lui-même – s'occupe de l'archivage des documents et dossiers qui proviennent de l'ancienne Province, un employé pour le triage de la correspondance et la classification des documents de la circonscription à l'exception des documents de la 1^{re} série qui doivent être traités par un autre employé, un troisième pour les documents de la 2^e et 3^e séries et de l'Œuvre nationale pour la maternité et l'enfance.»

L'énumération des séries introduit au Fonds de la Préfecture, cas exemplaire qui illustre ce qui est arrivé à l'ensemble de l'administration. La division originale entre préfecture administrative et préfecture cabinet est perpétuée. Division qui se concrétisait, hier comme aujourd'hui de façon partielle, par l'emploi de cadres de classification distincts suivant les compétences administratives ou politiques et plus spécifiquement: la 1^{re} série pour les docu-

ments administratifs, la 2^e série pour les actes de contrôle sur les communes, la 3^e série pour le culte et les institutions de bénévolat et enfin pour le Cabinet un cadre de classification spécifique.

En 1997, au Cabinet de la Présidence de la Région, le cadre de classement employé est encore presque identique à celui du Cabinet du Préfet de la période fasciste, mais son origine est inconnue par suite de cinquante ans de coïncidence de la personne du Préfet et du Président. Presque identique du fait que l'on avait tout simplement procédé à une opération de «lifting» en modifiant ce qu'il y avait de trop «fasciste» ou de trop daté. L'emploi du même système de classement a produit non seulement des séries continues mais aussi l'absence d'une coupure chronologique nette de façon que les documents des années 1945, 1946 et 1947 soient conservés sans distinction dans les fonds de la période fasciste ou de la suivante suivant le principe de l'appartenance à une affaire spécifique plutôt que celui du moment historique de référence.

Le parcours suivi par les fonds et les cadres de classement de la Préfecture est égal à celui des autres institutions qui ont participé à la construction de la Région autonome tel qu'elle est maintenant.

Conclusions

Mazzoleni nous a fait deviner, entrevoir des choix et une organisation archivistique pensée; mais, en plongeant une fois encore dans les archives, les mots du vieil archiviste sont peut-être révélateurs de ses sentiments: «Les services d'archives fonctionnent aujourd'hui (1971) avec la mise en train provisoire que, pour des causes contingentes, aisément prévisibles, leurs a été donnée dans les premiers ans de vie de la Région, organisation qui, avec la fuite du temps, s'est avérée toujours plus inadaptée.» Le cadre que Mazzoleni nous fournit est assez sombre; en revanche si on analyse l'organisation archivistique de la Région et la richesse de ses archives, on peut aisément comprendre que Mazzoleni, de caractère tenace mais répugnant à faire étalage de ses mérites, n'a pas compris ou évalué parfaitement les résultats de ses efforts.

Il ne faut d'ailleurs pas oublier que Mazzoleni n'a pas un modèle à suivre, la Région est une entité administrative nouvelle, unique dans le cadre de l'Etat italien; et bien que sa population soit numériquement modeste, les nombreuses fonctions, que le décret du Royaume et le Statut lui ont confiées, rendent complexes l'organisation et la maîtrise des archives y afférentes. ■

Essai de synthèse des conférences sur le thème «Archives et identités communales»



■ **Jean Luquet**
Directeur des Archives départementales de Savoie



■ **Gilbert Coutaz**
Directeur des Archives cantonales vaudoises

Aborder le thème des Archives et identités communales, c'est rechercher ce que reflètent les documents d'archives selon les moments et les aires géographiques, c'est examiner la combinaison des termes «archives», «identité» et «communes», sans que ceux-ci se combinent nécessairement simultanément et de manière neutre, voire pacifique. On peut parler selon les cas de continuité ou de rupture. Dans la composition des territoires et des régions, en quoi la commune joue-t-elle un rôle identitaire, génère-t-elle des documents qui collent à des espaces précis et parfaitement identifiables? En quoi les transformations politiques, le bouleversement des pouvoirs et des autorités trouvent des échos dans les archives, leur organisation générale, leur interprétation? Selon les besoins identitaires, le recours aux documents d'archives ou leur rejet peuvent s'avérer essentiels, la présence d'archives ou leur absence, volontaire ou involontaire, reflétant des volontés de réécrire l'histoire, de l'occulter ou de la magnifier: une lecture après-coup du passé peut conduire à séquestrer les archives et les faire disparaître au besoin, car elles ne vont plus avec les attentes du moment ou celles des autorités. Les documents peuvent être ainsi des otages d'une lecture réductrice et fautive. En fonction des mutations politiques, la commune peut avoir plusieurs identités qui se succèdent et que les inventaires d'archives relayent de manière plus ou moins explicite.

Les diverses conférences traduisent à

leur façon des situations particulières, de nombreuses originales, sans qu'il soit possible de trouver des spécificités propres aux pays dans lesquels les exemples s'inscrivent, alors que ceux-ci connaissent aujourd'hui des réalités communales très différentes qui relèvent de la tradition politique des Etats concernés.

Les deux premières conférences prennent de la hauteur par rapport à la thématique pour livrer des messages généraux, les autres apportent des enseignements localisés et datés.

Marco Carassi et Diego Robotti estiment la tendance à réinterpréter la mémoire des communautés intégrées à l'Etat pour antidater le sentiment d'appartenance. L'identité est alors artificiellement présentée comme un bloc de valeurs intangibles. En réalité, il y a plutôt stratification des identités locales qui coexistent et sont toujours en évolution. Il peut donc y avoir aussi une manière ouverte de présenter les choses, où la pluralité des identités aide à se comprendre. La tendance naturelle à rattacher au passé les prémices d'un changement envisagé conduit alors à revaloriser le rôle des archives. On y puise de quoi soutenir son projet, en s'exposant cependant à la tentation de manipuler les sources. Deux événements archivistiques sont très caractéristiques: l'autodafé des archives féodales à Turin lors de l'instauration du régime républicain, qui s'est limité à quelques documents alors que l'essentiel était soigneusement conservé, ou encore la constitution d'un musée d'archives à Turin, lors du transfert de la capitale en 1873.

Rodolfo Huber explique la variété et l'hétérogénéité des structures et des cultures administratives au sein de la Confédération helvétique. Les questions d'identité et de culture prédominent pour définir une politique archivistique: la difficulté à établir un vocabulaire archivistique unique en témoigne. Les Archives cantonales ont cependant en Suisse un rôle important d'aide, de conseil et de sensibilisation. La base de données sur les projets en cours dans les communes en est une bonne illustration. Mais, conséquence inattendue des efforts d'échanges professionnels, on ob-

serve une tendance accrue à la standardisation des interventions et des pratiques.

Fausta Baudin fait le récit exemplaire des deux communautés de Champorcher et Pontboset, qu'une même allégeance seigneuriale a réunies, mais que la réalité géographique et les difficultés de communication vont progressivement séparer, en un siècle et demi de relations mauvaises. En 1625, deux paroisses sont créées, en 1730, deux cadastres sont établis, mais il n'y a toujours qu'un syndic. C'est finalement la structure administrative contemporaine, qui, désireuse de réguler les conflits, permet ici de constater les identités différentes et d'achever la séparation.

Robert Pictet place l'inventaire d'archives au centre de la problématique. Il souligne son rôle traditionnel dans la protection des droits des communautés. La rédaction des premiers inventaires se situe aux origines de l'organisation communale, plutôt qu'à l'origine des premiers témoignages documentaires. Jusqu'au XIX^e siècle, elle a une vocation utilitaire et poursuit la défense des droits. Il n'est pas étonnant que le territoire du Pays de Vaud ne soit pas couvert par des inventaires, dans la mesure où le phénomène communal n'explique que partiellement l'organisation de ce territoire. Ce sont les sociétés d'histoire entre la fin des années 1830 et 1903 qui vont initier et soutenir le mouvement des inventaires historiques. Grâce à ces travaux s'établit le lien entre histoire, identité communale et inventaire. L'inventaire d'archives devient ainsi un produit culturel. La base de données réalisée à partir des notices descriptives des inventaires communaux vaudois avant 1961 est à cet égard un résultat exemplaire.

François Burgy explique les difficultés de l'affirmation d'une identité communale autonome sur un territoire où prédomine une autre identité légitime, le canton. L'installation des archives au siège même du pouvoir municipal est symbolique. La politique active de collecte est également un élément fondamental d'une politique qui vise à constituer une mémoire. La publication des instruments de recherche et de guides pour faire connaître les res-

sources permet d'affirmer l'existence de la commune aux yeux des habitants comme en direction de l'extérieur: les archives contribuent à une image de marque qui se superpose à l'identité.

Sylvie Clair donne une autre illustration de la place de l'archiviste dans la cité. Elle souligne la particularité de la ville de Marseille, cité ancienne tournée vers la mer et le commerce. Les Archives sont ici situées au cœur d'un grand projet urbain: elles bénéficient d'un bâtiment entièrement réhabilité, proche d'autres grands projets culturels. Mais les traces de son origine, une manufacture de tabac dans un quartier populaire et défavorisé, sont assumées et revendiquées. Elles sont le symbole

d'une administration municipale qui tient à affirmer son existence ancienne et son autonomie d'action actuelle. La double dimension architecturale et politique du projet est déterminante. Elle explique la place considérable prise par le Service des archives dans la présentation de la Ville de Marseille.

Lauretta Operti démontre à son tour que les décisions politiques d'organisation ont malgré tout un impact limité face aux traditions technocratiques, au delà des changements institutionnels, même avec un régime aussi directif que le régime fasciste. Ainsi, malgré la volonté de ramener à Turin une partie des archives administratives pour les besoins du pouvoir central,

au risque de les morceler, les fonds des différentes administrations fusionnées sont tout de même restés bien identifiés. De plus, les archivistes eux-mêmes n'ont pas perdu leur poste et ont pu continuer leurs travaux.

Archives et identités communales sont deux termes solidaires d'une réalité, certes historique et changeante, mais qui tend à démontrer que l'intervention de l'Etat sur l'identité locale est finalement légère. Les décisions techniques des archivistes ont en réalité un impact supérieur. Le défi pour les archivistes contemporains est de lire les différentes strates dans les fonds d'archives et sans doute aussi d'en expliquer la complexité aux citoyens et aux chercheurs. ■

IV^e Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental

Thème des collaborations transfrontalières: introduction à la table ronde

Exemple d'une coopération transfrontalière: le projet Interreg. «Une civilisation sans frontières» Savoie-Piémont-Aoste du XVI^e au XVIII^e siècle



■ **Jean Luquet**
Directeur des Archives départementales de Savoie



■ **Corinne Townley**
Chargée de mission aux Archives départementales de Savoie

rinne Townley s'exprimera sur le contenu scientifique, mais comme nous le savons, l'archivistique est aussi une pratique administrative et, dans ce projet, elle présente quelque intérêt.

La liste des partenaires en elle-même est inédite. A l'origine de la proposition sont en effet associées les Archives départementales de Haute-Savoie et les Archives départementales de Savoie, qui coopèrent directement entre elles au titre de l'Assemblée des Pays de Savoie. Plusieurs programmes de travail en cours avaient à l'évidence une portée au-delà de nos frontières administratives: d'abord l'inventaire des procédures du Sénat de Savoie, particulièrement celles du XVIII^e siècle, entre 35 et 45 000 dossiers complets et presque totalement inexplorés. Il suffit de constater ici qu'une proportion importante concerne la Vallée d'Aoste, le Piémont et Genève. Autre pro-

gramme, l'intégration des relevés cadastraux de 1730 (les registres annexes des célèbres mappes) dans un système d'information géographique destiné à compléter la consultation des mappes numérisées: dans la mesure où une proportion importante des procédures du Sénat concerne les propriétés des communautés, nous aurons une synthèse sans équivalent sur le régime des propriétés foncières dont on ne soulignera jamais assez le caractère vital pour les sociétés de l'Ancien régime. Et enfin le site www.sabaudia.org constitue l'outil de diffusion Internet.

Les Archives historiques de la Vallée d'Aoste sont elles-mêmes engagées dans un vaste projet autour des archives paroissiales: l'idée d'exploiter concurremment la masse d'information procurée par les juridictions secondaires de l'Ancien régime s'imposait. Nous aurons ainsi en quelque

Le projet déposé auprès du Comité Interreg, à la fin du mois de février 2004, est une opération de coopération d'une ampleur sans précédent entre les services d'archives de plusieurs collectivités. Co-

Esempio di cooperazione transfrontaliera: i vantaggi di Interreg. Una civilizzazione senza frontiere riflessa nelle fonti giudiziarie del Piemonte-Savoia-Aosta-Nizza (risvolti scientifici)

Versati nelle collezioni pubbliche all'inizio degli anni 1920, gli archivi del Senato della Savoia (1559–1793) contengono dei documenti d'interesse capitale per la Storia dei paesi dell'Arco alpino in epoca moderna, notoriamente grazie alle procedure civile e penali, per il considerevole contributo di informazioni suscettibili d'essere utilizzate. Nel dicembre del 2002, solo 800 di esse erano state munite di segnatura e registrate a mano in un sommario inventario, mentre circa altre 35 000 restavano sempre ancora in purgatorio.

Da quella data in poi sono state inventariate altre 2800 procedure supplementari mediante una griglia informatica comprendente 35 campi, concepita anche per poter raccogliere dati utili all'analisi, sia di procedure criminali che civili. In un primo tempo le informazioni sono state registrate mediante un foglio di calcolo Excel, che resterà la base di partenza per i «ricercatori». In un secondo tempo le informazioni essenziali saranno trasferite nella banca dati Clara, più adatta alle interrogazioni ed accessibile da tutto il pubblico sia in sala di lettura, sia sul sito www.sabaudia.org. Concepite in questo modo, le due banche dati potranno essere facilmente sfruttate da un pubblico molto differenziato, che comprende sia il ricercatore universitario sia il genealogista, senza dimenticare il membro di un'associazione di storia locale e la messa in luce di beni culturali. Tuttavia restano aperte diverse domande sulla scelta dei dati da raccogliere e sulla loro normalizzazione. Nelle procedure criminali bisogna andare oltre e riprendere sistematicamente, per esempio, il nome del magistrato inquirente? Si deve conservare sistematicamente la definizione dei delitti secondo l'uso dell'epoca o bisogna modernizzare i dati (*vita scandalosa* o prostituzione, *vita voluttuosa* o concubinato?). In materia civile, un'analisi pertinente è di attuazione ancora più delicata, per la straordinaria diversità dei litigi che hanno dato vita a voluminose e spesso lacunose procedure.

Le risposte, infine, saranno date in gran parte dai lettori stessi, che consultando la banca dati ci diranno se i contenuti e la forma delle informazioni raccolte corrispondono alle loro aspettative. Si potrà così avviare un nuovo procedimento: creare degli inventari interattivi con la collaborazione dei lettori e rispettando al contempo le norme scientifiche e professionali.

Traduzione: Rodolfo Huber

sorte la première instance des procédures du Sénat de Savoie, ce qui permettra de mesurer avec une grande fiabilité l'action réelle de la juridiction supérieure.

Les Archives d'Etat de Turin sont notre troisième partenaire: même si la collection turinoise est ici bien lacunaire, puisque les dossiers des procédures n'ont pour la plupart pas été conservés, les registres des séances et des sentences forment tout de même une source d'information à la fois complète par définition et d'une ampleur impressionnante. Le rôle déterminant du Sénat de Turin pourra être ainsi étudié, sur le plan juridique en particulier. Les archivistes espèrent aussi expérimenter dans ce projet les méthodes communes de travail et diffusion des résultats qui leur seront utiles pour des projets de coopération encore plus ambitieux sur leurs fonds d'archives «partagés».

Et enfin les Archives départementales des Alpes-maritimes, au titre de l'ancien comté et Sénat de Nice, ont pu rejoindre le groupe, apportant des projets de coopération très avancés avec l'Université.

La quasi-totalité des anciens états de Piémont-Savoie au XVIII^e siècle sont ainsi pour la première fois réunis dans un projet de coopération centré sur leur histoire commune.

Nous ne commenterons pas ici la lourdeur des procédures administratives qui nous ont été imposées pour seulement avoir le droit de réclamer un peu d'argent: le simple fait d'avoir rapproché ces partenaires est, avant d'avoir mis le premier centime, déjà un succès pour l'Europe. Si nous

devions ne pas obtenir les subventions demandées, nous avons en revanche la ferme intention de proposer à nos collectivités et autorités de tutelle de réaliser tout de même le projet.

Jean Luquet

De l'irruption de l'informatique dans les vénérables procédures du Sénat de Savoie

Avec la série SA des archives rétrocedées de Turin, les archives du Sénat de Savoie constituent le fonds le plus riche des Archives départementales de la Savoie. Toutefois, sa consultation reste faible en regard de ses publics potentiels, principalement en raison de l'hermétisme – pour ne pas dire de l'ésotérisme judiciaire de ses inventaires – qui la réserve à une poignée d'universitaires ou d'historiens locaux chevronnés, tandis que de 35 à 45 000 procédures restent encore en souffrance dans leurs sacs de jute.

Historique du fonds du Sénat de Savoie

Créé en 1559 par le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, le Sénat de Savoie fonc-

tionne jusqu'à la fin de l'année 1792, date à laquelle le duché de Savoie est annexé par la République française. Son ressort couvre le duché de Savoie (actuels départements français de la Savoie et de la Haute-Savoie), le duché d'Aoste, la Bresse, le Bugey, le Val Romey et le Pays de Gex. Ces quatre dernières terres seront ensuite cédées à la France par le traité de Lyon de 1601. On peut estimer, qu'à la veille de la Révolution, le ressort du Sénat est fort d'environ 450 000 habitants.

Conservé depuis 1860 au palais de justice de Chambéry, les archives du Sénat de Savoie sont versées au début des années 1930 aux Archives départementales de la Savoie. Il revient à l'archiviste Gabriel Pérouse (décédé en 1928) puis à son successeur Pierre Bernard (en fonction de 1929 à 1944) de commencer à inventorier ce volumineux versement. Le fonds est alors partagé en trois sous-séries selon une cotation provisoire: les archives propres du Sénat, les archives saisies ou recueillies par le Sénat et enfin les procédures civiles et criminelles jugées en première instance ou en appel devant le Sénat. Le départ de Pierre Bernard en 1949 marque l'arrêt de toute opération de classement.

En 2002, il est décidé de réorganiser le classement du fonds (archives propres, archives des administrations, des juridictions spécialisées, moyennes et subalternes, archives saisies ou recueillies par le Sénat) et surtout de reprendre l'inventaire des procédures en profitant des possibilités d'analyse, de tri et de communication désormais offertes par l'informatique.

Présentation des procédures

Analyse de la composition d'une procédure criminelle

La composition «classique» d'une procédure criminelle comporte les éléments suivants:

- un *plaintif* d'une ou plusieurs victimes (dépôt de plainte) qui déclenche une enquête ou une *remontrance* de l'avocat général au juge local qui demande l'ouverture d'une enquête (souvent suite à une dénonciation, à une rumeur publique).
- les *interrogats* (interrogatoires) sous serment des témoins qui peuvent être au nombre de plusieurs dizaines, même pour des affaires relativement modestes. Chaque témoin décline son nom, prénom, sa filiation, son âge, son lieu de naissance et d'habitation, son occupation, le montant de ses biens.
- les *réponses personnelles* de ou des accusé(e)s, quand ils ne sont pas contumace, qui déclinent également leur identité et leur cursus et des *actes de confrontation* avec les témoins.
- des *informations prises*, qui font le point de l'enquête aux divers stades de son évolution, rédigées par les juges locaux.

- une ou des lettres de *prise de corps* (mandat d'amener) ou *d'ajournement* (sommation à comparaître).
- un *réquisitoire* de l'avocat fiscal local et une *plaidoirie* de la défense.
- le *premier jugement* doit être confirmé ou infirmé par le Sénat qui peut alors soit rejuger l'affaire au vu du dossier de la procédure (sur pièces vues), soit demander un complément d'information. Le ou les détenus sont alors transférés aux prisons royales de Chambéry ou l'instruction est totalement reprise par un sénateur, rapporteur devant la Chambre criminelle qui prononce une *sentence*, jugement définitif de l'affaire.
- dans les affaires criminelles graves, des *actes de torture* relatant avec une précision éprouvante le déroulement de la «question» et les déclarations des accusés.

En outre, selon le type d'affaire criminelle, sont jointes toutes sortes de documents versés ou saisis, utiles à l'instruction. Pour ne donner que quelques exemples: correspondances, congés de soldat, patentes de chirurgien de l'Université de Turin, tablelle annuelle de confrérie du

Saint-Esprit, attestations de confession et de communion, certificats de travail, passeports, laissez-passer, certificats de bonne vie et de bonnes mœurs, recettes de sorcellerie, lettres anonymes et placards injurieux, lettres de transport, factures en tout genre, etc. On trouve également des plans reconstituant des scènes de meurtre. Enfin, les procédures des années 1780 contiennent des réquisitions autographes, totalement inédites, de Joseph de Maistre.

En matière civile

Pour ne prendre ici que les pièces de procès en héritage, de loin les plus nombreux dans l'échantillon, il est difficile d'établir un schéma classique d'une procédure civile. D'une façon assez constante, au milieu des requêtes, des documents divers ont été conservés: arbres généalogiques, actes de baptême, de mariage, de sépulture, testaments, contrats de mariage, correspondances, etc. Dans les procès entre familles nobles au sujet de la transmission de droits féodaux, il est fréquent de trouver des listes des taillables vivant sur tel ou tel fief et/ou des titres authentiques des XV^e et XVI^e siècles. On trouve également des procès entre les communautés (conflit sur les

Anzeigen

Annonces publicitaires dans «ARBIDO» – ciblées et efficaces!

Les délais des insertions/Dates de parution des prochaine édition:

Bulletin No	Délais d'insertion	Dates de parution
6	15.05.2004	11.06.2004
7/8	15.06.2004	09.07.2004
9	15.08.2004	10.09.2004
10	15.09.2004	08.10.2004
11	15.10.2004	10.11.2004
12	15.11.2004	10.12.2004

Votre commande:

Staempfli SA, service des annonces, case postale, 3001 Berne
 tél. 031 300 63 84, fax 031 300 63 90
 e-mail: inserate@staempfli.com

osec business network
 switzerland
 Euro Info Center Switzerland

Gezieltes Finden statt aufwändiges Suchen ...



... von sämtlichen Informationen zu Monographien, Abonnements und Datenbanken der Europäischen Union.

Das Euro Info Center Schweiz: Die offizielle Vertriebsstelle für alle amtlichen Publikationen der EU.

Lassen Sie sich von uns beraten!

www.osec.ch/eics

Euro Info Center Schweiz
 Osec Business Network Switzerland
 Stampfenbachstrasse 85
 8035 Zürich
 Tel. 044 365 54 54
 Fax 044 365 54 11
 eics@osec.ch



N°	Nom de Champ	Commentaires
1	Numéro attribué à la procédure	Numéro commun à toutes les fiches informatiques recensant les mis en cause d'une même affaire (permet le basculement en bloc dans Clara et leur appel sur la base Excel par tri). Une procédure peut ne comporter qu'une fiche (suicide) ou en présenter plusieurs dizaines (émeute, contrebande).
2	Mots clés	Biens communaux, dîmes, ponts et chemins, foires et marchés, clergé régulier, clergé séculier, fêtes et réjouissances, coutumes nuptiales, etc.
3	Judicature-mage	Savoie, Maurienne, Tarentaise, Vallée d'Aoste, Genevois, Faucigny, Chablais, Ternier et Gaillard, Carouge (après 1780), Bresse (avant 1601)
4	Commune	<ul style="list-style-type: none"> • Criminel: commune(s) où les délits criminels ont été commis (découpage actuel des communes) • Civil: commune(s) où vivent les familles ou au sujet desquelles se trouvent des biens contestés
5	Date	<ul style="list-style-type: none"> • Criminel: jour, mois, an – ou début et fin en année des délits • Civil: début et fin des années couvertes par les pièces de procédure
6	A/D	Procédure en appel (A) ou directe (D) devant le Sénat
8	Genre	Criminel, civil, information
9	Nature	<ul style="list-style-type: none"> • Civil: héritage, atteinte à la propriété, coupes de bois, etc. • Criminel: homicides, vols, etc. Il est ardu de normaliser les chefs d'inculpation en raison de leur extraordinaire diversité et de l'évolution au cours des décennies de la politique pénale.
10	Mis en cause	Civil: <i>demandeur, défendeur</i> Criminel: <i>accusé, victime</i>
11	Situation des accusés	Criminel: <i>Libre, contumace, ajourné</i>
12	Nom	
13	Prénom et filiation	Précisions indispensables en raison de la prolifération d'un même patronyme dans certaines communes.
14	Avant-nom	<i>Noble, Spectable, Sieur, Maître, Honnête, Honorable, etc.</i> Permet un tri sociologique des mis en cause
15	Nom, prénom du conjoint	
16	Origine	Commune de naissance du mis en cause
17	Habitation	Commune où vit le mis en cause
18	Profession	
19	Age	Déclaré par le mis en cause ou les témoins, éventuellement rectifié par la présence d'un acte de baptême
20	Noms cités dans la procédure	Noms cités dans les procédures criminelles et présentant un intérêt particulier (ex: dans les affaires de contrebande: Mandrin) ou familles apparaissant dans les procès civils
21	Résumé de l'affaire	Présentation très succincte de l'affaire qui permet de se faire une idée des tenants et des aboutissants
22	Remarques	Champ très hétérogène permettant de saisir des informations particulières sur le mis en cause qui ne peuvent faire l'objet d'une normalisation en raison de leur diversité: renvoi à une autre procédure, précisions biographiques, dépositions riches d'enseignements historiques, économiques ou sociaux, grâce royale, arrestation après une fuite, etc. Signalement de document présentant un intérêt exceptionnel (cartes, congés de soldat, contrats de mariage, etc.)
23	Peines Sénat	Criminel uniquement: peine définitive devant le Sénat
24	1 ^{re} instance	Criminel uniquement: <i>peine infligée par le 1^{er} juge. Mêmes peines que ci-dessus</i>
25	Torture	Oui, si présence d'un acte de torture dans la procédure
26	Maistre	Oui, si présence de réquisitions de Joseph de Maistre dans les années 1775–1790
Le champ 7 a été abandonné.		

Annexe 1: Grille de saisie des données et commentaires.

limites des communes), entre des particuliers (contestation de propriétés ou de limites de propriétés, litiges sur des coupes d'arbres, procès pour dettes, etc.). Seuls les différends portant sur des affaires d'un montant supérieur à 20 000 livres sont évoqués directement devant le Sénat. Chaque justiciable peut faire appel d'un premier jugement.

Il apparaît, sous couvert d'analyse plus poussée, que les pièces des procédures civiles soient fréquemment dispersées et conservées dans plusieurs sacs. Cela s'explique en partie par leur volume, leur étalement dans le temps mais aussi par les brassages qu'ont connu les sacs au cours de leurs déménagements successifs. Seul un inventaire exhaustif permettra de rétablir leur unicité.

Saisie et communication des données

Un échantillon de 1000 procédures du XVIII^e siècle a servi à mettre au point une grille de saisie des données, polyvalente en matière civile et criminelle (voir Annexe 1). Il s'est agi en premier lieu d'identifier les informations à relever systématiquement dans chaque procédure dans le double but d'en tirer le plus de «substantifique moelle» mais aussi de répondre aux attentes variées des lecteurs, du simple généalogiste au chercheur universitaire, en passant par les responsables des sociétés d'histoire locale. Dans un second temps, il a fallu procéder à une normalisation des données sans en appauvrir leur contenu; cet objectif reste une gageure en raison de l'extraordinaire diversité du contenu des procédures.

Pour pouvoir facilement transférer celles-ci dans la base d'interrogation Clara (base des inventaires des Archives départementales de la Savoie), notre choix s'est porté sur le logiciel Excel. Le recours au logiciel Access aurait sans doute été préférable mais le transfert des données sur Clara entraînait de sérieuses difficultés. D'abord, les informations sont donc saisies sur une feuille de calcul Excel qui restera la base «chercheurs». Puis, l'essentiel des informations est transféré sur la base d'interrogation Clara, soit en salle de lecture, soit sur le site de l'Assemblée des Pays de Savoie www.sabaudia.org

Nous espérons ainsi mettre à la disposition de tous les publics français et étrangers des instruments de recherches aussi faciles d'accès que simples à maîtriser. ■

Corinne Townley

Table ronde / Tavola rotonda**Archives et frontières: attentes régionales et transfrontalières autour des Archives d'Etat de Turin****Archivi e frontiere: attese regionali e transfrontaliere relative all'Archivio di Stato di Torino**

■ **Gilbert Coutaz**
Directeur des Archives cantonales vaudoises



■ **Hans-Robert Amman**
Archiviste cantonal du Valais



■ **Hubert Foerster**
Archiviste d'Etat de Fribourg

La table ronde a été animée par *Gilbert Coutaz*, directeur des Archives cantonales vaudoises, *Marco Carassi*, surintendant pour les Archives du Piémont et de la Vallée d'Aoste, *Jean Luquet*, directeur des Archives départementales de Savoie, *Hans-Robert Amman*, archiviste cantonal du Valais, et *Hubert Foerster*, archiviste d'Etat de Fribourg. La Directrice de l'Archivio di Stato di Torino, *Isabella Massabo Ricci*, retenue pour des raisons de santé, a fait lire une prise de position par *Marco Carassi* (voir ci-dessous). Les conclusions ont été approuvées par les participants au colloque.

Le texte de la déclaration, traduit en deux langues, avait été soumis avant le colloque aux personnes concernées et amena le dé-

sistement de *Catherine Santschi*, archiviste d'Etat de Genève, partie prenante au départ du projet. *Hélène Viallet*, directrice des Archives départementales de Haute-Savoie au moment de la préparation du colloque, a dû renoncer à venir à Lausanne, en raison de sa nomination aux Archives départementales de l'Isère.

Documents d'archives des actuels cantons de Fribourg, du Valais et de Vaud aux Archives d'Etat de Turin

Projet de numérisation

- Numérisation à partir des documents originaux et, selon la qualité, d'après les microfilms existants
- Données numériques stockées sur serveur, et mises en ligne sur le site de l'Archivio di Stato di Torino, avec délocalisation des données spécifiques sur les sites des Archives des cantons de Fribourg, du Valais et de Vaud
- Financement au prorata des quantités d'images par canton, avec participation directe de l'Archivio di Stato di Torino

Le travail se fera dans les locaux mêmes de l'Archivio di Stato di Torino et par une entreprise agréée par les deux parties, la maintenance du système sera garantie par les deux parties et après accord réciproque.

Types de documents

- Séries documentaires homogènes, soit comptes de revenus et des subsides des châtelainies, comptes de péages, reconnaissances, avec les inventaires correspondants
- Séries spécifiques: baronnie de Vaud; titres de l'évêché de Lausanne, du couvent de Hautcrêt, des prieurés de

Lutry, de Payerne, lettres de Sébastien de Montfalcon et du chapitre de Lausanne, avec inventaires correspondants

- Exclusion des éléments qui se trouvent dans les séries documentaires générales: fonds dynastiques, compatibilités générales et protocoles de secrétaires ducaux

Documents en rouleaux («rotoli»), en paquets («mazzi») et sous forme de registres

Estimation du travail

- a) Canton de Fribourg: 263 rouleaux (5200 mètres de parchemins), 7 registres
- b) Canton du Valais: 1277 rouleaux (25 540 mètres de parchemins cousus), 3 registres
- c) Canton de Vaud: 1500 rouleaux (30 000 mètres de parchemins cousus), 61 paquets et 300 registres

Sources de référence

- Robert-Henri Bautier et Janine Sornay, *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Age: Provence, Comtat Venaissin, Dauphiné, Etats de la maison de Savoie, Archives des principautés territoriales et archives seigneuriales*, 3 vol. (1822 pages), Paris, 1968–1974 (Institut de recherche et d'histoire des textes et Centre de recherches historiques de l'Ecole pratique des hautes études, VI^e section)
- Projet d'accord entre les Archives cantonales vaudoises et l'Archivio di Stato di Torino, concernant les archives du Pays de Vaud à l'Archivio di Stato di Torino, 7 août 2001 ■

Un lourd héritage, les mouvements transfrontaliers des archives savoyardes



■ **Jean Luquet**
Directeur
Archives départementales
de Savoie

L'Italie doit-elle réclamer à la France les archives que celle-ci, mettant à profit sa position diplomatique relativement meilleure lui a enlevées après la Seconde Guerre mondiale, ou la France doit-elle exiger de l'Italie la restitution des archives savoyardes, au moins pour les périodes où Chambéry était la capitale du Duché?

Présentée sous cette formulation nationaliste, la question des archives savoyardes conduit tout droit à un contentieux avec nos voisins et amis italiens, et chacun au gré de son humeur pourra s'y livrer aux pires extrémités démagogiques. Or si, comme nous allons le montrer, ni les historiens ni les juristes ne peuvent donner de solution sur les droits de chacun à détenir les documents, les archivistes doivent sans doute tenir un propos pragmatique, constater les dommages considérables causés par les erreurs qu'ils ont laissé faire, si ce n'est provoquées, dans le passé, et peut-être proposer un nouveau mode de coopération qui améliore la situation, s'ils ne peuvent pas corriger ce qui a été fait.

Les transferts d'archives vers Turin jusqu'au XVIII^e siècle

En 1536, François I^{er} occupe la Savoie, premier d'une longue série de rattachements des provinces au-delà des monts au puissant voisin. Le trésor des chartes des Ducs, constitué depuis le XIV^e siècle au château de Chambéry, est mis à l'abri à Verceil et à Nice. Certains documents concernant les possessions piémontaises sont transférés à Turin.

En 1560, le duc Emmanuel-Philibert prend possession de ses Etats, mais la capitale est installée à Turin et les archives y sont peu à peu rassemblées.

Entre 1710 et 1720, ce Trésor des chartes, désormais connu sous l'appellation d'Archives de Cour, fait l'objet de 75 inventaires. Toutefois, tout au long du XVIII^e siècle, les administrations piémontaises utilisent ce fonds et ses inventaires pour leurs besoins propres, y appliquant un classement méthodique et utilitaire qui ignorait – et pour cause – les règles du respect des fonds qui seront inventées un siècle plus tard. De nombreuses pièces sont reclassées par lieu ou par famille, pour faciliter le travail des feudistes. Des éléments importants sont extraits des archives de la Chambre des comptes pour rejoindre les Archives de Cour.

L'ensemble s'enrichit considérablement de la production administrative d'Ancien régime. Pour résumer la situation à la fin du XVIII^e siècle, on peut affirmer que les anciennes archives de Savoie appartenaient désormais à un vaste ensemble de plusieurs fonds, les archives de l'administration royale de Piémont-Savoie, une collection quelque peu hétéroclite mais désormais parfaitement constituée et inventoriée selon les meilleures normes en vigueur à l'époque. Ces inventaires restent pour une majeure partie encore en usage pour les chercheurs contemporains. Les nombreux index qui les accompagnent n'ont pas été surpassés, même par nos modernes bases de données.

Une particularité à noter ici: dans le système de cotation des Archives d'Etat de Turin, le numéro d'inventaire et les folios de l'inventaire constituent la cote des documents, de sorte que les archives sont liées dans leur structure même aux inventaires qui les décrivent, index compris.

Puis vint Bonaparte.

1802–1940, les transferts s'accroissent, l'idée de restitution émerge

Dès 1802, d'importants transferts d'archives sont organisés vers Chambéry. Parmi les premiers fonds concernés, le cadastre de 1730 (les «mappes») devait servir de base à la constitution du cadastre français. Déjà des éléments importants des Archives de Cour les accompagnent, avant de reprendre le chemin de Turin en 1817 puis 1825.

En 1860, les conventions annexes au traité de rattachement de la Savoie à la France prévoient que les autorités sardes remettront à la France l'ensemble des documents utiles à l'administration des provinces. Ils constituent la série FS (Fonds Sarde) des Archives départementales de Haute-Savoie et de Savoie. D'importants mouvements d'archives eurent lieu à ce moment: beaucoup de dossiers ont été soigneusement expurgés par les fonctionnaires piémontais avant d'être remis à leurs homologues français, des fonds entiers, jugés trop sensibles, ont été emportés vers Turin, notamment les archives du Ministère de l'Intérieur.

Les administrations préfectorales françaises n'ont pas brillé par leur goût du classement d'archives et semblent avoir considéré ces legs de l'administration sarde comme dénués d'intérêt, s'empressant d'y substituer leurs propres procédures. Aucune étude complète des fonds du XIX^e siècle respectivement conservés à Turin et en Savoie n'a été menée, en sorte que nous avons encore beaucoup de difficulté à cerner les fonds d'archives définitivement disparus et ceux qui sont simplement fractionnés.

Mais les archivistes savoyards entre 1860 et 1940 s'intéressaient en priorité aux archives anciennes. Gabriel Pérouse multipliait les rapports à sa direction et les notes d'information aux préfets pour obtenir «conformément aux traités» la restitution des documents historiques de l'ancien Duché de Savoie.

Son propos n'est pas fondamentalement nationaliste: il ne cherche nullement à opposer l'Italie et la France, alors même que les contentieux diplomatiques entre les deux nations et le racisme anti-italien d'une partie de l'opinion d'avant-guerre pouvaient l'aider. Son argumentaire est régionaliste, et donc très actuel dans ses motivations.

Pour Gabriel Pérouse, il faut que les archives de l'ancien Duché reviennent en Savoie parce qu'elles contiennent l'histoire des anciennes provinces, ce qui fonde en soi la légitimité de la restitution avant même l'interprétation aléatoire des traités. On ne peut penser que d'autres écriront

l'histoire de la Savoie, or pour écrire une histoire scientifique, il faut détenir les documents qui en sont les preuves positives. Son sentiment de propriété sur l'histoire est partagé: les érudits et les sociétés savantes écrivent régulièrement au préfet pour soutenir les demandes des archivistes. Ce même sentiment va présider aux opérations de restitution quand la situation diplomatique va permettre à la France de les engager.

1950-1960, la restitution des archives et ses conséquences

En application du traité de paix de 1947, les archivistes français engagent entre 1950 et 1951 plusieurs missions d'étude à Turin, afin de repérer puis organiser le transfert des documents. Les conditions humaines et matérielles de ces transferts ont été évoquées dans quelques rares récits, par plusieurs participants. Du côté français, le sentiment assuré de son bon droit est manifeste. Le mauvais état des bâtiments turinois emporterait les hésitations, mais il n'y en a aucune. On concède à regret ce qui peut rester à Turin. La mauvaise volonté des archivistes italiens indigné. Côté italien, c'est bien sûr l'humiliation de devoir se soumettre et le sentiment d'un pillage destructeur. Il faut s'opposer à la barbarie: certains inventaires sont dissimulés, des documents manquent, puis réapparaissent...

Officiellement, le transfert concerne tous les documents relevant territoriale-ment des provinces du royaume situées en France. Tous les documents intéressant la Maison de Savoie, la politique générale et l'économie, ainsi que les territoires hors de France doivent rester à Turin.

Le critère territorial est encore affiné au moment de définir la destination en France des documents. Ainsi les deux départements savoyards se répartissent les fonds: la Savoie accueille à Chambéry les documents généraux concernant les anciens Etats et les documents des provinces de Savoie-Propre, Tarentaise et Maurienne; la Haute-Savoie réceptionne les fonds des anciennes circonscriptions, y compris l'apanage de Genevois-Nemours. La même opération est menée pour le comté de Nice au profit des Archives départementales des Alpes-Maritimes. Curieusement, les Archives départementales de la Côte-d'Or logent à Dijon les comptes de châtellenies des anciens territoires savoyards de Bresse et Bugey, en complémentarité du fonds de la Chambre des comptes de Bourgogne.

Dans les deux services d'archives de Savoie, les documents reçoivent une nouvelle

cotation, pour laquelle une série spécifique de cotes, SA, est créée. L'inventaire des Archives de Cour est repris, pour les 259 premiers articles, le reste des cotes étant simplement reporté sur les inventaires turinois en version française. Les nombreuses cotes manquantes lors du récolement sont indiquées sur les inventaires français et italiens, avec toutefois des discordances nombreuses qui font craindre des pertes en cours de transfert ou traduisent plus simplement la difficulté de récoiler des collections désormais réparties dans cinq services d'archives différents.

Le bilan de ces mouvements d'archives peut désormais être fait.

Objectivement, les Archives départementales de Haute-Savoie et les Archives départementales de Savoie ont acquis grâce aux dernières opérations de transfert des documents d'archives de grande valeur, qui rehaussent le prestige des fonds conservés, permettent des expositions et des opérations de valorisation. Les fonds savoyards se comparent ainsi, sinon par le volume, du moins par la nature des documents conservés, aux fonds les plus prestigieux conservés dans les services départementaux en France.

Incontestablement, la présence de ces documents est un argument puissant pour intéresser les autorités aux questions d'archives et obtenir les moyens d'action. Les universitaires ont pu trouver sur place une partie essentielle de leur documentation, même s'il leur faut aussi aller à Turin. Les programmes de microfilmage de complément qui ont été engagés sur les fonds des l'Archivio di Stato di Torino n'auraient sans doute jamais été initiés si une partie des collections ne se trouvait pas en Savoie.

La contrepartie turinoise de ces points positifs peut aisément être déduite: l'Archivio di Stato di Torino a perdu une partie importante du fonds constitué au XVIII^e siècle. Si les universitaires turinois s'intéressent peu à l'histoire de la Savoie et aux projets de coopération transfrontalière pour la recherche historique, une des raisons est certainement ce morcellement des sources.

Dans cette affaire, le principe de respect des fonds a été piétiné à grande échelle, avec des conséquences très lourdes pour la connaissance historique: les inventaires et index sont devenus en partie inutilisables. La cohérence d'interprétation apportée par la proximité des documents a été perdue: plusieurs travaux historiques ont cité des sources turinoises ou savoyardes sans s'apercevoir qu'elles étaient complémentaires et l'une et l'autre incomplètes! Tel

document est à Chambéry, tel autre, similaire dans sa nature, ses dates et son objet, est resté à Turin.

Enfin les pratiques professionnelles de description et de traitement des fonds sont nettement différentes en France et en Italie. Combien de chercheurs – et d'archivistes! –, après avoir fait l'effort de comprendre nos inventaires, découvriraient qu'ils devaient reprendre ce fardeau pour avoir imprudemment franchi les Alpes.

Les remèdes: microfilmage, numérisation et bases communes d'information

Puisque les archivistes sont responsables en partie de la situation, ils doivent désormais rechercher des solutions.

Dès les années 1950, un important programme de microfilmage des archives turinoises qui intéressaient la Savoie en même temps que d'autres provinces a été lancé. Ce programme a été ensuite repris au titre de la coopération entre les deux départements de Haute-Savoie et Savoie. Les archives eurent en effet le privilège d'être pendant longtemps un des seuls programmes de travail commun à ces deux collectivités, avant que les décisions politiques récentes ne les rapprochent au sein de l'Assemblée des Pays de Savoie.

Plus de 3000 matrices de microfilms ont été réalisées dans ces différentes opérations, concernant une cinquantaine de fonds ou sous-fonds. Ces microfilms ont permis aux chercheurs savoyards d'approfondir leur étude des documents originaux sans avoir besoin de se déplacer à Turin. D'autres centres de recherche, ont pu acquérir ces microfilms en fonction de leurs propres besoins.

L'opération n'en a pas moins de sérieuses limites: les difficultés d'utilisation des inventaires n'ont pas été résolues; les opérations de microfilm sont très longues et coûteuses, les élus se sont lassés de voter chaque année des budgets importants, pour un projet qui était loin d'être terminé. Enfin le microfilm est, pour de tels documents, un pis-aller. On subit la mauvaise qualité des vues et l'inconfort des appareils de lecture parce qu'on n'a pas d'autre moyen de consultation.

La question de la numérisation des fonds se pose donc, ainsi que le besoin d'une coopération entre services d'archives pour résoudre la question de l'inventaire. Le programme à mettre en place est gigantesque, c'est avec une pleine conscience de sa dimension utopique que nous devons nous y lancer résolument.

La possibilité désormais réelle de

mettere in ligne sur Internet l'intégralité des fonds d'archives numérisés est à considérer: l'Archivio di Stato di Torino comme les archives des départements savoyards ont une solide expérience en la matière.

La question de l'inventaire est peut-être plus redoutable: les services d'archives turinois et savoyards doivent définir une norme commune de travail, s'ils veulent

rendre leurs outils accessibles de part et d'autre de la frontière. Ces outils doivent s'adapter au public nouveau que les moyens de diffusion numérique nous permettent d'envisager.

Nos fonds d'archives connaîtront désormais plusieurs niveaux d'exploitation, du chercheur universitaire qui leur vouera plusieurs années d'étude au simple curieux

d'information ou de belles choses qui les parcourra négligemment de quelques clics sur Internet. Les uns comme les autres ne nous pardonneraient pas de ne pas avoir tiré les leçons du passé.

Peut-on imaginer de reconstituer un jour virtuellement le fonds matériellement à jamais morcelé? ■

IV^e Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental

Intensa collaborazione



■ **Isabella Massabò Ricci**
Diretrice
dell'Archivio di Stato
di Torino

Il 25 gennaio 1949 nella *Gazette de Lausanne* un articolo dal titolo *La Savoie exige de l'Italie la restitution de ses archives* ripercorrendo le tappe di una rivendicazione, che dall'articolo 1 del trattato di Torino del 1860 giungeva fino al paragrafo 1 dell'annesso XIV del Trattato di pace 10 febbraio 1947 così concludeva: *On comprend la répugnance de l'Italie à se dessaisir des papiers de famille de ses ex souverains. Mais, si les traités ne sont pas de «chiffons de papier», ils doivent être respectés. Les académies savoyardes, les milieux savants de la province ont protesté contre cette échappatoire et ont demandé à plusieurs reprises au gouvernement français d'exiger le respect des engagements pris par le grand pays voisin.*

Ma gli archivisti torinesi che soffrivano ancora le ferite della recente guerra, con le due sedi gravemente danneggiate, gli archivi trasportati in luoghi ritenuti più sicuri, non potevano essere della stessa opinione.

Buraggi, futuro direttore dell'Archivio di Stato di Torino, così scriveva in una relazione al proprio Ministero, al riguardo dei documenti richiesti: *Il loro insieme forma un complesso sistematico che risentirebbe irreparabile danno ove si mutilasse il tutto mediante parziali mutilazioni.*

La lunga vicenda si concluse con la consegna degli atti e lo scambio di note firmate a Torino il 30 maggio 1949 e a Parigi il 1° agosto 1949 pubblicato nella *Gazzetta Ufficiale della Repubblica italiana* 17 aprile 1950 n. 89.

A distanza di cinquanta anni gli archivisti dell'Arc Alpin riuniti in convegno a Losanna, testimoniano con una dichiarazione di intenti concordemente sottoscritta, un ben diverso spirito e ben diversi principi così enunciati:

- gli archivi quale testimonianza dell'azione amministrativa non possono essere sottratti al loro soggetto produttore;
- la ricerca sarà favorita apprestando strumenti di comunicazione e di accesso senza ledere l'integrità dei patrimoni documentari;
- le decisioni prese alla fine degli anni 1940, contrari alla pratica attuale dell'archivistica non possono essere invocate come un precedente.

Su tali premesse gli archivisti dell'Arc Alpin occidentale discutono oggi su «Archives et frontières: attentes régionales et transfrontalières autour des Archives d'Etat de Turin».

L'Archivio torinese con molta emozione si trova al centro di una ricchezza documentaria di cui rendere partecipe il mondo della ricerca nazionale ma pure e soprattutto quella transfrontaliera considerati gli stretti vincoli territoriali, sociopolitici e culturali che legano le fonti subalpine alla ricerca attiva nei paesi al di là delle Alpi.

Le Alpi dunque si confermano come tramite naturale di unione e non quale barriera: le Alpi, ricche di vie di comunicazione, ricche di tradizioni condivise, ricche di storia comune.

Come l'Archivio torinese può e vuole rispondere a tali aspettative?

In primo luogo con stretti rapporti di amicizia e di solidarietà professionale con i colleghi, responsabili degli istituti confratelli della Savoia e della Svizzera, rapporti spesso all'origine di importanti lavori scientifici e di valorizzazione del patrimonio (si citano tra questi ultimi le straordinarie

mostre: *La maison de Savoie en Pays de Vaud* nel 1990 e *Bâtir une ville au siècle des lumières. Carouge: modèles et réalités*).

Ma le relazioni culturali tra gli Archivi di Chambéry e Torino hanno consentito pure negli ultimi venti anni una ampia campagna di riproduzione su microfilm degli atti relativi alla Savoia, rimasti a Torino in quanto strettamente legati all'azione del governo centrale. I microfilm hanno così in parte completato le serie archivistiche trasferite nel 1949 a seguito del trattato di pace.

Oggi in presenza delle nuove tecnologie digitali di cui gli archivisti torinesi da tempo stanno sperimentando le capacità e ricchezza di esiti, altri e più efficaci progetti sono nati.

Mi riferisco a due casi che brevemente saranno qui esposti e dei quali si auspica una più concreta considerazione per la loro attuazione.

Nel 2001 in collaborazione con gli archivisti del Vaud, è stato redatto un progetto dal titolo «Costituzione di un archivio informatizzato di dati e immagini dei fondi archivistici conservati presso l'Archivio di Stato di Torino, relativi al Vaud».

Il progetto così è riassunto nella sua introduzione.

I documenti concernenti il territorio dei Paesi del Vaud, sottomessi all'autorità dei conti, poi duchi di Savoia, fino al 1536, sono stati materialmente prodotti dall'amministrazione sabauda. Essa raccolse a Chambéry a partire dal XIV secolo l'insieme dei propri archivi, come strumento documentario per l'esercizio delle funzioni amministrative.

Come per gli altri paesi del Ducato sabauda, gli archivi relativi ai Paesi di Vaud si trovavano concentrati nella capitale amministrativa.

Gli inventari generali, strumento

dell'organizzazione documentaria dei duchi di Savoia e al contempo riflesso dell'organizzazione politica, registrano tale unitaria conservazione dal primo quarto del secolo XV.

I fondi documentari relativi al Vaud sono oggi conservati nei due complessi archivistici torinesi dell'Archivio di Corte e dell'Archivio della Camera dei Conti.

Essi sono costituiti da tipologie diverse a seconda dell'epoca di riferimento:

- rotoli di lunghezza variabile e notevole, costituiti da «pecie» pergamenee, cucite
- pergamene singole spesso dotate di sigillo
- volumi pergamenei e cartacei
- registri di varia misura.

Esistono gli inventari manoscritti del

secolo XVIII di quasi tutti i fondi. Essi contengono un regesto per ogni fascicolo archiviato.

Gli inventari sono ordinati cronologicamente nell'ambito delle singole serie.

Alcuni inventari sono già stati informatizzati e resi disponibili in rete per un accesso facilitato per la ricerca.

Il progetto si propone di acquisire tale ampia documentazione in formato digitale ai fini dell'inserimento in rete Web e prevede le seguenti fasi:

- informatizzazione degli inventari
- acquisizione dei documenti
- costituzione dell'Archivio elettronico per la consultazione
- inserimento in rete Internet.

Un più recente progetto vede uniti gli Archivi di Chambéry, Annecy, Aosta, Nizza

e Torino nella inventariazione su supporto informatico e diffusione in rete degli atti dei Senati di Nizza, Piemonte e Savoia.

I due progetti dunque guardano alla rete Web come utile e imprescindibile strumento di relazione e di unione.

Rimane sullo sfondo il tema delle risorse; ma gli archivisti dei vari paesi, uniti nella loro ferma convinzione di condivisione delle fonti, saranno certamente capaci di pervenire alla soluzione.

Nello spirito di sempre più intensa collaborazione, l'Archivio di Stato di Torino esprime pertanto la propria adesione alla *Déclaration de principe* che chiude il IV^o Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental. ■

Déclaration de collaboration

Contexte général

Au plus fort de l'extension de leurs possessions, au début du XV^e siècle, les ducs de Savoie administraient 13 bailliages répartis entre la Savoie propre, Bugey, vallée d'Aoste, val de Suse, Chablais, Pays de Vaud, Faucigny, Bresse, Pays de Gex, Valbois, Nice et Terres de Provence, Piémont et Genevois.

Une grande partie du territoire actuel du canton de Vaud forma ainsi le bailliage de Vaud, dont le chef-lieu était Moudon, alors que les châtellenies situées entre Vevey et Aigle constituèrent, avec le Chablais français et le Bas-Valais actuel, le bailliage du Chablais dont le siège était à Chillon.

Les ducs de Savoie possédèrent le vicomté de Genève jusqu'en 1528, date à laquelle il a été récupéré par la communauté

des citoyens. Ils firent également main basse sur une partie des droits des anciennes terres de Saint-Victor et Chapitre, soit une cinquantaine de villages de part et d'autre de l'actuelle frontière franco-genevoise, dont la situation juridique complexe et conflictuelle trouva son règlement, avec remises réciproques en 1756 de documents, dans les traités de limites de Paris de 1749 et de Turin de 1754.

Les Français, après le rattachement de la Savoie à la France en 1860 et la défaite italienne de 1945, réussirent à reprendre une partie des archives turinoises et les ramènèrent à Chambéry et à Annecy. Les archives savoyardes ont donc été partiellement démembrées, une partie des archives concernant le Pays de Vaud est ainsi également à Chambéry.

Un riche matériau documentaire, d'importance différente selon les régions, concernant le passé savoyard des cantons de Fribourg, Genève, Valais et Vaud se trouve encore à l'Archivio di Stato di Torino.

La question du retour des archives re-

latives aux anciennes possessions savoyardes en Suisse romande a été évoquée depuis le XIX^e siècle – ainsi, celles du Pays de Vaud ont été réclamées dès 1845 par les membres de la Société d'histoire de la Suisse romande. Elle s'inscrit dans un lointain mouvement de l'historiographie vaudoise et a pris des connotations particulières et idéologiques dans le cadre de la Ligue vaudoise qui a bâti en grande partie son approche de l'histoire vaudoise sur la période savoyarde. Elle a trouvé encore un prolongement sous forme d'une motion Jacques Leresche et consorts demandant que le canton de Vaud tente de récupérer les archives vaudoises déposées à Turin. Le Grand Conseil vaudois l'a discutée et l'a refusée, le 6 novembre 2001, après la transformation de la motion en postulat.

Des travaux de microfilmage et des reproductions diverses ont été commandés ou soutenus par les Archives des cantons de Fribourg, Genève, Valais et Vaud, au fil de ces trente dernières années. Mais aucune politique commune et systématique n'a été

Contesto generale

All'epoca della sua massima espansione, all'inizio del XV secolo, i duchi di Savoia amministravano 13 baliaggi suddivisi tra la Savoia propriamente detta, Bugey, Val d'Aosta, Val di Susa, Chablais, Paese di Vaud, Faucigny, Bresse, Pays de Gex, Valbonais, Nizza e le Terre della Provenza, del Piemonte e del Genovese.

Una gran parte dell'attuale territorio del canton Vaud formava perciò il baliaggio di Vaud, di cui era capoluogo Moudon, mentre le castellanie situate tra Vevey e Aigle costituivano, con lo Chablais francese e il Basso Vallese attuale, il baliaggio dello Chablais, il cui centro era a Chillon.

I duchi di Savoia sono stati in possesso del visdominato di Ginevra fino al 1528, data in cui è stato recuperato dalla comunità dei cittadini. Fecero ugualmente man bassa di una parte dei diritti delle antiche terre di San Vittore e del Capitolo, ovvero di una cinquantina di villaggi da una parte e dall'altra dell'attuale frontiera franco-ginevrina, la cui situazione giuridica complessa e conflittuale fu regolata, con reciproca cessione nel 1756 dei documenti, nei trattati sui confini di Parigi del 1749 e di Torino del 1754.

I Francesi, dopo la riannessione della Savoia alla Francia nel 1860 e la disfatta italiana del 1945, riuscirono a riprendere una parte degli archivi torinesi e a riportarli a Chambéry e a Annecy. Gli archivi savoirdi sono dunque stati parzialmente smembrati; e così una parte degli archivi riguardanti il Paese di Vaud si trova anch'essa a Chambéry.

Un ricco materiale documentario, d'importanza variabile a seconda delle regioni, concernente il passato savoirdo dei cantoni di Friburgo, Ginevra, Vallese e Vaud si trova ancora all'Archivio di Stato di Torino.

La questione del ritorno degli archivi relativi agli antichi possedimenti savoirdi in Svizzera romanda è stata evocata a partire dal XIX secolo. Similmente il ritorno di quelli del paese di Vaud è stata reclamata dal 1845 dai membri della Società storica della Svizzera romanda. La questione si iscrive in un antico filone della storiografia vodese, e ha assunto una connotazione particolare e ideologica nel contesto della Lega Vodese, che ha fondato gran parte del suo approccio alla storia del Vaud sul periodo savoirdo. Ha poi trovato ancora un suo seguito nella mozione di Jacques Leresche e cofirmatari che chiedeva il canton Vaud di tentare di recuperare gli archivi vodesi depositati a Torino. Il Gran Consiglio vodese l'ha discussa e rifiutata il 6 novembre 2001, dopo che la mozione era stata trasformata in postulato.

Diversi lavori di microfilmatura e di riproduzione sono stati ordinati o sostenuti dagli archivi dei cantoni di Friburgo, Ginevra, Vallese e Vaud nel corso degli ultimi trent'anni. Ma non è stata sviluppata nessuna politica comune e sistematica. Di solito sono state prioritarie, rispetto all'intento di conservare il patrimonio culturale collettivo, considerazioni legate alla ricerca e all'insegnamento.

Dichiarazione di principio

In occasione del IV Colloquio degli archivisti dell'Arco alpino occidentale, organizzato l'11 e 12 marzo 2004 all'Archivio cantonale vodese, i direttori degli archivi cantonali di Friburgo e Vaud, degli Archivi dipartimentali di Savoia e dell'Alta Savoia e dell'Archivio di Stato di Torino hanno convenuto quanto segue:

- Gli archivi sono il prodotto della storia delle amministrazioni; la loro conservazione consiste nel lasciare i documenti là dove la loro produzione è stata iniziata.
- Le decisioni prese alla fine degli anni 1940 per rimpatriare i documenti originali di Torino a Chambéry e a Annecy sono contrari alle pratiche archivistiche attuali.
- Considerate le esigenze della conservazione del patrimonio culturale collettivo e quelle della ricerca e tenendo conto dell'evoluzione delle tecnologie della comunicazione, i responsabili degli Archivi cantonali di Friburgo, Vallese e Vaud da un lato, e la direttrice dell'Archivio di Stato di Torino dall'altra parte, hanno deciso di far realizzare la riproduzione digitale da parte dei servizi tecnici di Torino delle serie documentarie concernenti ciascuno dei cantoni della Svizzera romanda sopra citati, in base a elenchi forniti da ciascun partner.
- Il finanziamento sarà cercato presso programmi della Comunità europea, istanze nazionali e cantonali di protezione dei beni culturali e nell'ambito delle risorse di ogni cantone, in base alle specifiche necessità di riproduzione digitale di ogni cantone.
- La consultazione dei documenti in formato digitale sarà fatta on-line a partire dal sito Internet dell'Archivio di Stato di Torino; le parti concernenti ogni cantone saranno ugualmente consultabili sul sito di ogni archivio cantonale. Si veglierà affinché i criteri di ricerca e di stampa siano armonizzati e applicati in modo uniforme in ognuno dei siti.
- Inseguito le istituzioni firmatarie nomineranno una commissione per la messa in opera della procedura di riproduzione in formato digitale.

Chavannes-près-Renens, il 12 marzo 2004

<i>Per l'Archivio di Stato di Torino</i>	<i>Per gli Archives cantonales vaudoises</i>	<i>Per gli Archives d'Etat de Fribourg</i>	<i>Per gli Archives cantonales du Valais</i>
<i>L'archivista di Stato:</i>	<i>Il direttore:</i>	<i>L'archivista di Stato:</i>	<i>L'archivista cantonale:</i>
<i>D' Isabella Massabò Ricci</i>	<i>Gilbert Coutaz</i>	<i>Hubert Foerster</i>	<i>Hans-Robert Ammann</i>

Traduzione: Rodolfo Huber

Anzeige

Das heimliche Bildersterben
- die aktive Bilderhaltung

www.mikrosave.ch

mikrosave
ist eine eingetragene Marke der Digital Imaging

développée, les besoins particuliers de la recherche et de l'enseignement ayant le plus souvent primé sur des objectifs patrimoniaux.

Déclaration de principe

A l'occasion du IV^e Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental, organisés les 11 et 12 mars 2004 aux Archives cantonales vaudoises, les directeurs des Archives des cantons de Fribourg, Valais et Vaud d'une part, et l'Archivio di Stato di Torino d'autre part ont convenu de ce qui suit:

- les archives sont le produit de l'histoire des administrations, leur conservation consiste à laisser les documents là où leur production a été initiée;
- les décisions prises à la fin des années 1940 pour rapatrier les documents originaux de Turin à Chambéry et à Annecy sont contraires aux pratiques actuelles de l'archivistique; elles ne peuvent pas être invoquées comme un précédent par les cantons de la Suisse romande;
- considérant les besoins patrimoniaux et ceux de la recherche et tenant compte de l'évolution des technologies de diffusion, les responsables des Archives cantonales de Fribourg, Valais et Vaud d'une part et la directrice de l'Archivio di Stato di Torino d'autre part, ont décidé de faire procéder à la reproduction numérique par les services techniques de Turin, des séquences documentaires concernant chacun des cantons de Suisse romande mentionné ci-dessus, selon des listes fournies par chaque partenaire;
- le financement sera recherché auprès de programmes de la communauté euro-

péenne, des instances nationales et cantonales de la protection de biens culturels et des budgets de chaque canton, au prorata des besoins de reproduction numérique de chaque canton;

- la consultation des documents numérisés se fera en ligne à partir du site Internet de l'Archivio di Stato di Torino; des parts concernant chaque canton seront également consultables sur les sites de chaque dépôt cantonal. Il sera veillé à ce que les critères de recherche et d'impression soient harmonisés et pratiqués de même sur chaque site;
- une commission est nommée de suite par les institutions signataires et pour la mise en œuvre de la pratique de numérisation.

Ainsi fait à Chavannes-près-Renens, le 12 mars 2004

Pour l'Archivio di Stato di Torino

La Directrice:

D' Isabella Massabò Ricci

Pour les Archives cantonales vaudoises

Le directeur:

Gilbert Coutaz

Pour les Archives d'Etat de Fribourg

L'archiviste d'Etat:

Hubert Foerster

Pour les Archives cantonales du Valais

L'archiviste cantonal:

Hans-Robert Ammann

Anzeigen



cominformatic

Service Microfilm

Microfilmage de documents sur microfilm et microfiches COM. Développement et copie de microfilms

Service Scanning

Scanning de microfilms, jackets, microfiches et cartes à fenêtre. Diffusion sur CD-ROM/DVD

Service Technique

Appareils pour la production et l'exploitation de microfilms :
scanners-printers, lecteurs-reproducteurs, caméras, consommables.
Formation et maintenance technique.

COMINFORMATIC SA
50, avenue de la Praille
Case postale 1546
1211 Genève 26

Tél. 022 342 08 10
Fax 022 342 78 72
infofr@cominformatic.ch

**Il y a une place pour tout:
Armoires coulissantes de Lista**



Les éléments roulants de l'armoire se laissent ouvrir selon vos besoins.

LISTA
MAKING WORKSPACE WORK®

Lista SA
Agencements d'industrie et de stockage
Fabrikstrasse 1, CH-8586 Erlen
Téléphone 071 649 21 11
Téléfax 071 649 22 03
Internet www.lista.com



IV^e Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental: Table ronde.

Contacts

IV^e Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental, Lausanne, 11 et 12 mars 2004

Nom	Prénom	Fonction	Adresse	Lieu	E-mail
Ammann	Hans-Robert	Directeur	Archives de l'Etat du Valais 7, rue des Vergers	1951 Sion	<i>hans-robert.ammann@vs.admin.ch</i>
Baudin	Fausta		Archives Historiques Régionales de la Vallée d'Aoste Place Académie St-Anselme	I-11100 Aosta	<i>faustabaudin@libero.it</i>
Burgy	François	Archiviste	Archives de la Ville de Genève Palais Eynard 4, rue de la Croix-Rouge	1211 Genève 3	<i>francois.burgy@seg.ville-ge.ch</i>
Carassi	Marco	Soprintendenza Archivistica per il Piemonte e la Valle d'Aosta	Via Santa Chiara 40 H	I-10122 Torino	<i>sato@archivi.beniculturali.it</i>
Clair	Sylvie	Directrice	Archives municipales de Marseille 10, rue Clovis-Hugues	F-13003 Marseille	<i>sclair@mairie-marseille.fr</i>
Coutaz	Gilbert	Directeur	Archives cantonales vaudoises 32, rue de la Mouline	1022 Chavannes-près-Renens	<i>gilbert.coutaz@acv.vd.ch</i>
Foerster	Hubert	Archiviste d'Etat	Archives de l'Etat de Fribourg 17, rte des Arsenaux	1700 Fribourg	<i>ArchivesEtat@fr.ch</i>
Huber	Rodolfo	Archiviste	Archivio della Città di Locarno Piazzetta de Capitani	6600 Locarno	<i>huber.rodolfo@locarno.ch</i>
Luquet	Jean	Directeur	Archives départementales de la Savoie 244, quai de la Rize	F-73000 Chambéry	<i>jean.luquet@cg73.fr</i>
Massabò Ricci	Isabella	Directrice	Archivio di Stato di Torino Piazza Castello 209	I-10124 Torino	<i>astoarchivio@multix.it</i>
Operti	Lauretta	Archivista Capo della Regionale Valle d'Aosta	Place Deffeies	I-11100 Aosta	<i>l.operti@regione.vda.it</i>
Pictet	Robert	Archiviste	Archives cantonales vaudoises 32, rue de la Mouline	1022 Chavannes-près-Renens	<i>robert.pictet@acv.vd.ch</i>
Robotti	Diego	Soprintendenza Archivistica per il Piemonte e la Valle d'Aosta	via Santa Chiara 40 H	I-10122 Torino	<i>sato@archivi.beniculturali.it</i>
Townley	Corinne	Chargée de mission	Archives départementales de la Savoie 244, quai de la Rize	F-73000 Chambéry	<i>townley@cg73.fr</i>

Einleitung / Introduction

Der VSA und die archivischen Normen und Standards¹

L'AAS et les normes et standards archivistiques²

An der Arbeitstagung vom 26. März 2004 sind an die Adresse des VSA verschiedene Fragen gerichtet worden, z.B.: Soll der VSA seinen Mitgliedern Normen und Standards empfehlen? Soll er dafür besorgt sein, dass die Normen und Standards an schweizerische Verhältnisse angepasst werden können?

Die verschiedenen Beiträge dieses Arbeitstages haben schön gezeigt, dass mit den Standardisierungen und Normierungen nicht nur der Austausch von Informationen zwischen Archiven erleichtert, sondern auch die Zugänglichkeit zu Archiven grundsätzlich verbessert wird.

Dies in zweifacher Hinsicht: Die ISO-Norm zum Records Management erleichtert die Übernahme von weitgehend bereits erschlossenen Unterlagen ins Archiv, was uns viele interne Arbeiten ersparen wird; die Standardisierung und die Normierung der Findmittel sowohl in struktureller als auch in sprachlich-begrifflicher Hinsicht ermöglichen es einfachen Institutionen, übergreifende Zugangsportale zu schaffen.

Damit empfehlen sich diese Normen und Standards von selbst, es braucht keine weiteren Empfehlungen, denn der Tatbeweis ist wichtiger als jede appellative Vereinspolitik.

Diese Normierungs- und Standardisierungsfragen betreffen den VSA auch künftig in verschiedener Hinsicht direkt: Einerseits ist klar geworden, dass in seinem Aus- und Weiterbildungsangebot ganz konkrete Fragen der Standards- und Normenanwendung aufgegriffen werden müssen; dies wird eine Aufgabe für den Bildungsausschuss bzw. für den Ausschuss E-Archive sein. Auch bei seinen Arbeiten für den Aufbau eines Archivportals, allein oder mit anderen zusammen, wird die Anwendung von Standards und Normen eine selbstverständliche Richtschnur sein und der Qualitätssicherung sowie dem Benchmarking dienen.

Darüber hinaus kann der VSA auch als Ansprechpartner wirken für alle diejenigen, welche Verbesserungs- und Änderungsvorschläge für die bestehenden Normen haben; er kann solche Vorschläge sammeln und an die entsprechenden Gremien des Internationalen Archivrats weiterleiten.

¹ An diesem Arbeitstag sind in erster Linie Normen und Standards zur Aktenbildung und zur Erschliessung vorgestellt worden. Daneben existieren natürlich noch viele andere Normen, welche für Archivarinnen und Archivare von grosser Bedeutung sind; das ist im Einführungsreferat von J.-D. Zeller bestens aufgezeigt worden. Eine Übersicht bietet auch <http://www.cdncouncilarchives.ca/f-standdata.html>.

Lors de la journée de travail du 26 mars 2004, différentes questions ont été adressées aux membres de l'AAS: notre association doit-elle par exemple recommander à ses membres des normes et des standards? Faut-il adapter les normes et les standards internationaux au contexte suisse?

Les différentes contributions de cette journée de travail ont bien montré qu'avec la standardisation et la normalisation, on peut non seulement faciliter l'échange d'informations entre services d'archives, mais aussi améliorer fondamentalement l'accessibilité des documents, et cela sur deux plans: la norme ISO sur le Records Management facilite en grande partie la prise en charge des documents déjà créés, ce qui nous épargnera beaucoup de travaux à l'interne; quant à la standardisation et à la normalisation des instruments de recherche, aussi bien du point de vue structurel que terminologique, elles rendent possible pour de petites institutions l'ouverture de portails de manière simple.

Ainsi, ces normes et standards se recommandent d'eux-mêmes, ils n'ont besoin d'aucune autre recommandation, car la preuve par l'acte est bien plus significative que n'importe quelle politique incitative d'association.

A l'avenir, ces questions de normalisation et de standardisation concerneront aussi directement l'AAS à d'autres points de vue: d'une part, il apparaît tout à fait concrètement qu'une offre de formation initiale et continue sur l'emploi des standards et des normes doit être développée, ce qui sera l'une des tâches de la commission de formation, mais aussi de la commission eArchives. Lorsque l'AAS travaillera, seule ou en collaboration, à la construction d'un portail archivistique, l'usage des normes sera également une ligne de conduite évidente et servira aussi bien à la garantie de la qualité qu'au benchmarking.

En outre, l'AAS peut aussi agir comme interlocutrice pour proposer des améliorations et des modifications des normes existantes; elle peut collecter les propositions allant dans ce sens et les transmettre aux organes compétents du Conseil international des archives.

² Lors de cette journée de travail, seules les normes concernant le traitement documentaire ont été présentées. Il existe bien entendu d'autres normes qui ont une grande influence sur le domaine archivistique comme l'a montré la présentation initiale de J.-D. Zeller. Un aperçu de ces normes est présenté sur le site canadien: <http://www.cdncouncilarchives.ca/f-standdata.html>.



Andreas Kellerhals

Foto: zvg.

Wir sollten aber nicht der Illusion erliegen, dass wir schweizerische Varianten der internationalen Normen und Standards entwickeln könnten; darauf würden sofort kantonale, dann je institutionseigene Varianten entwickelt, und am Schluss hätten sich die ganzen Normierungs- und Standardisierungsbemühungen in Nichts aufgelöst – das kann ja nicht der Sinn sein.

Wir müssen auch der Tatsache in die Augen sehen, dass Normen und Standards die Abkehr von bisherigen Regeln und Gewohnheiten bedeuten können. Dem stehen aber der Gewinn an Effizienz bei der Übernahme und die deutlich verbesserte Kundenattraktivität durch das Angebot übergreifender Zugangspunkte, also eine Annäherung an die Bedürfnisse unserer Benutzerinnen und Benutzer, gegenüber.

In Zeiten, in denen Archive mit massiven Beschränkungen zu kämpfen haben, sind die Normen und Standards nützlich, um einerseits zu zeigen, dass wir mit unserer Arbeit nur allgemein anerkannte Qualitätsanforderungen erfüllen, also keine Luxuslösungen anstreben, und damit gleichzeitig die Zugänglichkeit zu den Archiven verbessern, d.h., auch einen grösseren Nutzen unserer Arbeit erreichen – beides wichtige Argumente in den aktuellen politischen Diskussionen. ■

Andreas Kellerhals
Präsident VSA

Cependant, nous ne devrions pas succomber à l'illusion que nous pourrions développer des variantes suisses des normes internationales; celles-ci deviendraient immédiatement cantonales, voire propres à chaque institution, et finalement, tous les efforts de normalisation et de standardisation seraient réduits à néant, ce qui n'aurait aucun sens.

Nous devons aussi ne pas perdre de vue le fait que les normes puissent nous obliger à prendre une certaine distance par rapport à d'anciennes règles et habitudes. Mais en contrepartie, nous y gagnerons un meilleur rendement lors de la prise en charge des documents, ainsi qu'une nette amélioration de l'accessibilité et de la convivialité pour les utilisateurs, et donc une réponse adéquate à leurs besoins.

A l'heure où les Archives ont à lutter contre des restrictions massives, les normes et les standards sont utiles pour montrer que d'une part, nous accomplissons notre travail selon des critères de qualité reconnus, donc sans aspirer à des solutions luxueuses, mais que d'autre part et simultanément, l'accessibilité aux archives s'en trouve améliorée, ce qui signifie que notre travail est mieux mis à profit – deux arguments de poids dans les discussions politiques actuelles. ■

Andreas Kellerhals, président de l'AAS
(traduction et adaptation: Jean-Daniel Zeller et Chantal Renevey Fry)

Website

Weitere Informationen:

<http://www.staluzern.ch/vsa/home.html>

Website

Pour en savoir plus, consulter la page suivante:

<http://www.staluzern.ch/vsa/home.html>

Anzeige



Star vereint Normen und Standards

Star, die bewährte Lösung für die Langzeitarchivierung ist eine höchst flexible Standard-Software, ausgelegt für die Archivierung entsprechend den internationalen Normen ISO 154890-1, ISAD (G) und ISAAR (CFP).

Kern der Star-Lösung ist das von CM Informatik AG entwickelte, auf Microsoft .NET-Technologie basierende MetaTool. Darin enthalten sind alle standardisierten Infrastrukturfunktionen. Ein zweiter, parametrierbarer Programmbaukasten dient der kundenspezifischen Ausprägung, reflektiert also die Struktur des betreffenden Archivs. Star ermöglicht Abfragen sowohl im Intranet als auch im Internet via Standard-Browser und bietet viele Vorteile: Garantierter Support, permanente Wartung, stetige Weiterentwicklung zu kalkulierbaren Konditionen und damit bestmöglicher Investitionsschutz.



CM Informatik AG
Glattalstrasse 501
8153 Rümlang

Telefon 01 817 11 88
Fax 01 817 06 89
info@cmiag.ch
www.cmiag.ch

La norme ISO 15489 sur le Records Management



■ **Chantal Renevey Fry**
Archiviste du Département
de l'instruction publique de
Genève

L'ISO et ses normes

L'ISO (Organisation internationale de normalisation – *International Organisation for Standardization*) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation de quelque 140 pays qui tire son nom du mot grec «isos», lequel signifie «égal». Les normes publiées sous son patronage sont des documents de référence élaborés sur un consensus couvrant un large intérêt commun et dont l'application repose sur un processus volontaire. Hautement spécifiques, elles étaient initialement destinées à des ingénieurs ou à des spécialistes dans des domaines technologiques précis et devaient permettre de lever les obstacles techniques au commerce tout en rationalisant les échanges internationaux. La série ISO 9000, référence pour les exigences de management de la qualité dans les relations internationales définie en 1987, et la série ISO 14000, qui, une dizaine d'années plus tard, visait avant tout à réduire au maximum les atteintes portées à l'environnement, ont contribué à faire connaître les normes ISO dans le grand public.

La norme australienne

A l'origine de la norme ISO 15489, on trouve une norme australienne, l'*Australian Standard for Records Management AS 4390*. Publiée en février 1996, elle proposait des stratégies et des lignes de conduite opérationnelles pour l'introduction de pratiques garantissant la gestion efficace et stable de documents répondant aux exigences commerciales, légales et fiscales d'un organisme. Elle s'appliquait à tous les types de supports, au moment de la création d'un nouveau système de gestion ou pour mesurer l'efficacité de systèmes déjà existants. Au début de l'année 1997, le texte australien a été soumis au comité tech-

nique de l'ISO chargé du domaine de la documentation (TC 46) pour être adopté en procédure accélérée. Mais face à la réticence de certains pays (Allemagne, Grande-Bretagne, USA, France ...), les Australiens ont préféré revenir à une procédure classique de discussion et d'élaboration. Le sous-comité 11 du TC 46 a donc été créé en juillet 1997. Adoptés en l'an 2000, la norme ISO 15489-1 et son rapport technique ISO 15489-2 ont été publiés le 15 septembre 2001.

Traduction du concept de «Records Management»

Les deux langues officielle de l'ISO étant l'anglais et le français, la norme initialement rédigée en anglais a été traduite en français par la commission de normalisation 11 de l'AFNOR (Agence française de normalisation). Dans un premier temps, la «gestion des enregistrements» a été proposée comme équivalent de «Records Management». Mais le terme français d'«enregistrement» a une acception plus restreinte que le terme anglais de «records» puisqu'il n'inclut pas la dimension archivistique. Il en va de même du «document» qui ne prend en compte que la valeur informative. Le concept d'«archives» ne convient guère mieux puisqu'il inclut une notion historique et patrimoniale absente du «records» anglais. La traduction la plus proche de l'original aurait été «gestion des archives courantes et intermédiaires», finalement abandonnée par l'AFNOR qui a décidé de ne pas traduire l'expression «Records Management» et de varier celle du mot «records»: la formule «documents d'archives» est la plus fréquemment utilisée, sauf lorsque le simple «documents» est suffisamment explicite dans le contexte, ou lorsque le sens général du texte impose l'emploi du terme «archives». Le gouvernement canadien parle pour sa part de «gestion des documents administratifs», tandis que le Québec a opté pour la «gestion des documents institutionnels». Dans la traduction allemande, qui n'a pour l'instant été réalisée que pour la première partie de la norme, l'expression retenue est celle de «Schriftgutverwaltung» (en français: «gestion des documents»).

Le champ d'application d'une norme en deux parties

Pour la première fois, on est parvenu à définir à un niveau international des principes, des méthodes et des manières de travailler dans le domaine de l'organisation et de la gestion des documents grâce à une analyse systématique et à la définition d'exigences minimales communes qui ont permis la convergence de traditions et de concepts très différents dans un consensus de bonnes pratiques. Il convient cependant de noter que le champ d'application de la norme s'arrête au sort final et au transfert possible à un service d'archives historiques, lesquelles ne sont donc pas couvertes par l'ISO 15489. La norme comporte deux parties: les *Principes directeurs*, qui définissent les composantes du Records Management et les résultats à atteindre, sont destinés autant aux instances dirigeantes qu'aux professionnels de la documentation. Le *Guide pratique*, qui propose une méthodologie de mise en œuvre par le biais de toute une série de solutions et de procédures compatibles avec les différentes traditions nationales, s'adresse avant tout aux professionnels du Records Management ainsi qu'aux personnes ayant en charge la gestion de documents d'archives.

Le rôle d'un système de Records Management

Il s'agit de mettre en place un système qui permette de définir les *documents* qui doivent être créés pour chaque type d'activité en tenant compte de leur contenu informatif, de leur forme et de leur structure, les *métadonnées* qui entourent ces documents sans oublier leur maintien et leur gestion dans le temps, les *besoins* en matière de recherche, d'utilisation et de transmission des documents entre les différents utilisateurs, le *mode d'organisation* le plus approprié à une bonne exploitation, la *durée de conservation* nécessaire et suffisante dans un environnement sain et sécurisé et les *documents vitaux* pour le fonctionnement de l'organisme afin d'en assurer la protection et la récupération. Un document d'archives doit être *authentique* par son contenu, son producteur, son récepteur et sa date. Il doit également être

fiable par la représentation complète et exacte des opérations, activités ou faits qu'il donne, *intègre* dans la mesure où son état est complet et non altéré et *exploitable* en étant facilement localisable, récupérable, communicable et interprétable. Le système d'archivage devra donc à son tour être *conforme* aux exigences administratives et légales du secteur d'activité concerné, *fiable* pour permettre l'intégration, l'organisation, la protection et l'accessibilité des documents, *intègre* grâce aux mesures de contrôle des droits d'accès, de l'identité des utilisateurs et des autorisations de destruction, et *capable* de gérer de manière systématique la totalité des documents issus de l'ensemble des activités de l'organisme sur la base de politiques écrites précises, d'une répartition des responsabilités et de méthodes de gestion formalisées.

La conception et la mise en œuvre d'un système d'archivage

La norme suggère huit étapes: *l'enquête préliminaire*, qui réside dans la compréhension des contextes administratif, légal, économique et social pour déterminer les facteurs influant sur les besoins en création et conservation de documents; *l'analyse des activités*, qui conduit à l'identification, la documentation et la hiérarchisation de toutes les fonctions, activités, opérations et processus; *l'identification des exigences archivistiques*, qui passe par celle des besoins de l'organisation en matière de création, réception et conservation de documents et la documentation de ces exigences de manière structurée; *l'évaluation des systèmes existants*, qui permet l'analyse des systèmes d'archivage déjà en place et l'évaluation de leur adéquation par rapport aux exigences définies à l'étape antérieure; *l'identification de la stratégie pour la satisfaction des exigences archivistiques*, durant laquelle on définira la politique, les pratiques, les normes, les outils et les mesures appropriées pour garantir à l'organisation qu'elle crée et conserve les documents nécessaires à son activité; *la conception d'un système d'archivage*, phase d'intégration de la stratégie, des procédures et des pratiques définies par la norme ISO 15489; *la mise en œuvre du système d'archivage*, moment d'une réalisation systématique effectuée sur la base d'un calendrier de projet dans le but d'intégrer le fonctionnement du système d'archivage dans le déroulement du travail et enfin *le contrôle a posteriori*, nécessaire à l'évaluation de la performance du système d'archivage, ainsi qu'à la mise en place d'actions correctives et d'évaluations régulières.

Les convergences possibles avec la norme ISAD(G)

A première vue, les normes ISO 15489 et ISAD(G) ne devraient guère avoir de points de convergence puisque qu'elles s'appliquent à des documents qui n'ont pas le même âge, dans des contextes distincts et pour des usagers différents: tandis que la norme ISO concerne avant tout des documents actifs au moment de leur production, pour des utilisateurs qui sont supposés avoir une connaissance nécessaire et suffisante de leurs activités, la norme ISAD(G) sert avant tout à la description d'archives historiques précisément exclues du champ d'application de l'ISO 15489 et destinées à être consultées par des chercheurs extérieurs à l'organisme producteur, lesquels auront donc besoin d'informations détaillées autant sur le contexte que sur le contenu. A l'analyse des procédures et des méthodes de travail de l'ISO s'oppose en outre l'énumération dans ISAD(G) des différents éléments de description. Cette apparente disparité n'a pas empêché deux archivistes anglaises de se livrer à un travail comparatif approfondi: après avoir formalisé en 23 éléments descriptifs toutes les données disséminées dans la première partie de la norme ISO, elles les ont confrontés systématiquement aux 26 éléments de l'ISAD(G) pour en conclure que 14 d'entre eux étaient communs aux deux normes¹. Le même exercice appliqué aux métadonnées minimales ou facultatives énumérées au point 4.3.3 du *Guide pratique* (ISO 15489-2) permet de rajouter un, voire deux points de convergence supplémentaires². Sur les 6 éléments définis comme essentiels par l'ISAD(G), 5 se retrouvent dans l'ISO (référence; intitulé/analyse; dates; importance matérielle et support; nom du producteur): seul le niveau de description échappe à ce parallèle. Inversement, les quatre métadonnées minimales de la norme ISO (identifiant; horodatage; titre ou description; auteur, expéditeur ou destinataire) trouvent sans peine leur corollaire dans les éléments essentiels de la norme ISAD(G). Cette convergence réelle au-delà des apparences est plutôt encourageante, même si elle se traduit à terme par quelques modifications fondamentales dans nos manières de travailler.

Un changement de perspective de 180 degrés!

Jusqu'à présent, la majeure partie de l'activité des archivistes s'exerçait en effet sur des documents arrivés au terme d'un cycle de vie qu'il s'agissait de reconstituer

dans une optique de conservation et selon la logique du principe de provenance; confrontés à des fonds en voie de constitution plus ou moins réussie, nous ne pouvions guère que suggérer prudemment quelques recommandations sur d'éventuelles modifications souhaitables en amont. Appliquer la norme ISO 15489 signifie que nous devons désormais intervenir dès l'origine sur la création d'un document dans une optique de production liée à l'analyse d'une activité, ce qui nous laisse même toute latitude d'exiger la constitution de documents différents de ceux qui existent déjà. La documentation de nos procédures dans des référentiels de délais de conservation ou des chartes d'archivage permet non seulement un contrôle a posteriori de leur mise en œuvre mais offre aussi la possibilité de procéder rapidement aux corrections et améliorations indispensables. L'inscription du Records Management au panthéon de la certification devrait achever de nous rendre conscients du fait que la gestion des documents ne se pratique pas sur une île isolée, mais en plein cœur de pays économiquement et politiquement actifs et en prise directe sur un réseau de décisions aussi globales que stratégiques. ■

contact:

E-mail: chantal.reneveyfry@etat.ge.ch

¹ Elizabeth Shepherd et Victoria West, «Are ISO 15489-1: 2001 and ISAD(G) compatible?», Parts 1 et 2, in *Records Management Journal*, volume 13/1 et 13/2, 2003, pp. 9-23 et 62-69.

² C'est assurément le cas pour la présentation du contenu (ISAD[G] 3.3.1) à mettre en parallèle avec la description ou le résumé prévus par ISO 15489-2. Cela pourrait être aussi le cas pour l'accroissement (ISAD[G] 3.3.3), suivant de quelle manière on interprète «la relation avec d'autres documents procédant de la même activité ou action ou concernant la même personne ou le même dossier, si le document fait partie d'un dossier».

Arbido
EN
ABONNEMENT

Tél. 031 300 63 41
Fax 031 300 63 90
E-mail:
abonnemente@staempfli.com

Die Internationalen Standards ISAD(G) und ISAAR(CPF)



■ **Bärbel Förster**
Schweizerisches
Bundesarchiv

ISAD (G) – International Standard Archival Description (General): Anwendungsstandard zur Verzeichnung von Archivgut

Daten:

- | | |
|---------|--|
| 1988 | erste internationale Bemühungen von ICA ausgehend mit Unterstützung der UNESCO |
| 1990 | Diskussion über den Entwurf von der Untergruppe der ad hoc Commission on Descriptive Standards |
| 1993/94 | erste Fassung |
| 2000 | Revision der Fassung von 1994 und zweite überarbeitete Fassung der ISAD(G) |

Die von Nordamerika ausgehende Entstehung ist die endgültige Abkehr von Ansätzen, welche bibliographische Formate auf archivische Bedürfnisse anzupassen versuchten. Damit wird der Eigenständigkeit archivischer Arbeitsmethoden Rechnung getragen und gleichzeitig die Fähigkeit dieser Methoden zur Anpassung an moderne Technologien demonstriert.

Der Individualisierung von Einzelstücken wird entgegengewirkt und der im Provenienzprinzip artikulierten Bedeutung der Entstehungszusammenhänge und Ursprungszwecke Rechnung getragen. Durch die Vereinheitlichung wird eine Verbesserung der Arbeitsmethoden erreicht, die sich an der Praxis orientiert und die damit zur Grundlage für die Entwicklung nationaler Standards wird.

Die im Jahr 2000 verabschiedete und heute gültige zweite, überarbeitete Auflage dient als

1. Leitfaden für archivische Erschließung (genuiner Verzeichnungsstan-

dard), nutzbar in Verbindung mit bereits bestehenden nationalen Standards

2. Instrument zum internationalen Austausch von Verzeichnungsinformationen
3. Standard, welcher unabhängig von der Form oder dem Medium angewendet werden kann.

Die Anwendung von ISAD(G) ermöglicht die Verwaltung und Recherche von Informationen zu den logischen Einheiten von Archivgut über Verzeichnungselemente, die nach Informationsbereichen geordnet sind. Jede logische Einheit wird einer Verzeichnungsstufe zugeordnet. Die Beziehungen der logischen Einheiten untereinander ist durch die Verknüpfung der Verzeichnungsstufen untereinander gewährleistet.

Damit ist es gelungen, eine Verzeichnung sicherzustellen, die

1. einheitlichen, zweckmässigen und unmittelbar verständlichen Kriterien folgt
2. Ermittlung und Austausch von Informationen über Archivgut erleichtert
3. Austausch von übergreifenden, allgemeinen Informationen ermöglicht.

Mit der Schaffung der Möglichkeit, die Verzeichnungsergebnisse verschiedenster Archive unterschiedlichster Zuständigkeiten in ein einheitliches Informationssystem zu integrieren, eröffnet sich die Perspektive eines globalen benutzerorientierten Dienstleistungsangebotes von Archiven, das unabhängig von Ort und Zeit Zugang zu einheitlich strukturierten Informationen schafft und damit eine gezielte übergreifende Recherche ermöglicht.

ISAAR(CPF) – International Standard Archival Authority Record (for Corporate Bodies, Persons and Families): Anwendungsstandard zur Verzeichnung von Sekundärwortschätzen zu Archivgut

Daten:

- | | |
|-----------|--|
| 1993–1995 | Erarbeitung der ersten Fassung durch die ad hoc Com- |
|-----------|--|

mission on Descriptive Standards

- | | |
|-----------|---|
| 1996 | erste Fassung |
| 2000–2004 | Überarbeitung der ISAAR (CPF) und geplante Veröffentlichung der zweiten, überarbeiteten Fassung auf dem Archivtag in Wien August 2004 |

Die vom ICA ausgehende Entstehung ist die Reaktion auf die Notwendigkeit der Schaffung eines Standards, der die Verbindung zwischen Urhebern und Unterlagen schafft. Wie die ISAD(G) ist er international anwendbar und damit sowohl Grundlage der Weiterentwicklung wie der Schaffung nationaler Standards in diesem Bereich.

Durch den Standard wird die Möglichkeit geschaffen, Kontext und Inhalt von Archivgut getrennt zu verwalten. Der Bedeutung kontextueller Informationen zu den Unterlagen wird damit Rechnung getragen und damit dem Teil der archivischen Fachkompetenz, der aufgrund des Gegenstandes den «kleinen» Unterschied zu anderen Informationsanbietern ausmacht.

«The further development of contextual information as an integral component of archival description and retrieval requires a data structure standard and format specific to this type of information that will enable archivists to record it consistently within and across repositories.»

Die Veröffentlichung der ISAAR(CPF) dient dem

1. Verständnis der Bedeutung des Zusammenhangs zwischen Inhalt und Herkunft der Unterlagen eines Urhebers/Aktenbildners
2. Zugriff auf die gesamte Überlieferung eines Urhebers/Aktenbildners, auch wenn sich die einzelnen Einheiten weder logisch noch physisch als eine Einheit präsentieren
3. Austausch von Informationen zu den Einheiten eines Urhebers zwischen Institutionen, Systemen und/oder Netzwerken.

Die Anwendung der ISAAR(CPF) ermöglicht die Verwaltung und Recherche von Informationen über eine Körperschaft, Person oder Familie durch ihre Beschreibung als eine Einheit in einem Sys-

tem. Mit der separaten Verwaltung der Informationen zu den Unterlagen eines Urhebers/Aktenbildners und zu den Informationen über diesen selbst, kann eine zeitlich unabhängige Erfassung gewährleistet werden. Zudem erfolgt die Datenerfassung einmalig unabhängig von Ort und Zeit.

Damit gelingt es,

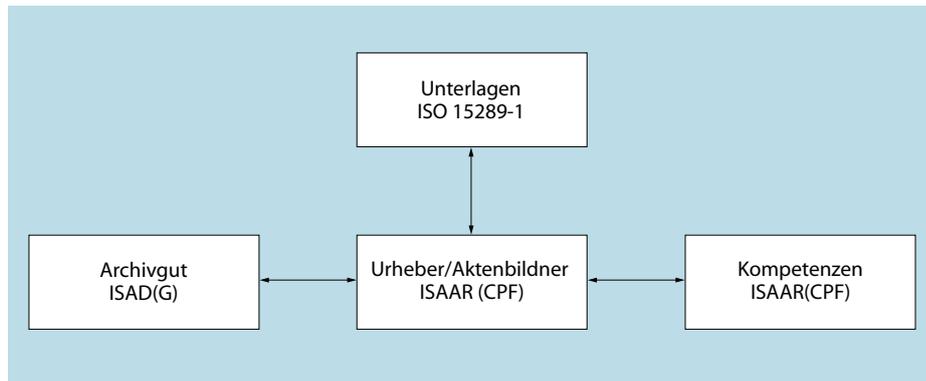
1. die Entwicklung von Körperschaften, Personen und Familien nachzuvollziehen
2. die selbst gebildeten Unterlagen eines Urhebers/Aktenbildners und andere Quellen über ihn oder von ihm zu dokumentieren
3. gewünschte access points (Suchkriterien) zu definieren
4. vorhandene Beziehungen der Urheber/Aktenbildner untereinander herzustellen

Mit der Schaffung der Möglichkeit, Kontextinformationen in einem System einheitlich zu erschliessen und zu verwalten, eröffnet sich auch hier die Perspektive eines globalen benutzerorientierten Dienstleistungsangebotes von Archiven, das unabhängig von Ort und Zeit Zugang zu einheitlich strukturierten Informationen schafft und damit eine gezielte übergreifende Recherche ermöglicht.

Zusammenhänge

Der Urheber/Aktenbildner bildet das Bindeglied zwischen den Standards untereinander und zur Allgemeinen Internationalen Norm für eine ordnungsgemässe aktengestützte Geschäftsführung ISO 15489-1:

1. ISAD(G) und ISAAR(CPF) garantieren die Zuverlässigkeit und Authentizität der Unterlagen gegenüber dem Nutzer (Archivgutverwaltung).



2. Die ISO 15489-1 garantiert die Zuverlässigkeit und Authentizität gegenüber dem Urheber/Aktenbildner selbst (Geschäftsverwaltung).

Die Anforderung seitens der Archivarinnen und Archivare, beide Normen sollten mehr ineinander greifen, kumuliert u.a. im Gedanken einer kompletten Übernahme von ISAAR(CPF) nach ISAD(G).

Leistungsfähige Informationssysteme der Gegenwart sind modulare Systeme, die Verwaltung und Recherche pro Modul und durch Verbindung der Module untereinander über das Gesamtsystem hinweg ermöglichen.

Die Ansetzung der Urheber/Aktenbildner ist in ISAD(G) nach ISAAR(CPF) vorgegeben.

«Die Aussagekraft und Eindeutigkeit der über Zugriffspunkte ermittelbaren Informationen wird verbessert, wenn Namen und andere Elemente in Normdateien erfasst und einer besonderen Begriffskontrolle unterworfen werden. [...] Die ISAAR(CPF) gibt allgemeine Anweisungen für die Anlage von archivischen Normdateien zur Beschreibung von Körperschaften, Personen und Familien, die als Schrift-

gut produzierende Stelle nachgewiesen werden können.» (ISAD(G), 2; überarbeitete Ausgabe; E.14).

ISAD(G) als Internationaler Standard für die archivische Verzeichnung und die ISAAR(CPF) als Internationaler Standard zur Ansetzung von Normdaten¹ ermöglichen jeder für sich eine systemische Verwendung. Im Zusammenspiel erweitern sich die Möglichkeiten, verschiedenste, durch Standardisierungen strukturierte Informationen anzubieten.

Damit erweisen sich beide Standards als flexibel einsetzbare archivische Instrumentarien in einem erweiterbaren Informationssystem, deren Verbindung untereinander und zu ihren Gegenständen gesichert ist. ■

contact:

E-Mail: baerbel.foerster@bar.admin.ch

¹ Normdaten werden in zentralen Datenbanken verwaltet. Es gibt z.B. die Personennamendatei (PND), die Körperschaftsnamendatei (GKD) oder die Schlagwortnormdatei (SWD). Normdatensätze enthalten die normierte Ansetzung für eine Person, eine Körperschaft, ein Schlagwort und alle zugehörigen Verweise.

Arbido

PROCHAINS NUMÉROS/NÄCHSTE NUMMERN

	<i>Clôture de rédaction/ Redaktionsschluss</i>	<i>Clôture de publicité/ Inserateschluss</i>	<i>Date de parution/ Erscheinungsdatum</i>
6/04	10. 5.04	15. 5.04	11. 6.04
7-8/04	8. 6.04	15. 6.04	9. 7.04
9/04	9. 8.04	15. 8.04	10. 9.04
10/04	8. 9.04	15. 9.04	8.10.04
11/04	8.10.04	15.10.04	10.11.04
12/04	8.11.04	15.11.04	10.12.04

Les normes comme système de description dans l'espace francophone et européen



■ **Bruno Galland**
 Chef de la section ancienne
 des Archives nationales
 de France

La démarche du Comité

Lorsqu'en 1988 quelques experts se réunirent au sein du Conseil international des archives pour réfléchir à la normalisation des règles de description en usage dans les différents pays, l'objectif initial était de permettre l'échange des informations qui figuraient dans les instruments de recherche, et particulièrement dans les instruments de recherche informatiques, c'est-à-dire les bases de données qui étaient alors en plein développement. Sans doute ne songeait-on pas encore qu'il serait possible, depuis son ordinateur, d'accéder aux instruments de recherche des services d'archives d'un autre pays avec lequel aucune collaboration particulière n'était développée, mais on avait l'expérience de la constitution de bases de données en réseau, que plusieurs services différents alimentaient.

Avec le recul du temps, on peut apprécier la pertinence de cette démarche. Elle a offert à la communauté archivistique l'instrument conceptuel nécessaire au moment où les possibilités technologiques permettaient précisément d'envisager la constitution de nouveaux outils de travail, plus simples et plus performants. On l'a vérifié d'abord avec le développement de l'EAD, qui s'est développé parallèlement à ISAD(G), mais qui a ensuite tenu compte de la publication de la norme qui a permis de développer un référentiel commun; la deuxième version de l'EAD a été élaborée en lien avec le Comité sur les normes de description. On le constate maintenant avec le développement de la DTD EAC, qui prolonge la norme ISAAR(CPF).

Evolutions récentes et principes fondamentaux

Les développements de la normalisation soulignent aussi la pertinence des principes traditionnels de notre pratique archivistique. La norme ISAD(G) repose sur deux principes: la hiérarchisation des informations – c'est le principe de la description à plusieurs niveaux – et l'identification et l'individualisation des différentes informations pertinentes pour décrire une unité archivistique.

La hiérarchisation des informations correspond parfaitement à la démarche de navigation sur Internet, à ce jeu de «poupées russes» qu'alimentent les liens hypertextes. Mais cette hiérarchisation est la conséquence, pour l'archiviste, de l'analyse de l'organisation du producteur, organisation que le principe du respect des fonds impose de comprendre et de respecter avec le plus d'humilité possible. La norme ISAD(G) le rappelle expressément: «le principe que la description archivistique procède du général au particulier est la conséquence pratique du principe du respect des fonds». Cette hiérarchie des niveaux de description correspond aussi parfaitement à la typologie des instruments de recherche mise en place progressivement en France comme dans d'autres pays¹.

Quant à l'identification, à l'individualisation et au repérage systématique des informations, ils constituent le cœur de la démarche d'analyse, et s'inscrivent dans une grande tradition archivistique. C'était déjà le programme de travail fixé par Jules Michelet, le grand visionnaire de l'histoire, lorsqu'il prit en 1830 la responsabilité de la Section historique des Archives nationales de France. Il proposait d'adopter pour les analyses une forme précise et invariable contenant six éléments de description: la date, le lieu d'où l'acte est daté, l'autorité dont il émane (nous dirions le produc-

teur), son objet, son état matériel, et enfin les ouvrages où la pièce est publiée ou à défaut, l'intérêt que présenterait cette publication. Tous les fichiers manuels et informatiques établis depuis lors reposent sur ce même principe d'une modélisation des données.

Nouvelles perspectives

Si les normes se situent dans la continuité de la réflexion archivistique, elles la poursuivent en ouvrant elles-mêmes de nouvelles perspectives. Deux points me paraissent importants: le développement des normes et des conventions nationales, et l'établissement de liens entre les informations disponibles.

I. Le développement des normes et des conventions nationales

Ainsi que le précisent l'introduction et les règles des normes, celles-ci ne traitent qu'une partie des conditions nécessaires à l'échange des descriptions et des notices d'autorité. Elles indiquent en effet le modèle, la nature des informations à donner, cependant que le contenu même de cette information doit être déterminé par les règles ou les conventions que le service d'archives utilise. Dans les deux normes figure un élément «Règles ou conventions» dont l'objectif est «Identifier les règles ou conventions, nationales ou internationales, qui ont été suivies pour l'élaboration de la description/de la notice d'autorité» et dont la règle est: «Enregistrer le nom et, lorsque cela est nécessaire, les éditions et les dates de publication, des règles ou des conventions appliquées». Les règles spécifiques doivent permettre de relier les principes généraux développés dans les normes avec la pratique existante dans chaque pays, province, canton ou service. Le travail de normalisation internationale ne dispense pas de la réflexion nationale.

II. Relier les informations disponibles

Les travaux de normalisation du Conseil international des archives n'ont pas pour objet d'inventer de nouvelles pratiques, mais bien plutôt de rapprocher et de préciser les pratiques existantes.

¹ Voir l'annexe des *Orientations pour la préparation et la présentation des instruments de recherche* publiées par le Conseil international des archives (accessibles sur le site Internet www.ica.org).

Les normes trouvent tout leur sens si les services d'archives peuvent combiner les descriptions dans un même système d'information. C'est ce que rappellent les «Orientations pour la préparation et l'élaboration des instruments de recherche»:

Les institutions et les organismes chargés de l'élaboration des instruments de recherche sont invités à mettre en œuvre un système général d'information, dans lequel chaque instrument de recherche soit relié avec d'autres qui le complètent ou le précisent, dans le but de rendre les fonds de l'organisation ou de l'institution complètement accessibles dans tous leurs détails et dans tous leurs aspects.

Chacun d'entre nous dispose dans son service de nombreuses informations sur la documentation archivistique; les instruments de recherche sont d'une grande va-

riété. La récupération des informations existantes et leur intégration dans un système d'information unique, hiérarchisé et cohérent, constitue et – je pense – constituera à l'avenir, une des principales activités des archivistes. C'est la raison pour laquelle la nouvelle édition de la norme ISAAR ne proposera pas seulement des éléments de description du producteur ou de toute entité associée, mais aussi des indications pratiques pour relier les notices d'autorité avec d'autres sources d'information.

Construire un véritable «système de communication»

Fondamentalement, tout ce travail a pour seul objet d'élaborer un système de communication permettant aux usagers de nos services de comprendre pleinement la nature et les potentialités des informations présentes dans les documents.

Il nous faut reprendre l'invitation lancée il y a vingt-cinq ans par Michel de Certeau: «la transformation de l'archivistique est le départ et la condition d'une nouvelle histoire»².

En insistant sur le contexte de production, sur les relations entre entités, sur la structuration des informations, les normes de description permettent, me semble-t-il, de faciliter ce qui est l'enjeu fondamental de notre métier: le service du public. ■

contact:

E-mail: bruno.galland@culture.gouv.fr

² Michel de Certeau, *L'écriture de l'histoire*, Paris, 1975, p. 87.

Dossier «Normen und Standards»

Normierung, Erschliessung und die Präsentation von Erschliessungsergebnissen



■ **Nils Brübach**
Sächsisches
Hauptstaatsarchiv
Dresden

Erschliessung ist nicht nur tägliche Fachaufgabe von Archivaren, sondern sie ist auch eine Fachaufgabe «mit Geschichte». Nur noch an der Entwicklung des Gebietes der archivischen Bewertung lässt sich auf vergleichbare Weise die Entwicklung der archivwissenschaftlichen Fachdiskussion und die Emanzipation der Disziplin Archivwissenschaft verfolgen – und dies auch nur, solange man die Frage nach Normung und den Einsatz der IT-Technologie ausklammert. Aber genau darum soll es in dem folgenden Beitrag gehen: Ohne den Blick auf Normen und die Präsentation von Erschliessungsergebnissen zu

richten, kann in der Gegenwart adäquat über Erschliessung kaum berichtet werden; Normung und IT-Einsatz bei der Erschliessung bilden einen unauflösbaren Komplex.

Der Stand der Entwicklung, der darin in der Bundesrepublik Deutschland erreicht ist, soll in diesem Beitrag näher dargestellt werden. Eingangs wird kurz skizziert, wie sich seit dem Ende des Zweiten Weltkriegs Verzeichnung als archivische Fachaufgabe im deutschen Archivwesen entwickelt hat. Dabei liegt der Schwerpunkt auf der Betrachtung der Erschliessungsrichtlinien.

Ein zweiter Abschnitt setzt sich mit dem Einsatz von Informationstechnologie im deutschen Archivwesen auseinander, und schliesslich wird im dritten Abschnitt ein kurzer Überblick über existierende Lösungsstrategien und Planungen für die Zukunft gegeben und in diesem Zusammenhang die Frage nach der weiteren Entwicklung im Bereich der Erschliessungsnormen aufgeworfen.

Erschliessung und fachbezogene Normung

Bereits in den 1950er Jahren begann in den beiden damaligen deutschen Staaten eine intensive Diskussion um die Entwicklung von Erschliessungsstandards für Archive. Ergebnisse wurden dabei in Ost und West parallel produziert. In der ehemaligen DDR publizierte die staatliche Archivverwaltung im Jahre 1965 die «Ordnungs- und Verzeichnungsgrundsätze für das staatliche Archivwesen der DDR (OVG)». In der Bundesrepublik alten Zuschnitts waren es insbesondere die Forschungen von Johannes Papritz an der Archivschule Marburg, der im Jahre 1961 in einem Aufsatz der Fachzeitschrift «Der Archivar» einen Normvorschlag für die Erschliessung von Sachakten präsentierte. In überarbeiteter Form wurde dieser Normvorschlag 1967 als Veröffentlichung Nr. 4 in der Publikationsreihe der Archivschule Marburg aufgenommen, wo er heute noch greifbar ist, und er beeinflusst wie auch die OVG

partiell noch heute Erschliessungsstrategie und Erschliessungspraxis.

Die beiden Erschliessungsstandards Ost und West haben eine enge Verwandtschaft zueinander, was nicht zuletzt das Ergebnis einer über den eisernen Vorhang hinweggeführten Fachdiskussion ist. Beide sind kontextbezogene Standards, die allerdings – im Falle der OVG mehr als im Falle des Papritz'schen Normenvorschlags – stark inhaltsbezogene Elemente enthalten. Sie nehmen in gewissem Sinne auch den in der ISAD(G) verwirklichten Ansatz der Stufenverzeichnung vorweg, in dem vier Verzeichnungsebenen – Archivbestand, Struktur des Bestandes, Verzeichnungseinheit und Dokument – festgelegt werden.

Jeder dieser vier Ebenen sind bestimmte Verzeichnungselemente zugeordnet und beide Standards enthalten darüber hinaus Regeln zur Implementierung der Verzeichnungselemente auf den einzelnen Ebenen. In beiden Dokumenten wird auch sehr stark betont, dass die Implementierung und Einführung von Erschliessungsstandards Vorteile für das Archivmanagement mit sich bringt. Diese liegen etwa darin, dass bei gemeinsamen Verzeichnungsprojekten die Erschliessungsergebnisse ohne grössere Nacharbeit zusammengeführt werden können und dass eine realistischere Vorausplanung bei Anwendung von Standards möglich ist.

Standardisierung bei der Verzeichnung ist letztlich die Grundlage für eine erfolgreiche Implementierung von Kennzahlensystemen mit Richtwerten für die Erschliessung bei gleichzeitiger Sicherung der Qualität der Erschliessungsergebnisse. Durch einheitliche Erschliessung werden die Ergebnisse vergleichbar und der Weg ihres Zustandekommens transparent. Dies ist wiederum die Voraussetzung für eine verbesserte Zugänglichkeit von Erschliessungsergebnissen. Gemeinsam ist beiden Standards auch, dass sie Erschliessung gewissermassen aus der Froschperspektive betrachten: Das heisst, begonnen wird mit der Herstellung von Titelaufnahmen auf der Ebene der Akteneinheiten (natürlich auch bei Urkunden, Karten, Amtsbüchern u.a.), die dann entweder nach dem Funktionsprinzip oder nach dem regulierenden bzw. strengen Registraturprinzip, in Anlehnung an das Registratursystem oder die Verwaltungsstruktur der Herkunftsbehörde provenienzbasiert nach dem Entstehungszweck zugeordnet werden. Die Anwendung dieser Gliederungsprinzipien wird im Übrigen in den OVG ausführlich, in der von Johannes Papritz verfassten Erschliessungsrichtlinie nur am Rande erläutert.

In den 1970er Jahren wurden diese beiden zentralen Dokumente für die Erschliessung erneut parallel in Ost und West durch auf andere Archivaliengattungen bezogene Erschliessungsstandards, z.B. für Karten und Urkunden ergänzt. Beide Standards bilden bis heute die Grundlage für die Erschliessungspraxis im deutschen Archivwesen. Sie können also als fest etablierte Arbeitsinstrumente angesehen werden, da jeder Standard seinen Nutzen darin beweist, wie intensiv und wie gut er in der Praxis Anwendung findet. Natürlich hatten beide Dokumente auch für die Ausbildung von Archivarinnen und Archivaren eine zentrale Bedeutung. Als Mitte der 1980er Jahre IT-Technologie im Bereich des deutschen Archivwesens eingeführt wurde und die ersten Erschliessungsdatenbanken entstanden, wurden die entsprechenden Erschliessungsmasken vollständig den Anforderungen der existierenden Standards angepasst. Und auch als 1992 bzw. 1996 die ISAD-G und ISAAR als internationale Erschliessungsstandards veröffentlicht wurden, stellten deutsche Archivare zu ihrer Überraschung und Freude fest, dass sich an ihrer Praxis nicht viel zu verändern brauchte, da ihre nationalen Regeln fast vollständig mit den internationalen Regeln kompatibel sind. Dieser Befund erklärt allerdings auch, dass ISAD(G) selbst trotz des Vorliegens einer deutschen Übersetzung kaum Anwendung fand. Ein zweiter Grund hierfür liegt darin, dass frühzeitig Datenbanksysteme für die Erschliessung eingesetzt wurden.

Informationstechnologie

Ein besonderes Kennzeichen im deutschen, vor allem staatlichen Archivwesen ist die Einführung von Datenbanksystemen zur Erschliessung seit den 1980er Jahren. Dabei können zwei Hauptlinien beobachtet werden: Zum einen gab es zentralisierte Systeme, die auf grossen Mainframe-Computern eingesetzt wurden, zum anderen begann schon in der Mitte des Jahrzehnts der PC seinen Siegeszug durch die Adaption von kommerziell verfügbaren Datenbanken für archivistische Zwecke.

Es war eine Diskussion der 1980er Jahre, ob in Zukunft nicht Archivdatenbanken die klassischen Ergebnisse von archivistischer Erschliessung – nämlich Findbuch und Beständeübersicht – ablösen würden. Da jedoch in einer Datenbank die einzelnen Verzeichnungsinformationen ohne erkennbaren Kontext und ohne Darstellung der Struktur des Bestandes – als mehr oder weniger autonome Informationseinheiten – nebeneinander stehen, wurde sehr schnell

klar, dass Datenbanken ein archivinternes Instrument sind, um aus ihnen heraus Findbücher bzw. Beständeübersichten generieren zu können, in denen die Darstellung von Inhalt (Aktentitel) durch Einordnung in ihren Entstehungskontext (Gliederung) und die Struktur (Tektonik) sichtbar gemacht wird. Zurzeit setzen die meisten deutschen Bundesländer in ihren Staatsarchiven grosse fachbezogen entwickelte Datenbanksysteme ein.

Die Bandbreite reicht dabei vom browserbasierten System HADIS 2000 im Bundesland Hessen, das als zentrale, landesweite Client/Server-Anwendung mit mehr als 1,2 Mio. Verzeichnungseinheiten aus allen drei hessischen Staatsarchiven und unter konsequenter Umsetzung der WYSIWG-Strategie zur Verfügung steht, bis zu PC-basierten Datenbanksystemen, wie sie im Freistaat Sachsen oder in Baden-Württemberg im Einsatz sind. Gemeinsam ist jedoch beiden Philosophien, dass die Erfassung der Erschliessungsinformationen auf den genannten nationalen Erschliessungsstandards basiert. Mit dem Aufkommen der Internetnutzung im deutschen Archivwesen – zunächst über Informationsseiten mit organisatorischen und Benutzungshinweisen, in einem zweiten Schritt mit regionalen Internetportalen, wie etwa www.archive-nrw.de – wurde es sehr schnell klar, dass die auf Strukturen basierende Recherchestrategie in Archiven und die Präsentation von strukturierter Erschliessungsinformation in authentischen, provenienz-basierten Kontexten geradezu füreinander geschaffen sind.

Seit 1997 wurde daher an der Archivschule Marburg die Entwicklung eines Instrumentes vorangetrieben, das auf PC-basierten Systemen jedem Archivar die Herstellung von Online-Findbüchern ermöglichen sollte. Ergebnis dieser Entwicklung ist die Fachanwendung MIDOSA-Online/MIDOSA XML, bei der Vorteile einer Archivdatenbank mit der strukturbezogenen Präsentation von Erschliessungsergebnissen durch Nutzung der Browserstechnologie miteinander verknüpft wurden.

MIDOSA war ursprünglich eine archivistische Datenbankanwendung. In der neusten Version MIDOSA-XML wurde der Übergang hin zu einem Findbuch-Editor vollzogen, der Erschliessungsinformation aus Datenbanken weiter verarbeitet: Nicht mehr die Datenbank und ihre Nutzungsmöglichkeiten stehen im Mittelpunkt, sondern das Arbeitsergebnis archivistischer Erschliessung, das auch den Nutzern der Archive vorgelegt wird, nämlich das Findbuch mit seinen Möglichkeiten zur

strukturierten Ermittlung auf der Basis der Klassifikation eines Bestandes.

Möglichkeiten einer indexbezogenen und einer Freitextsuche werden zusätzlich angeboten. MIDOSA XML unterstützt EAD und ermöglicht damit auch die Verknüpfung zwischen nationaler und internationaler Ebene. Entscheidend ist die kontextbasierte Präsentation von Erschließung – diese Philosophie steht hinter den Standards und ist mit den skizzierten Werkzeugen konsequent umgesetzt worden.

Zukünftige Entwicklungen

Wenn man Strukturen, neue Entwicklungen und Zielsetzungen im Bereich des EDV-Einsatzes bei der Erschließung und Repräsentation von Erschließungsergebnissen vor dem Hintergrund der Entwicklung von Standards analysiert, lassen sich zwei Haupttrends feststellen, die entscheidende Rückwirkung auf die weitere Entwicklung im Bereich der Normung haben.

Eine Entwicklungslinie verfolgt den Aufbau integrierter Archivsysteme, die eine Vielzahl archivischer Arbeitsprozesse, angefangen von Erfassung, Aussonderung, Übernahme und automatisierter Bewertung bis hin zur Benutzer- und Beständeverwaltung, dazu die automatisierte Erstellung von Archivstatistiken, d.h. eine Vielzahl von archivischen Arbeitsprozessen durch Workflows, unterstützt. Hier tritt die prozessbezogene Steuerung von Standardabläufen an die Stelle einer präemptiven Normung. Ein Beispiel für diese Linie ist das im Bereich der Nordrhein-Westfälischen Landesarchivverwaltung entwickelte Projekt VERA. Das Akronym VERA steht für «Verwaltungs-, Erschließungs- und Recherchesystem für Archive» und besteht aus vier Modulen, die durch ein funktionsbezogenes Interface miteinander verbunden sind: 1. Archivmanagement, 2. Verzeichnung und Repräsentation von Erschließungsergebnissen, 3. Archivinterner Zugang und Retrieval und 4. Bestände- und Benutzerverwaltung.

VERA unterstützt im Modul Erschließung und Repräsentation von Erschließungsergebnissen eine Vielzahl von Austauschformaten, darunter auch die EADDDT in der Version 2.0. Ähnliche Überlegungen gibt es auch im Freistaat Sachsen, wo zusätzlich zu den von VERA unterstützten Prozessen auch die Anbietersuche, Bewertung und Übergabe, gesteuert durch elektronische Anbietersuche- und die Übergabeverzeichnisse, mit einbezogen werden sollen.

Ein zweiter Entwicklungstrend zielt auf die Retrokonversion von analogen ge-

druckten und maschinenschriftlichen Findbüchern. Dabei setzt man in Deutschland, anders als in anderen europäischen Ländern, nicht auf die manuelle Eingabe durch Personen, sondern auf die Entwicklung von intelligenten Computerwerkzeugen, die durch eine Layout-Analyse und den Einsatz von OCR Findmittel, die in maschinenschriftlicher oder gedruckter Form vorliegen, in einem automatisierten Prozess maschinenlesbar machen.

All dies wird zukünftig durch die Entwicklung von archivischen Content-Management-Systemen zu verknüpfen sein. Diese Systeme müssen in der Lage sein, das sich aus unterschiedlichen Quellen speisende Informationsangebot von Archiven so aufzubereiten, dass für den Benutzer unterschiedliche Rechercheebenen mit ihren verschiedenen Möglichkeiten und ihrem spezifischen Informationsangebot intuitiv erfasst werden.

Grundvoraussetzung bei allen diesen Überlegungen bleibt jedoch der Blick auf den «added value» für die Nutzer und auch für die Archivare selbst. Datenbanksysteme, die ausschliesslich die archivinternen Arbeitsprozesse unterstützen und kein äquivalentes Frontend für den Archivbenutzer bereitstellen, werden nicht zukunftsfähig sein.

Auch die Systemphilosophie spielt eine Rolle: Modularen Ansätzen wird der Vorzug vor grossen «Alles-inklusive-Lösungen» zu geben sein. Und: Ein noch so ausgefeilter Prototyp nutzt wenig, wenn ihm quantitative Mindestanforderungen im Hinblick auf die Menge der online recherchierbaren Erschließungsinformationen fehlen. Aus Sicht des Nutzers geht es immer um eine grosse Menge von Inhalten und ihre möglichst komfortable und verständliche Recherchierbarkeit. Um die aus der Tektonik bzw. inneren Ordnung der Bestände sich ergebenden Verknüpfungen für Nutzer sichtbar zu machen, ist dabei neben einer Suchmaschinen ähnlichen Abfrage auch die Präsentation in Kontexten unverzichtbares Element. Bedingungen bei archivischen IT-Anwendungen sollten demzufolge nicht nur Datenbankanwendungen als internes Arbeitswerkzeug oder externes Abfrageinstrument sein, sondern sie müssen konsequent durch zur Online-Nutzung geeignete Frontends ergänzt werden, so dass ihr Informationspotential auf verständliche, geeignete Weise den Nutzern zur Verfügung steht. Dass dabei Mindestanforderungen an die Datenqualität zu stellen sind und auch eine Vielzahl von rechtlichen Aspekten berührt sind, kann hier nur angedeutet werden.

Darüber hinaus geht es im deutschen Archivwesen nur noch in Ausnahmefällen um die völlige Neukonzeption von Fachanwendungen. Daraus lässt sich ein ganz wichtiger Aspekt ableiten: Die Nutzbarkeit von vorhandenen Erschließungsdaten muss bei einem Systemwechsel sichergestellt bleiben. Liegen diese Erschließungsdaten in einer genormten Struktur vor, bedeutet das eine grosse Erleichterung. Die Migration vorhandener Altdateibestände bei Sicherstellung ihrer weiteren Nutzbarkeit ist ein Aspekt, der den oben angedeuteten «added value» für Nutzer und Archivare zentral berührt.

Es ist eine Binsenweisheit für jeden, der mit der archivfachlichen Diskussion um die Archivierung von elektronischen Unterlagen einigermaßen vertraut ist, dass offene, auf Standardformaten basierende, plattformunabhängige IT-Lösungen, die Standardschnittstellen unterstützen, der beste Weg sind, um für die Zukunft Friedhöfe mit archivischen Erschließungsdaten zu vermeiden. Hier liegt m.E. ein zentrales Feld zukünftiger Normungsarbeit im Archivwesen, bei dem sowohl funktionale als auch technische Aspekte berührt sind.

Was ist daraus für die Frage nach dem Einsatz von Erschließungsstandards abzuleiten? Die Antwort fällt ernüchternd aus: Eine Weiterentwicklung von ISAD(G) und ISAAR/CPF oder gar die Entwicklung neuer Erschließungsstandards, die etwa materialbezogen sein könnten, führt in eine Sackgasse und erscheint als wenig sinnvoll. Vielmehr wird es darum gehen müssen, Werkzeuge bereitzustellen, die eine Anwendung bzw. eine Adaption der existierenden Standards gestatten.

Das im Rahmen einer Projektgruppe der UNESCO und der ICA-Komitees für Erschließung und Informationstechnologie laufende ORARIS-Projekt oder die durch die ECPA federführend entwickelte SEPIADES-Software zur Erschließung und Präsentation von Fotografien seien als Beispiele für diese Strategie genannt. Andererseits gibt es nach wie vor einen enormen Nachholbedarf im Bereich der *Implementierung* der bestehenden Standards. Es scheint, als sei dieser für die Anwendungsfreundlichkeit und tatsächliche Nutzung von Erschließungsstandards wichtige Aspekt bisher zu wenig mit bedacht worden. ■

contact:

E-Mail:

Nils.Bruebach@archive.smi.sachsen.de

Die Normierungsarbeit von eCH



■ **Thomas Reitze**
Leiter eGovernment
PricewaterhouseCoopers

S tandards:

Voraussetzung für sichere und effiziente Transaktionen

Die Entwicklung des eGovernment befindet sich in einer neuen Phase. Bisher stand der Kontakt der öffentlichen Verwaltung zu Bürgerinnen und Bürgern und der Aufbau von Portallösungen im Vordergrund. Nun geht es darum, die Geschäftsprozesse den neuen Möglichkeiten und Anforderungen anzupassen. Gleichzeitig herrscht nach wie vor ein hoher Kostendruck. Damit die «neuen» technologiegestützten Geschäftsprozesse funktionieren und ein möglichst hohes Potenzial an Synergien und an Effizienzsteigerung erschlossen werden kann, braucht es Regeln, respektive Standards, an die sich die verschiedenen Akteure halten.

Die Zielsetzungen und Einsatzbereiche von Standards sind sehr vielfältig. Die folgenden Aspekte sind in diesem Zusammenhang vor allem von Bedeutung:

- Unterstützung von Interoperabilität und Kooperation
- Sicherheit bei Transaktionen
- Nutzung von Synergien bei Entwicklung und Betrieb
- Kosteneinsparungen
- Erhöhung der Benutzerfreundlichkeit
- Einheitliche Ergonomie
- Sicherheit in der langfristigen Informationsplanung
- Herstellerneutralität

Wichtig ist die Feststellung, dass sich diese Aussagen nicht nur auf technische Standards beziehen, sondern ebenso auf Standards für Organisation und Prozesse.

Die Standardisierungsarbeiten müssen auf möglichst breiter Ebene koordiniert und vorangetrieben werden. Aus diesem Grund hat der Bund die Gründung von eCH initiiert.

eCH soll in der Schweiz zum wichtigsten Treiber der Standardisierungsbewegung im eGovernment werden. Die ersten

Erfahrungen sind positiv; die Bewährungsprobe in der Praxis steht noch aus.

Organisation und Aktivitäten von eCH

Am 13. Dezember 2002 wurde eCH als Verein gegründet. eCH hat zum Ziel, eGovernment-Standards zu entwickeln, zu verabschieden und bekannt zu machen. Derzeit zählt eCH 148 Mitglieder. Diese setzen sich wie folgt zusammen:

- Bund (siebzehn aktive Bundesstellen)
- zwölf Kantone (AG, BE, BS, GE, GL, JU, SG, SH, TI, VS, ZG, ZH)
- sieben Gemeinden
- zahlreiche Organisationen (ca. fünfzehn, z. B. SIK)
- Kollektivmitglieder der Privatwirtschaft (ca. sechzig Firmen)
- Einzelmitglieder (ca. vierzig Personen)

Auch wenn diese hohe Mitgliederzahl innerhalb kurzer Zeit als Erfolg gewertet werden kann, ist eCH an einem weiteren Anstieg der Mitgliederzahlen interessiert; vor allem weitere Beitritte von Kantonen und Gemeinden sind für Abstützung und Wirkung von eCH sehr wichtig.

Gemäss Statuten strebt eCH eine Erleichterung der elektronischen Zusammenarbeit an. Eine einheitliche Bedienungsphilosophie, die sichere Abwicklung der Transaktionen und die reibungslose Abwicklung von Prozessen, Leistungs- und Zahlungsströmen zwischen den Beteiligten sollen durch die Formulierung von eCH-Standards unterstützt werden. Zudem fördert eCH die Umsetzung internationaler Standards und arbeitet mit nationalen und internationalen Standardisierungsorganisationen zusammen.

Die von eCH verabschiedeten Standards haben den Status von Empfehlungen. Sie werden kostenlos den Interessenten zur Verfügung gestellt. Ausgearbeitet werden sie durch Fachgruppen, die jeweils für die verschiedenen Themengebiete gebildet werden.

Zusätzlich zu den Standards veröffentlicht eCH Musterlösungen, die sich in der Praxis bewährt haben und für vergleichbare eGovernment-Anwendungen als gute Beispiele verwendet werden können.

Die folgenden Fachgruppen sind derzeit an der Arbeit:

- Fachgruppe Sicherheit
- Fachgruppe Meldewesen
- Fachgruppe Prozesse
- Fachgruppe Technologie

- Fachgruppe Records Management
- Fachgruppe Sozialversicherungsstandards
- Fachgruppe XML

Verschiedene weitere Fachgruppen sind in Vorbereitung.

Der Standardisierungsprozess von eCH ist selber in einem entsprechenden Standard geregelt. Seit der Gründung hat eCH die folgenden Standards verabschiedet:

- eCH-0013 Musterlösung Prozess Hundemarken
- eCH-0012 Musterlösung Prozess Parkkarten
- eCH-0004 Musterlösung für Kindertagesstätten
- eCH-0003 Leitfaden zur Annahme von Anträgen und Genehmigung von eCH-Standards
- eCH-0002 ISO 15489 Records Management
- eCH-0001 Der eCH-Standardisierungsprozess

Diverse Stellungnahmen sind erarbeitet worden, unter anderem ist ein Antrag Musterlösung «Struktur Prozessinventarliste» hängig und Standardisierungsanträge für «SAGA Schweiz», Personenmeldewesen, Postadresse für natürliche Personen, Gebäude und Wohnungen, Staaten und Gemeinden sind in Bearbeitung.

Fachgruppe Records Management

Als eine der ersten wurde im Januar 2003 die Fachgruppe Records Management gegründet. Eine Umfrage von PricewaterhouseCoopers über den aktuellen Stand des Records Management im öffentlichen Sektor in der Schweiz hat ergeben, dass dieses Thema derzeit sehr aktuell ist. Von den befragten Führungspersonen sehen 84% in ihrem Bereich einen hohen Handlungsbedarf bei der Aktenführung und Archivierung.

Die Fachgruppe Records Management ist sehr breit abgestützt. Neben Verwaltung, Wissenschaft und Lösungsanbietern sind auch grosse Firmen aus der Privatwirtschaft vertreten, wo Records Management derzeit ebenfalls einen hohen Stellenwert innehat.

Im vergangenen Jahr hat die Fachgruppe Records Management die Standardisierung des ISO-Standards 15489 veranlasst. Dieser bietet eine gute theoretische Grundlage für ein professionelles Records Management.

Im Jahr 2004 sollen nun Anleitungen für die konkrete Umsetzung erarbeitet werden. Die einzelnen Themenschwerpunkte werden derzeit in einem Standardisierungs-Framework zusammengestellt.

Bereits im Entwurf vorliegend sind eine Musterlösung für eine «Records Management-Policy für die öffentliche Verwaltung», eine Checkliste für eine Strategieentwicklung und ein Records-Management-Glossar, mit dem eine einheitliche Begriffsverwendung gefördert werden soll.

Detaillierte Informationen zur Fachgruppe Records Management und zu eCH allgemein sind auf der eCH-Website erhältlich (www.ech.ch).

Würdigung und Ausblick

eCH ist neben dem Guichet Virtuel und eVanti die dritte grosse eGovernment-Initiative in der Schweiz.

Mit dem Guichet Virtuel (www.ch.ch) soll der Zugang zu den Leistungen der öffentlichen Verwaltung erleichtert werden.

eVanti (www.evanti.ch) fördert die Nutzung von Synergien bei eGovernment-Projekten.

Alle drei beeinflussen einander gegenseitig und sollen gemeinsam die weitere Entwicklung von eGovernment in der Schweiz vorantreiben und positiv beeinflussen.

Es bestehen verschiedene Ansichten darüber, wie die Verbreitung von Standards gefördert werden kann. Im Idealfall entwickeln sie sich durch erfolgreiche Anwendung in der Praxis und setzen sich dann allmählich von selbst durch.

Der starke Kostendruck und die steigenden Anforderungen von eGovernment bezüglich Komplexität und Vernetzung erfordern, dass dieser Prozess aktiv beeinflusst wird. Es genügt nicht, darauf zu warten, dass sich die notwendigen Standards selber entwickeln. Zudem steigen auch die Anforderungen an die Qualität der Standards, was eine systematische Bearbeitung der Thematik notwendig macht.

Hier soll eCH eine wichtige Rolle spielen. Die Voraussetzungen dafür sind gut. eCH ist breit abgestützt. Alle drei föderalen Ebenen sind vertreten, daneben auch die Wissenschaft und Lösungsanbieter. Mit der Einführung einer professionellen Geschäftsstelle verfügt man über genügend Ressourcen, um die Standardisierung voranzutreiben und die wichtigen Resultate zu kommunizieren. Das ist besonders wichtig, um sicherzustellen, dass die verschiedenen Standards auch genutzt werden. Erst dann hat eCH sein vordringlichstes Ziel erreicht. Es wird noch eine Zeit dauern, bis man beurteilen kann, ob dieses Ziel erreicht wird. ■

contact:

E-Mail: thomas.reitze@ch.pwc.com

Dossier « Normes et standards »

ISAD(G) et XML/EAD pour les inventaires des Archives de la Ville de Genève¹



■ **François Burgy**
Archives de la Ville de Genève

Le choix de la normalisation

Depuis leur création en 1986, les Archives de la Ville de Genève (AVG) ont reçu et inventorié plus de 70 fonds d'archives d'origine publique ou privée. Les inventaires de ces fonds, en tout près de 6000 pages, ont été réalisés successivement à la main, à la machine à écrire, à l'aide du logiciel Visio4 et enfin, pour la plupart d'entre eux, sous forme de tableaux Word².

A terme, le recours à un logiciel de traitement de texte n'était cependant pas une

solution satisfaisante, d'autant que ces dernières années, des outils informatiques spécialement dédiés à la gestion des archives ont été mis sur le marché. Ils posent toutefois des problèmes non négligeables: leur évolution et leur pérennité dépendent entièrement d'une entreprise commerciale dont la durée de vie n'a rien d'assuré, leur acquisition implique des dépenses importantes tant à l'achat que pour leur maintenance et l'utilisateur n'a aucun moyen de contrôler le format propriétaire qui structure les données.

¹ Le présent article a largement bénéficié de l'attention, des critiques et des suggestions amicales de Didier Grange, archiviste de la Ville de Genève; qu'il trouve ici l'expression de la vive reconnaissance de l'auteur.

² Pour assurer les meilleures conditions possibles à la future conversion des anciens inventaires dans le nouveau système, tous les inventaires manuscrits, dactylographiés et sur Visio4 ont été progressivement saisis sous forme de tableaux Word.

L'archiviste de la Ville de Genève, Didier Grange, souhaitait disposer pour les inventaires d'un outil informatique qui permette

- la mise à disposition des inventaires sur le web,
- la récupération des inventaires déjà réalisés sur Word,
- la réalisation des nouveaux inventaires au moyen d'un instrument aussi simple et souple que possible, qui puisse être utilisé par des personnes ne disposant pas nécessairement d'une formation complète en archivistique: la plupart de nos inventaires sont l'œuvre de stagiaires.

Dans cette perspective, le choix de la normalisation s'est imposé pour ainsi dire naturellement, d'autant que l'intérêt des AVG pour la norme ISAD(G) est relativement ancien: depuis 1996 elles produisent des inventaires partiellement conformes à ISAD(G) et depuis 1997 elles ont mis en



ligne des descriptions de fonds basées sur cette norme.

L'outil informatique devait être lui aussi basé sur ISAD(G), qui allait constituer la colonne vertébrale de l'application informatique. La description serait fondée sur la structure d'ISAD(G): 7 zones regroupant 26 champs d'information, applicables à chaque niveau de description. ISAD(G) serait complétée par 4 champs d'indexation: institutions, personnes, lieux et sujets.

En outre, les données devaient être balisées selon la norme EAD (*Encoded Archival Description*), spécifiquement destinée aux instruments de recherche archivistiques. L'usage de ces balises permet de transférer aisément les données d'un format dans un autre et d'un système informatique à l'autre. La norme EAD est un sous-ensemble, une *Document Type Definition* (DTD) du langage de balisage XML (*eXtended Markup Language*).

Tant ISAD(G) qu'EAD sont des normes reconnues, stables – tout en étant capables d'évoluer – et indépendantes des fournisseurs commerciaux.

De la volonté ...

Aux alentours de 2001, les AVG avaient donc une idée assez claire de l'instrument qu'elles voulaient, sans disposer toutefois de moyens pour s'en doter, que ce soit en termes de finances ou de compétences.

Pourtant, par un enchaînement de circonstances assez étonnant, nous nous sommes trouvés en un peu moins d'une année en mesure de pouvoir passer à la réalisation du projet:

- Au printemps 2002, un collègue de la Haute Ecole de gestion (HEG) de Genève nous met en contact avec une informaticienne spécialiste de XML (c'était le sujet de sa thèse de doctorat), Madame

Sarra Ben Lagha, enseignante à la HEC de Lausanne et à la HEG de Genève.

- Au début de l'automne, nous apprenons que les AVG pourraient disposer d'une partie du montant attribué au projet Candide, destiné au développement informatique au Palais Eynard, siège des autorités de la Ville. Au total, 48000 fr. nous seront attribués.
- De plus, la DSI (Direction des systèmes d'information, le service informatique de la Ville de Genève), maître d'œuvre de Candide, manifeste son vif intérêt pour XML et désigne l'une de ses informaticiennes, Madame Vania Cavalli, pour suivre le projet qui commence à s'esquisser aux AVG.
- Au même moment, nos collègues de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), dépendant de la Ville, sont également à la recherche d'un outil informatique adapté aux besoins des archives pour le Département des manuscrits et optent pour une coopération avec les AVG.
- En novembre 2002, une délégation des AVG, de la DSI, de la BPU et d'enseignants de la HEG se rend à Paris, où elle rencontre à la Direction des Archives de France Madame Catherine Dhérent, conservateur général du patrimoine, chef du Département de l'innovation technologique et de la normalisation, qui œuvre inlassablement au développement de la norme EAD dans les archives françaises. La délégation assiste ensuite à un colloque à la Bibliothèque de France au cours duquel sont présentées les réalisations des archives et des bibliothèques françaises en matière d'inventaires informatiques utilisant EAD. Alors qu'EAD était jusque là un phénomène essentiellement nord-américain, il appa-

rait maintenant bien implanté dans le monde francophone.

- En décembre, Sarra Ben Lagha reçoit de la DSI le mandat de réaliser une application informatique basée sur ISAD(G) et EAD pour les inventaires des AVG.

Il convient de relever deux éléments qui ont joué un rôle essentiel dans le passage de la volonté à la réalisation: le réseau professionnel, qui nous a mis en contact avec la personne détenant les compétences et qui nous a permis de découvrir les réalisations de nos collègues français, et la disponibilité et l'engagement du service informatique en faveur du projet.

... à la réalisation

A partir de décembre 2002, le processus de réalisation du projet est enclenché. Il prend en tout 13 mois pour aboutir et implique pendant ce temps 6 personnes pour des durées variables.

Sarra Ben Lagha est la personne clé du projet. Ses compétences en matière de XML et l'intérêt actif qu'elle manifeste pour tout ce qui touche aux archives et à leur description la conduit à imaginer une démarche originale. Elle élabore une DTD spécifique de XML, basée sur la structure de l'ISAD(G), puis une série de procédures informatiques qui permettent de convertir les tableaux Word dans cette DTD ainsi que de générer les fichiers EAD, html et pdf qui seront mis en ligne. Comme instrument de travail, elle a préféré au logiciel d'édition XML le plus souvent utilisé, XMetaL, le logiciel XMLSpy pour des raisons de coûts et de convivialité. Notons que les fichiers XML et EAD ainsi réalisés peuvent être repris aisément par tout autre éditeur XML.

Vania Cavalli suit le projet depuis le début pour le compte de la DSI. Elle veille à ce que nous disposions du support tech-

nique nécessaire et surtout elle conçoit l'application Lotus Notes³ dans laquelle sont stockés et gérés les fichiers XML, html et pdf générés à l'aide du logiciel XMLSpy et des outils réalisés par Sarra Ben Lagha. A l'intérieur de cette même application, elle réalise également des fonctionnalités destinées aux futurs internautes: aide à l'utilisateur et module de réservation de documents. Du côté des AVG, la conversion des anciens inventaires, la rédaction d'un manuel de l'utilisateur, la collaboration technique avec les informatiennes pour la réalisation des pages web ainsi que la réalisation des premiers inventaires incombent à un civiliste, Monsieur Xavier Ciana, diplômé de l'E.S.I.D. et *webmaster*, et à une stagiaire universitaire, Madame Maya Rombaldi Revaz. Le premier inventaire entièrement conçu sur la nouvelle application est l'œuvre d'une stagiaire de la HEG de Genève, Madame Muriel Charrière. Quant aux deux archivistes des AVG, ils assument le rôle d'«experts» pour les questions archivistiques ainsi que la planification et la conduite de l'ensemble du projet.

Résultats pour l'institution

Treize mois plus tard, nous pouvons estimer que les objectifs originellement fixés ont tous été atteints, et même au-delà de nos espérances:

- Les anciens inventaires sur Word ont été convertis, les nouveaux inventaires sont réalisés directement sur l'application ISAD/EAD, chaque inventaire est disponible en trois formats: html, pdf et EAD.
- Les inventaires sont structurés strictement selon l'ISAD(G).
- Les stagiaires des AVG utilisent l'application ISAD/EAD aisément.

Le passage à un respect strict d'ISAD(G) a été révélateur de l'histoire – même courte – de la description archivistique dans notre service, les inventaires les plus anciens présentant le plus de difficulté à la conversion, au contraire des inventaires réalisés après 1996, déjà partiellement conformes à ISAD(G).

Il nous a également amené à revoir entièrement notre pratique de la description. L'ISAD(G) impose de tenir compte constamment du niveau de description, puisque chaque information doit être attribuée strictement au niveau correspondant.

³ La plate-forme Lotus Notes a été choisie pour sa souplesse et sa rapidité d'adaptation et parce que c'est un produit standard en Ville de Genève pour gérer les données dans des bases de documents, mais il serait possible de recourir à toute autre base de données relationnelle.

Pour donner un exemple, les informations concernant le tri et la sélection figuraient autrefois toutes ensemble dans la partie introductive de l'inventaire, qu'elles aient été relatives au fonds dans son ensemble ou à l'une de ses subdivisions. Elles sont désormais indiquées au niveau correspondant: seules les opérations de tri et de sélection de portée générale figurent au niveau du fonds, tandis que les autres se trouvent dans la description de la série, sous-série, etc. correspondante.

Résultats pour le public

Le site web des inventaires des Archives de la Ville de Genève est ouvert depuis le 9 décembre 2003 à l'adresse: <http://www.ville-ge.ch/archives/>. Tous nos inventaires sont accessibles sous forme de page web (html), de document imprimable (pdf) et de document balisé (EAD). Certains inventaires mis en ligne ne sont cependant pas en version intégrale. Pour des raisons de confidentialité, lorsque par exemple une description signale un contentieux juridique avec une personne, nous avons dû, pour une minorité d'inventaires, réaliser deux séries de fichiers, l'une intégrale pour notre gestion, l'autre «publique» pour le web.

Dans la conception des pages web, notre principal souci a été d'assurer aux utilisateurs un réel confort de navigation. C'est pourquoi les informations de base nécessaires pour se déplacer dans un inventaire figurent en permanence dans la fenêtre de gauche (voir illustrations): liens sur les zones de l'ISAD(G), à l'exception de la zone «Notes» remplacée par un lien sur le plan de classement (qui a la particularité d'être généré automatiquement par l'application), et liens sur les différentes séries composant le fonds.

Les utilisateurs du web disposent du moteur de recherche de Lotus Notes, qui permet une recherche simultanée dans plusieurs inventaires ou dans l'ensemble des inventaires, tandis que la recherche dans un inventaire spécifique peut être effectuée à l'aide du moteur du logiciel de navigation. Grâce au module créé par Vania Cavalli, les utilisateurs peuvent également réserver à l'avance, avec un délai minimum de 48 heures, les documents qu'ils souhaitent venir consulter aux Archives. Bien que régulièrement consulté, le site n'a pas suscité jusqu'à présent l'avalanche de demandes de recherches ou de consultations contre laquelle on nous avait parfois mis en garde. Un hypothétique surcroît de travail n'est de toute façon pas un argument qu'on puisse raisonnablement

opposer à notre obligation d'information et de transparence.

Encore un peu plus loin

En mettant tous nos inventaires sur le web, nous avons certes franchi une étape importante, mais il ne s'agit pas d'en rester là. Nous devons mener une réflexion approfondie sur la question de l'indexation. Si des zones ont été prévues à cet effet, nous ne sommes pas actuellement en mesure de les utiliser car nous manquons à la fois d'un thésaurus et des compétences nécessaires. De plus, il conviendra de tenir compte de la mise en place progressive de la norme relative aux créateurs d'archives, l'ISAAR(CPF) (International Standard Archival Authority Record for Corporate Bodies, Persons, and Families) ainsi que de la DTD équivalente, l'EAC (Encoded Archival Context).

Au-delà de la mise en ligne des descriptions se pose la question de la mise en ligne des documents eux-mêmes, ou tout au moins de copies numérisées de documents. A cet égard, les AVG envisagent la numérisation de deux des principales sources pour l'histoire de la Ville de Genève: les procès-verbaux (manuscrits et dactylographiés) du Conseil administratif (pouvoir exécutif) et les *Comptes rendus de l'Administration municipale* (imprimés). De son côté la BPU prévoit de numériser les *Mémoriaux du Conseil municipal* (imprimés, pouvoir législatif).

La BPU a été notre partenaire dès le début du projet et travaille actuellement à une adaptation de l'application ISAD/EAD aux besoins de son Département des manuscrits. Il s'agit bien d'une adaptation partielle et non d'une refonte complète: la structure générale fondée sur l'ISAD(G) convient parfaitement à nos collègues, toutefois le degré de précision requis pour décrire des manuscrits littéraires ou scientifiques impose de développer davantage certains champs d'information.

Depuis lors, d'autres services de la Ville de Genève se sont montrés intéressés par l'application ISAD/EAD, ainsi que des services d'archives d'autres cantons. Cet instrument, que nous avons voulu tout à la fois conforme aux normes internationales, simple, souple et peu coûteux a été conçu dès l'origine pour être un outil à partager. ■

contacts:

E-mails:
francois.burgy@seg.ville-ge.ch
didier.grange@seg.ville-ge.ch
benlagha@bluewin.ch

Erschliessung nach ISAD(G): ein Werkstattbericht aus dem Staatsarchiv Basel-Landschaft



■ **Mireille Othenin-Girard**
Staatsarchiv
Basel-Landschaft

ISAD(G) wird im Staatsarchiv Basel-Landschaft seit 1996 in internen Schulungen diskutiert und seither in der Erschliessungspraxis berücksichtigt. Eine der wichtigsten Folgen der Anwendung der Norm im Staatsarchiv war der Wechsel von der fast ausschliesslichen Einzelstück- oder Serienschliessung zu einer Erschliessungspraxis, die das Stufen- oder Schichtenmodell berücksichtigt.

Konkret bedeutete das, dass wir begannen, Bestandesbeschreibungen zu erstellen. Dies war die erste sichtbare Massnahme der ISAD(G)-Umsetzung. Etwas später begannen wir, Teilbestände oder ganze Aktengruppen pauschal zu beschreiben.

Die Vorteile der Anwendung des Schichtenmodells wurden bei uns erst wirklich sichtbar, als wir eine Erschliessungssoftware zur Verfügung hatten, die eine gestufte Verzeichnung unterstützte. Die technische Lösung förderte bei uns einen Prozess der logischen Strukturierung und Reorganisation unserer durchaus schon digital und in Datenbanken vorhandenen Erschliessungsdaten.

Die disparaten, heterogenen, verzettelten Informationen, die wir bisher in langen digitalen Findmittellisten verwalteten, bauten wir zunächst logisch zu einem hierarchisch strukturierten Archiverschliessungssystem zusammen.

In einem zweiten Schritt galt es, sämtliche vorhandenen Verzeichnisdaten stufengerecht in diesem neuen Informationssystem zu integrieren. Danach führten wir alle zu einem Bestand gehörenden Informationen zusammen. Bisher in separaten Listen und Dateien verwaltete Informationen zu Standort, Ablieferungen, Restaurationen, Kassationen und Mikroverfilmung legten wir unter dem jeweiligen Bestand ab.

Diese Informationsbündelung auf der Ebene des Bestandes war ein längeres Projekt. Grundlage dazu war eine lückenlose Erfassung der Archivbestände (total 8 LKM). Als Minimalinformation definierten wir eine Bestandessignatur, formulierten einen Titel, machten eine sehr knappe Beschreibung der vorhandenen Akten, hielten den Standort und wo vorhanden die Ablieferungsinformation fest. Unklare Aktenhaufen wurden mit gelben Zetteln markiert. Nach Abschluss der Bestandesaufnahme führen wir zurzeit 688 Bestände im Staatsarchiv.

Erst jetzt zeigten sich die Vorteile des Schichtenmodells: wir hatten nun eine konzentrierte Verwaltung der heterogenen Informationen zu einem Bestand, die Recherchen wurden erleichtert. Die Erschliessungsdaten waren konsistenter, Zusammenhänge wurden ersichtlich. Zudem hatten wir eine bessere Übersicht über den Erschliessungsgrad und die Erschliessungslücken innerhalb eines Bestandes.

Eine grössere Effizienz

Nicht nur bei der Verwaltung der alten Erschliessungsdaten, sondern auch bei der laufenden Erschliessungsarbeit spürten wir dank der Möglichkeit der gestuften Verzeichnung eine grössere Effizienz.

Es werden generell schneller und mehr Informationen erfasst. Erste allgemeine Informationen zu einer Dienststelle können nun schnell in einer Provenienzbeschreibung festgehalten werden. Erste Bestandesinformationen verzeichnen wir nur grob; werden später vertiefte Kenntnisse erworben, können sie nachgetragen werden. Das Instrument der stufenweisen Verzeichnung erweist sich als hilfreich bei unserer innerbetrieblichen Organisation der Erschliessungsarbeiten: Die einzelnen MitarbeiterInnen haben eine umfassende Direktionszuständigkeit. Im Kontakt mit den Dienststellen ihrer Direktion betreuen sie den ganzen Arbeitsprozess von der vorarchivischen Beratung und Bewertung über die Ablieferungsorganisation bis zur Bestandeserschliessung. Sie können nun die im Arbeitsablauf anfallenden Informationen laufend stufengerecht erfassen.

Bei Ablieferungen von Unterlagen aus den modernen Verwaltungsregistraturen wirft die Bestandesdefinition immer wieder Fragen auf. Wir orientieren uns am Prinzip des Provenienzbestandes. Wobei «Provenienz» bewusst weich definiert wird, nicht streng organisatorisch. Eigenständige Ablagesysteme oder elektronische Geschäftskontrollen mit den zugehörigen Akten können bei uns einen Bestand bilden.

Wir kennen Provenienzen auf unterschiedlichen organisatorischen Niveaus. Wurden bis in die 1980er Jahre Provenienzen auf organisatorisch hoher Ebene (also etwa Direktionsbestände) gebildet, definieren wir heute den Aktenbildner tendenziell viel häufiger auf dem Niveau der Dienststellen oder noch tiefer der Abteilung oder Fachstelle. Das bedeutet faktisch, dass der Begriff der Provenienz einen viel stärkeren Aufgabenbezug bekommt. Bei den zunehmenden Reorganisationen der Verwaltung und den Kompetenzverschiebungen bei den Dienststellen bemühen wir uns, diese Veränderungen in den von uns verfassten Behörden- und Bestandesgeschichten nachzuzeichnen.

Eine gewisse Homogenität

Anwendung des Schichtenmodells bedeutet auch Planen und Festlegen der Erschliessungstiefe für die einzelnen Bestände. Bei der Vorbereitung von Erschliessungsvorhaben diskutieren wir intern die Erschliessungsintensität. Die Erschliessungstiefe ist immer auch ein relevanter Kostenfaktor. Bei den Kosten-Nutzen-Erwägungen zielen die Kriterien des Benutzerinteresses sowie der Bestandserhaltung in Richtung grössere Erschliessungsintensität; während das Kriterium einer möglichst flächendeckenden lückenlosen Erschliessung des gesamten Archivgutes nach einer geringeren Intensität verlangt.

Dank den technischen Möglichkeiten, Daten aus den diversen Geschäftskontrollen und Datenbanken der Dienststellen direkt zu übernehmen und in das Archiverschliessungssystem zu implementieren, gelangen wir bei einzelnen Beständen zu riesigen Datenmengen auf einer sehr tiefen

Verzeichnungsstufe. Neben solch ganz tief erschlossenen Serien gilt es, eine gewisse Homogenität bei der Verzeichnung gleichartiger Bestände zu wahren. Diese Homogenität streben wir durch Erschliessungsregeln und Konstanz im Erschliessungspersonal an oder durch die Anwendung jeweils gleichartiger Verzeichnungsmodelle bei ähnlichen Beständen.

Wenn mehrstufige Verzeichnung kombiniert mit einer reflektierten Priorisierung der Bestände eingesetzt wird, dann ermöglicht sie einen effizienten Umgang mit Ressourcen im Bereich der Erschliessung. Der von uns unternommene Versuch einer Priorisierung der Aktenbildner (Dienststellen) könnte noch viel effizienter als Leitplanke zur Festlegung des Erschliessungsgrades verwendet werden, wirkt aber jetzt schon steuernd bei der Auswahl und Reihenfolge von Erschliessungsprojekten.

Publikation der Findmittel im Internet

Auch bei der Vermittlung der Produkte der Erschliessungsarbeit orientieren wir uns am Schichtenmodell. Bei der Publikation der Findmittel im Internet lassen wir uns vom Grundsatz top-down leiten (<http://www.bl.ch/docs/archive/bestaende.htm>).

Wir wollten unsern Web-Benutzern ein Informationsangebot zur Verfügung stellen, das nicht erst auf der Ebene des Bestandes einsetzt, sondern ihnen die gesamte Archivtektonik aufzeigt. Wir wandten deshalb die Beschreibungselemente von ISAD(G), die ursprünglich nur für die Ebene des Bestandes und untergeordneter Stufen gedacht war, auf noch grössere Einheiten – sprich ganze Archivteile und Gruppen von Beständen – an.

Wir erarbeiteten zunächst insgesamt 21 normierte Beschreibungen von unseren zehn Archivteilen (Tektonikeinheiten) und von elf Beständegruppen. Dann konnten wir eine erste Tranche von 38 Bestandesbeschreibungen verknüpft mit den Findbüchern als pdf-Dokumente ins Netz stellen. Für zwei Kartenbestände haben wir die Findbücher (hier mit Einzelstückerschliessung) mit dem digitalisierten Archivgut verknüpft.

Erste positive Rückmeldungen von Benutzerinnen und Benutzern zeigen, dass die Web-Informationen genutzt werden; der Einstieg erfolgt v.a. über die Google-Suche und weniger über den strukturierten hierarchischen Zugang!

Es war uns klar, dass unsere Benutzer und Benutzerinnen nicht wie Archivare recherchieren. Sie haben wenig oder gar

keine Vertrautheit mit unseren archivischen Techniken. Sie suchen eine ganz bestimmte Information und wollen nicht zwingend durch die verschiedenen Ebenen von aufbereiteten Daten navigieren. In der Regel sind ihnen unsere Fachbegriffe, wie Provenienzprinzip, Verzeichnungsstufe, Bestand usw. ziemlich fremd. Wenn sie nun aber dank Google-Treffern bei uns landen, haben sie die Möglichkeit, sich selbständig zu orientieren und zu informieren. So überschneiden und ergänzen sich Benutzerinteresse und unser Streben nach Erfüllung archivischer Normen und Standards.

Unsere Web-Präsentation von Erschliessungsdaten entspricht in der jetzigen Form keineswegs unseren Idealvorstellungen. Die jetzige Form der Präsentation ist denkbar einfach. Aus der Archiverschliessungsdatenbank werden die stufengerechten Beschreibungen als Texte extrahiert, vom Webmaster als html-Texte und pdf-Dokumente ins Internet gestellt, miteinander verlinkt und mit einer Volltextsuche recherchierbar. Für uns ist wichtig, dass die Informationen für die Webpräsentation aus einer Quelle stammen, aus unserem Archiverschliessungssystem und dort erfasst, korrigiert und verwaltet werden. Wir forcieren und priorisieren die inhaltliche Erarbeitung dieser Beschreibungen und werden zu einem späteren Zeitpunkt die Präsentation und damit die technische Infrastruktur aktualisieren.

Einige Überlegungen

Abschliessend möchte ich noch einige Überlegungen zu den Grenzen der Norm ISAD(G) zur Diskussion stellen:

1. Trotz internationaler Normen braucht es innerarchivische Erschliessungsregeln. Je klarer diese kommuniziert werden, desto kohärenter sind die Produkte der im Archiv erledigten Erschliessungsarbeit. Doch künftig wird die Erschliessungstätigkeit vermehrt «out-sourced», d.h., die Erschliessung akkumuliert Daten aus einer Produktionskette, wir integrieren zunehmend ausserhalb des Archivs erstellte Verzeichnungsdaten in unsere Beschreibungen.

Hier wird sich künftig ein neues Ressourcenmanagement ergeben müssen betreffend richtiges Mass des Einsatzes im Record Keeping (vorarchivische Behördenbetreuung) und des Einsatzes in der Ablieferungsbearbeitung, hier verstanden als Anreicherung mit archivischen Kontextinformationen.

2. Wie konform zu ISAD(G) ist die verwendete Erschliessungssoftware wirklich? Archiverschliessungssoftware ermöglicht heute in der Regel gestufte Erschliessung, doch der Grad der Flexibilität scheint mir hier entscheidend. Können etwa auch Gruppen von Beständen, ganze Archivkörper beschrieben werden, oder wie detailliert können Teile von Beständen erschlossen werden?

3. Aufkommende Kritik am Provenienzbestand, etwa vom niederländischen Archivar Peter Horsman und auch aus Australien, bewertet die Beziehung des Record (eines Geschäfts) zum Aktenbildner als sekundär. Im Vordergrund steht für sie die funktionale Herkunft; die Erschliessung müsse deshalb auf Funktionsbeschreibungen fokussieren, und der Zusammenhang zwischen Record und Geschäftsprozess resp. Verwaltungsvorgang sei zu dokumentieren.

Sie betonen dabei, dass ein Record mehrere Provenienzen kennt, wobei die Aktenbildung nur eine mögliche Form der Provenienz sei neben Akkumulierung, Weiterverwendung, Controlling, Besitz und Transfer von Records.

Werden wir also künftig vom Provenienzbestand als zentraler Erschliessungseinheit abrücken und konsequenterweise dann die Serie ins Zentrum der Erschliessungstätigkeit stellen?

Wir versuchen bereits heute, bei der Titelformulierung vermehrt die Geschäftsvorgänge, das in den Akten zum Ausdruck kommende Handeln der Verwaltung zu beschreiben.

Ausserdem arbeiten wir intensiv mit Verweisen zwischen den Provenienzen, den Beständen und den Serien.

Wenn wir künftig Kontextinformationen auf der Ebene der Serie (des Records) erfassen, Provenienzen auch bei Serien bestimmen, sind wir möglicherweise offen für künftige veränderte Erschliessungsstrategien.

4. Sind unsere Erschliessungsstandards wirklich geeignet für die Web-Vermittlung? Braucht es künftig nicht neue Standards für das Gestalten unserer Web-Auftritte? ■

contact:

E-Mail:

Mireille.Othenin-Girard@lka.bl.ch

Le transfert des instruments de recherche accompagnant les versements administratifs en format EAD/XML: le logiciel Traverse



■ **Anouk Dunant Gonzenbach**
Archives d'Etat de Genève

Le canton de Genève s'est doté en l'an 2000 d'une nouvelle loi sur les Archives publiques, dont le règlement d'application stipule notamment que *les documents versés aux Archives d'Etat doivent être classés et accompagnés des instruments de travail manuels ou informatiques* (art. 11). En effet, les services ont souvent des instruments de recherche (sous forme électronique ou papier) qui leur permettent d'accéder à leurs documents mais jusqu'alors, il était rare que les services soient en mesure de les joindre au versement.

La perte de temps est considérable puisque les archivistes, en rédigeant les inventaires, font un travail qui a déjà été accompli dans les services. Dans le meilleur des cas, le service propose une liste sommaire imprimée des documents versés, que les archivistes ressaisissent dans leur base de données propre (Basis+ d'Open Text). Le travail est alors fait à double et engendre une grande perte de temps. La question s'est donc posée de la manière de rationaliser et rentabiliser ce travail.

Etude pour la normalisation du transfert des instruments de recherche produits sous forme électronique

L'entreprise Altran a alors été mandatée par les Archives d'Etat pour mettre en place un standard permettant d'harmoniser les méthodes de transfert électronique des instruments de recherche des documents ver-

sés par les services de l'administration cantonale afin de faciliter et accélérer le travail d'inventaire informatique des documents archivés au niveau des Archives d'Etat, de manière à ce que ces instruments de recherche puissent être importés directement dans Basis.

Cette étude s'est déroulée entre septembre et décembre 2002. La personne mandatée s'est rendue dans huit des principaux services producteurs d'archives publiques afin de mener différentes analyses pour produire une norme commune décrivant la structure, le contenu et le format des fichiers d'instruments de recherche à transmettre. Ce travail a permis également de voir si les systèmes déjà existants seraient compatibles avec cette norme.

Le rapport final a été rendu en décembre 2002; les résultats de cette étude sont divers. Dans certains cas, il est impossible de transférer les données dans Basis (notamment lorsqu'elles proviennent de tableaux non structurés Microsoft Word). Souvent, le transfert est possible, moyennant un développement informatique au cas par cas pour l'importation des données. Le document de référence *Normalisation du transfert informatique des index et répertoires des archives historiques* a ensuite été rédigé, promouvant la norme EAD/XML comme format de transfert (www.sitg.ch/fichier/comite_directeur/Rapport_final_archives_histo.pdf).

Pour les services qui n'utilisent aucune application pour lister leurs dossiers, soit qu'ils tiennent un classement papier, soit qu'ils n'aient aucun outil de gestion documentaire, l'étude préconise le développement d'un logiciel standard pour établir un instrument de recherche selon la norme, permettant la saisie des répertoires et leur transfert au format EAD/XML. Ce logiciel pourrait être utilisé par tous les services qui en feraient la demande ou sur proposition

des Archives d'Etat, permettant d'effectuer ainsi un versement conformément à l'article 11 du règlement d'application de la loi sur les Archives publiques. Le processus envisagé est le suivant: le service saisit grâce au logiciel le répertoire des documents à verser, qui s'enregistre dans un fichier au format EAD/XML.

Lorsque le versement des «archives papiers» s'effectue, le service envoie par courrier électronique le fichier EAD aux Archives d'Etat, qui l'ouvrent à leur tour avec le logiciel. Les archivistes contrôlent la qualité de l'inventaire; lorsque l'inventaire est jugé satisfaisant, les données sont importées dans Basis par une simple commande «import des données».

Développement du logiciel Traverse et utilisation de la norme EAD

En juin 2003 a démarré le développement du logiciel Traverse (pour transfert des répertoires accompagnant les versements) par le service informatique de l'Etat (CTI). Les Archives d'Etat ont spécifié au développeur les champs à intégrer au logiciel, les balises EAD/XML correspondantes et les champs de la base de données Basis dans lesquels importer ensuite les données. Le logiciel comprend trente-six champs: trois champs contenant les métadonnées (nom du fichier, auteur du fichier et date de création); neuf champs de description au niveau de la série (niveau de description, le nom et le numéro de l'organisme créateur d'archives, l'intitulé et le numéro de la série, l'analyse de la série, la date du premier et du dernier document de la série et les notes); treize champs de description au niveau du dossier (niveau de description, cote, cote d'emplacement, analyse du dossier, type et nombre de pièces, date du premier et du dernier document, langue, mots clés (noms communs, de lieux et noms propres), l'existence d'un autre ins-

trument de recherche et les remarques); onze champs au niveau de la pièce (niveau de description, cote, cote d'emplacement, analyse, date du premier et du dernier document, mots clés (noms communs, de lieux et noms propres), numéro d'enregistrement et les remarques). Nous avons également spécifié pour chaque champ s'il est obligatoire ou non, et les formats désirés (notamment pour les dates). Au cours du développement, il a été constaté que les services pourraient également utiliser ce logiciel pour la gestion de leurs archives courantes (c'est la raison pour laquelle le champ «cote d'emplacement», soit cote topographique apparaît). Les Archives d'Etat ont également pu intervenir sur l'interface graphique.

La collaboration entre les différents intervenants du projet (Archives d'Etat, développeur du CTI, informaticien responsable du serveur Unix sur lequel se trouve la base de données Basis et responsables du CTI) s'est déroulée de manière très satisfaisante, malgré les quelques inévitables difficultés à comprendre les langages professionnels respectifs.

Des tests ont ensuite été effectués en interne au sein des Archives d'Etat. Lorsque nous avons validé la version de test du logiciel, il a été décidé de procéder ensuite à un test «grandeur nature».

Premier test dans un service de l'administration cantonale

Pour tester ce logiciel sur le terrain, nous avons choisi les archives du Comité de direction du Projet An 2000 (un fonds clos, produit par la commission chargée du bon déroulement du passage informatique à l'an 2000 de toute l'administration cantonale). Le fonds a été conditionné puis inventorié avec le logiciel Traverse par l'archiviste du département et un archiviste des Archives d'Etat. Au cours de ce travail, nous nous sommes rendu compte que pour que ce test serve d'exemple complet, les documents doivent également être conditionnés de la manière la plus adéquate possible avant le versement. Nous avons ainsi rédigé des *Lignes directrices pour le versement d'archives*, précisant notamment quels contenants utiliser, comment coter les articles et comment les décrire. Le mode d'emploi de Traverse est joint à ces lignes directrices. Ce test a permis de demander au développeur certaines modifications de l'interface graphique du logiciel. L'import des données dans la base des Archives d'Etat s'est déroulé sans problèmes.

Un outil à promouvoir

Le logiciel a pu passer en phase de production fin février 2004; il peut être désormais installé par CD-Rom dans le service qui en fait la demande. La balle est maintenant dans le camp des Archives d'Etat, qui doivent le promouvoir auprès des services lors de visites de préarchivage. Ce logiciel sera également très utile en interne aux Archives d'Etat pour faire de la saisie d'inven-

taires directement au rayon sur un ordinateur portable, ce qui n'était pas possible auparavant car il fallait être connecté au réseau pour utiliser la base de données Basis. ■

contact:

E-mail:

anouk.dunant-gonzenbach@etat.ge.ch

Post scriptum: Normez-vous les uns les autres!



Jean-Daniel Zeller
Photo: zvg.

Une journée comme celle du 26 mars dernier, c'est effectivement d'abord du travail, principalement pour ses organisatrices et organisateurs, qui n'en manquent pas par ailleurs. J'en veux pour preuve la multiplicité des activités des intervenants.

C'est Bruno Galland, qui vient en Suisse entre une Assemblée générale des archivistes français et un comité du CIA; c'est Nils Brübach, qui intercale son intervention entre des examens à Marburg et une évaluation à Coire; c'est François Burgy, qui jongle entre les délais de rédaction de sa contribution au Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental et notre journée; c'est Bärbel Foerster, qui mène parallèlement la réorganisation de sa section aux Archives fédérales; c'est Chantal Renevey Fry, qui relit mes traductions entre un cours à la HEG de Genève et le suivi d'un groupe de diplômants; c'est Monique Othenin-Girard qui termine son certificat en archivistique tout en menant ses activités d'évaluation, etc.

Aussi, après tous ces efforts, quand un débat peine à démarrer en fin d'après-midi, le découragement n'est pas loin.

Mais ce n'est que la face apparente de l'iceberg.

Car tout au long de la journée et après, individuellement ou par petit groupe, tous communiquent leur intérêt pour des ouvertures inattendues, pour de nouvelles occasions de collaboration, et avec une confiance renforcée dans la possibilité de mettre en œuvre à peu de frais des programmes ambitieux et utiles.

L'esprit insufflé par des initiatives récentes, comme la stratégie globale pour l'archivage électronique ou le certificat en archivistique, doit maintenant être relayé par l'ensemble de la communauté archivistique et particulièrement par ses nouvelles générations.

Des moyens collaboratifs nouveaux, souples et rapides, doivent être développés et surtout utilisés.

Il y a près de 2000 ans, un homme proposait un programme fou à ses contemporains: «aimez-vous les uns les autres».

Ne pouvons-nous pas transposer cette folie enthousiasmante sur le plan professionnel en nous aidant les uns les autres en partageant activement les nombreuses compétences professionnelles que nous avons? ■

Jean-Daniel Zeller

E-mail: jean-daniel.zeller@hcuge.ch

Zur neuen Bibliotheksstatistik der Schweiz

Bilanz der Probebefragung 2003 und definitive Einführung 2004



■ **Wilfried Lochbühler**
Präsident AG Statistik BBS
Zentral- und
Hochschulbibliothek Luzern

Die AG Statistik des BBS erarbeitet seit Februar 2001 die Grundlagen einer total revidierten schweizerischen Bibliotheksstatistik. Nach der Vernehmlassung 2002 (vgl. *Arbido* 3/2002) und deren Auswertung konnte eine Probebefragung vorbereitet (vgl. *Arbido* 4/2003) und ab Mai 2003 durchgeführt werden. Zwischenzeitlich sind die Ergebnisse analysiert und die definitive Statistik vorbereitet worden, die seit Ende April 2004 erstmals durch das BFS (Bundesamt für Statistik, Neuchâtel) erhoben wird (vgl. *Abb. 1*).

Bilanz der Probebefragung 2003

Die Probebefragung (Erhebungsjahr 2002) war ein Gemeinschaftsprojekt von BBS und BFS. Im Sinne eines Testlaufs sollte sie ermöglichen, dass die gegenüber der bisherigen Statistik deutlich veränderten Daten erstmals vor Ort erhoben und entsprechende Erhebungsverfahren entwickelt werden konnten. Andererseits sollte sie der AG Statistik und dem BFS helfen, das Erhebungsverfahren zu überprüfen und Anpassungen vorzunehmen. Eine Publikation der Daten war nicht vorgesehen. Vielmehr wurde die bisherige schweizerische Bibliotheksstatistik¹ (für das Berichtsjahr 2002) im Jahr 2003 letztmals erhoben und publiziert.

Die Probebefragung erfolgte mittels eines (passwortgeschützten) elektronischen Fragebogens auf Basis von MS-Excel, der mit weiteren Dokumenten auf dem

BBS-Server zum Download zur Verfügung stand. Der Rücklauf erfolgte via BBS-Sekretariat, die Auswertung beim BFS. Im Juni 2003 fanden in Zürich und Neuchâtel gesonderte Schulungen für VerbundkoordinatorInnen der Bibliothekssysteme von Universitäten (Uni-Netze) und von Fachhochschulen (FH-Netze) statt.

Zur Probebefragung sind alle zur Teilnahme an der neuen Statistik vorgesehenen Bibliotheken eingeladen worden und damit zugleich eine beachtliche Anzahl, die bislang nicht in der schweizerischen Bibliotheksstatistik vertreten waren. Dies betraf zahlreiche öffentliche Bibliotheken und die meisten Spezialbibliotheken. Bei den Uni- und FH-Netzen wurden die Daten erstmals bei einer z.T. sehr grossen Zahl von Einzelbibliotheken erhoben und nach Universitäten bzw. Fachhochschulzentren kumuliert.

Insgesamt waren 140 Bibliotheken und Bibliothekssysteme zur Probebefragung angeschrieben worden, darunter 6 Uni-Netze (mit total 283 Teilbibliotheken) und 7 FH-Netze (mit total 88 Teilbibliotheken). Erwartungsgemäss war der Rücklauf bei den Bibliotheken, die schon bisher an der Statistik teilgenommen hatten, mit 78% deutlich höher als bei den neuen Teilnehmern (49%). Nach Sprachregionen betrug der Rücklauf in der Deutschschweiz 64%,

in der Romandie 50% und in der italienischsprachigen Schweiz 45%.

Zu beachten ist ferner, dass bei allen Bibliotheken die Erhebung der Daten erst neu organisiert werden musste und für die Probebefragung (Erhebungsjahr 2002) das Datenmaterial in einigen Bereichen nur beschränkt zur Verfügung stand. In den ersten Jahren nach der definitiven Einführung (ab 2004 ff.) ist mit einer deutlichen Verbesserung der Datenqualität zu rechnen.

Schwerpunkte der Probebefragung bei einzelnen Bibliothekstypen

Die Probebefragung stiess bei den einzelnen Bibliothekstypen auf unterschiedliche Resonanz (vgl. *Abb. 3*). Bei den *Universitätsbibliotheken* betrug der Rücklauf 79%; die übrigen haben die Teilnahme ab 2004 zugesagt. Die angeschriebenen *universitären Bibliothekssysteme (Uni-Netze)* haben zu 100% geantwortet, sodass der universitäre Bereich in der definitiven Befragung ab 2004 vollständig repräsentiert sein wird. Neu teilnehmen wird zudem das Uni-Netz der EPFL Lausanne. Anlässlich einer Koordinationssitzung des BFS mit dieser Zielgruppe nach Auswertung der Probebefragung im Februar 2004 wurden die Kriterien der erfassten Bibliotheken in Uni-Netzen präzisiert, die Liste der Teilbi-

Abb. 1

Arbeitsplan AG Statistik BBS	
Oktober 2000	Beschluss des BBS-Vorstands auf Einsetzung einer Arbeitsgruppe «Statistik»
Februar 2001	Konstituierung der AG Statistik / Arbeitsbeginn
Februar 2002	Meilenstein I: Abschluss der Vorarbeiten zur Vernehmlassung
März-August 2002	Vernehmlassung
September 2002–April 2003	Auswertung der Rückmeldungen; Vorarbeiten für eine Probebefragung
Mai–September 2003	Meilenstein II: Durchführung einer Probebefragung / Auswertung
Oktober 2003–April 2004	Diskussion und Umsetzung der Ergebnisse der Probebefragung Vorbereitung definitive neue Statistik
Mai 2004	Meilenstein III und vorläufiger Abschluss: Einführung der neuen Bibliotheksstatistik des BFS
ab Oktober 2004–Ende 2006	Verlängerung Mandat: Auswertung der ersten offiziellen Befragung; Bereinigungen und Neuaufnahmen von Bibliotheken

¹ Schweizerische Bibliotheken: statistische Übersichten 2002 / Bundesamt für Statistik = Bibliothèques suisses: aperçus statistiques / Office fédéral de la Statistique (Statistik der Schweiz. 16, Kultur, Lebensbedingungen und Sport), Bern 2003.

bibliotheken bereinigt sowie ablauforganisatorische Fragen und Probleme mit einzelnen Indikatoren bzw. Indikatorengruppen im Fragebogen diskutiert. Die AG Statistik hat den Fragebogen für die Uni-Netze entsprechend angepasst. Für die definitive Erhebung steht zu erwarten, dass ein qualitativ gutes Resultat erreicht werden kann.

Die *öffentlichen Bibliotheken* (allgemein-öffentliche Bibliotheken und Studien- und Bildungsbibliotheken) waren nach einem Regionenmodell des BFS repräsentativ zur Aufnahme in die Statistik ausgewählt worden. Die Rücklaufquote betrug 60%. Eine Rückfrage des BBS-Sekretariates mit einem Kurzfragebogen bei den Bibliotheken ohne Rückmeldung ergab, dass ein grösserer Teil bereit war, bei der definitiven Befragung ab 2004 teilzunehmen. Für neun Bibliotheken, denen eine Teilnahme auch ab 2004 definitiv nicht möglich ist, konnte in der jeweiligen Region Ersatz gefunden werden. Allerdings

sind dadurch einige grössere öffentliche Bibliotheken nicht in der Statistik aufgeführt. Aufs Ganze gesehen sind öffentliche Bibliotheken jedoch repräsentativ nach Regionen flächendeckend vertreten.

Weniger überzeugend war der Rücklauf bei den *Fachhochschulbibliotheken*. Zwei (von sieben) Fachhochschulzentren (Zentralschweiz und Zürich) haben die (komplexe) Befragung bei den Teilschulen durchführen und die kumulierten Daten liefern können. Die aktuelle Umbruchsituation der Fachhochschulbibliotheken und das Fehlen entsprechender Bibliothekskoordinatoren an den meisten Orten spiegelt sich deutlich wider.

Die AG Statistik musste einsehen, dass unter den gegebenen Umständen noch keine Rücklaufquote erreicht werden kann, die dem Anspruch einer ausreichend repräsentativen Darstellung dieses Bibliothekstyps entspricht. Im Sinne einer Zwischenlösung sollen in der definitiven Statistik die Daten der beiden Fachhochschulzentren Zentralschweiz und Zürich bis 2006 in einem Anhang zur Bibliothekstatistik publiziert werden. In 2006 (Berichtsjahr 2005) soll erneut eine Einladung zur Teilnahme an der Statistik an alle Fachhochschulzentren gerichtet werden.

Eher schwierig stellt sich der Rücklauf (48%) und z.T. die Datenqualität bei den *Spezialbibliotheken* dar. Nach Rückfrage wurde deutlich, dass neun Bibliotheken, die bei der Probebefragung nicht reagiert hatten, ab 2004 an der Befragung teilnehmen werden. Mit einer Quote von dann 70% ist jedoch noch kein langfristig befriedigendes und ausreichend repräsentatives Ergebnis erreicht. Spezialbibliotheken bilden auch international in Bibliothekstatistiken eine eher problematische Gruppe. Zu ihr gehören z.T. sehr bedeutsame Bi-

bibliotheken; sie verfügen aber nicht über eine gemeinsame Koordinationsstruktur. Dass die genaue Anzahl nicht bekannt ist, wirft auch unter methodischen Gesichtspunkten Fragen auf. Ab Herbst wird die AG Statistik prüfen, durch welche Massnahmen die Erhebung bei den Spezialbibliotheken mittelfristig verbessert werden kann. Die Publikation der Daten dieses Bibliothekstyps soll daher vorerst in einem Anhang zur offiziellen Statistik erfolgen.

Überarbeitung des Fragenkatalogs

Die Auswertungen der eingegangenen Fragebögen durch das BFS ergaben ein überwiegend positives Ergebnis. Die geforderten Daten konnten von den meisten Bibliotheken geliefert werden. Es zeigten sich jedoch auch neuralgische Punkte für einzelne Bibliothekstypen. Daher wurden einzelne Indikatoren oder Abschnitte der Statistik für bestimmte Bibliothekstypen ausgeklammert. Z.B. wurde deutlich, dass für Uni-Netze wie auch für Spezialbibliotheken Angaben zu Finanzen auch mittelfristig nicht oder nicht in nötiger Präzision zu erwarten sind. Der in der Statistik neu aufgenommene Bereich «elektronische Medien» war (im Abschnitt G: Benutzung) bereits vor der Probebefragung überarbeitet und gestrafft worden. Gleichwohl zeigte die Auswertung durchgängig bei allen Bibliothekstypen noch kein befriedigendes Ergebnis. Häufig konnten in diesem Bereich keine Daten geliefert werden, da sie im Berichtsjahr 2002 noch nicht erhoben worden waren. In den ersten Jahren der definitiven Statistik ist eine deutliche Verbesserung der Datenqualität zu erwarten, sodass dieser Bereich ohne weitere Kürzung übernommen wurde. Dies gilt auch für zwei weitere Problemfelder der Datenqualität, die Zählung von Zutritten zur Bibliothek mittels Personenzählanlage (Abschnitt B) und die erfüllten Anschaffungsvorschläge (Abschnitt G).

Daneben erhielt die AG Statistik wichtige Rückmeldungen, insbesondere zum Fragebogen aus den Bibliotheken und Bibliothekssystemen. Sie bezogen sich stärker als im Rahmen der Vernehmlassung auf Details zu den Definitionen und spezifische Probleme bei der Datenerhebung vor Ort. Diese wichtigen Rückmeldungen sind in einer ganzen Reihe von Präzisierungen und Ergänzungen in den Fragebogen eingeflossen.

An dieser Stelle sei – last but not least – allen herzlich gedankt, die zur Probebefragung und deren Auswertung massgeblich beigetragen haben, dem BFS, dem BBS-Se-

Abb. 2

Mitglieder der AG Statistik BBS

- Jean-Christophe Bourquin (Bundesamt für Statistik, Neuchâtel, bis 9/2001)
- Yvan Cuhe (Bundesamt für Statistik, Neuchâtel, 9/2002–5/2004)
- Eric Fragnière (Bundesamt für Statistik, Neuchâtel, 1/2002–9/2002)
- Wilfried Lochbühler (Zentral- und Hochschulbibliothek Luzern, Präsident)
- Hansueli Locher (Schweizerische Landesbibliothek, Bern)
- Alexis Rivier (Bibliothèque publique et universitaire, Genève)
- Hermann Romer (Stadtbibliothek Winterthur)
- Stéphanie Vanhooydonck (Bundesamt für Statistik, Neuchâtel, seit 11/2003)
- Beat Wartmann (Zentralbibliothek Zürich)

Abb. 3

Probebefragung 2003: Rücklauf

Kategorie	Angefragte Bibliotheken	Rücklaufquote	Prov. Rücklaufquote (Zuordnung z.T. überarbeitet)
Bibliotheken mit nationalem Auftrag	3	2 (66%)	3 (100%)
Universitätsbibliotheken	14	12 (79%)	14 (100%)
Universitäre Bibliothekssysteme (Instituts-, Fakultäts- und Seminarbibliotheken)	6 (283 Teilbibliotheken)	6 (100%)	7 (100%) (neu: EPFL Lausanne)
Fachhochschulbibliotheken (Bibliothekssysteme nach Fachhochschulzentren)	7 (88 Teilbibliotheken)	2 (29%)	2 (29%)
Öffentliche Bibliotheken	70	42 (60%)	70 (100%)
Spezialbibliotheken	40	19 (48%)	28 (70%)

ekretariat und besonders den MitarbeiterInnen in den Bibliotheken vor Ort.

Definitive Einführung der neuen Bibliotheksstatistik

Die Vorarbeiten zur Einführung der neuen Bibliotheksstatistik sind weitgehend abgeschlossen und Ende April 2004 hat die erste Befragung der Bibliotheken nach der neuen Statistik begonnen. Die teilnehmenden Bibliotheken sind vom BFS per Brief über den Ablauf orientiert worden. Allgemeine Informationen hierzu finden Sie auch auf der Website des BBS (<http://www.bbs.ch>).

Nach der Klärung von Fragen zur Präsentation der neuen Statistik wird bis Sommer 2004 der Auftrag der AG Statistik vom Oktober 2000, die entsprechenden Grundlagen zu erarbeiten, vorläufig abgeschlossen sein.

Wie jedoch bereits deutlich wurde, sind noch nicht alle Fragen in Zusammenhang mit der neuen Statistik geklärt. Dies gilt z.B. für die Fachhochschulbibliotheken und die (bisher noch nicht gesondert berücksichtigten) Bibliotheken der Pädagogischen Hochschulen, die sich in einer äusserst dynamischen Entwicklung befinden, aber auch für die Spezialbibliotheken.

Ständig im Wandel sind die Entwicklungen der elektronischen Medien, und es ist absehbar, dass in einiger Zeit Anpassungen erforderlich sein werden. Deshalb wurde beim BBS-Vorstand eine befristete Mandatsverlängerung der AG Statistik bis 2006 beantragt. ■

contact:

E-Mail:
wilfried.lochbuehler@zhbluzern.ch

Certificat en gestion de documentation et de bibliothèque – Université de Fribourg – 21 novembre 2003

Extrait du discours prononcé par Olivia Trono, rédigé avec la collaboration de Dominique-Claire Dubourg et Catherine Finsterwald

«... Dans la Déclaration de principes du Sommet mondial sur la Société de l'Information, les bibliothèques sont reconnues par les états comme lieux de formation. Cet objectif n'est sérieusement envisageable que si les bibliothécaires sont formés sur la base de critères professionnels.

Le Plan d'action du SMSI prévoit explicitement un chapitre consacré au renforcement des capacités:

«La formation de professionnels de l'information devrait être axée non seulement sur les méthodes et techniques nouvelles de création et de fourniture de services d'information et de communication, mais également sur les compétences nécessaires en matière de gestion pour garantir la meilleure utilisation des technologies...»

Selon la BBS, «ce certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque offre aux personnels des bibliothèques et centres de documentation la reconnaissance de leur expérience passée ainsi que celle des compétences acquises récem-

ment avec les moyens de faire face à l'organisation moderne du travail».

Ce certificat nous a donné plus que la simple reconnaissance de compétences acquises par l'expérience, il nous a fourni les moyens de nous adapter à un environnement professionnel en progression perma-

Certificat en gestion de documentation et de bibliothèque 2002-2003

Lauréat de janvier 2004

Jean-Euphèle Milcé, né le 14 janvier 1969, Neyruz, «Préservation et diffusion: deux mondes incompatibles? Proposition pour la gestion de fonds patrimoniaux en Haïti»

nente. Aujourd'hui, nous pouvons dire que ce double objectif de validation des expériences passées et de mise à jour des connaissances a certainement été atteint. Il est important de rappeler de façon générale que l'information documentaire n'a que tardivement bénéficié de programmes de formation continue.

Nous voudrions souligner également combien la construction de l'identité professionnelle passe par la reconnaissance des compétences. Il est indispensable que des démarches de certification soient proposées par des autorités et des structures responsables. Nous ne pouvons que saluer la mise sur pied de ce programme, dont nous avons pu bénéficier en primeur. Les réflexions, interrogations, contradictions, que nous avons rencontrées pendant des journées de cours pleines de contenus variés, nous ont permis de redécouvrir la richesse de notre profession. Ce fut pour la

plupart d'entre nous l'occasion de ranimer notre motivation pour le domaine de l'information documentaire et de former une multitude de nouveaux projets.

Les partages, échanges d'idées et d'expériences entre professionnels représentent un apport concret de cette formation. Dans la période de mutation que nous vivons, pouvoir bénéficier d'un réseau de professionnels compétents, que nous pouvons qualifier d'amis, n'est pas négligeable! Nos attentes du départ sont donc en grande partie satisfaites.

La question fondamentale qui se pose maintenant est la reconnaissance de cette formation. En effet, pour beaucoup d'entre nous elle devait permettre de maintenir entre autres une crédibilité sur le marché de l'emploi. Par conséquent, il est indispensable qu'une reconnaissance concrète par les pairs puisse avoir lieu. Une action de mise en valeur doit être menée par les instances qui ont élaboré ce certificat dans le but de lui assurer la place qu'il mérite. Nous lançons un appel aux associations professionnelles afin de mettre sur pied un groupe de travail permettant de préciser ces attentes et d'œuvrer en partenariat avec elles et les organisateurs du certificat, en vue d'obtenir la reconnaissance institutionnelle sur la base des référentiels de compétences en vigueur...» ■

- **Dominique-Claire Dubourg** est documentaliste-responsable au Centre d'information professionnelle de la Ville de Lausanne
- **Catherine Finsterwald** est bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne
- **Olivia Trono** est documentaliste au Comité international de la Croix-Rouge à Genève

Pour renforcer l'équipe de rédaction BBS *Arbido* nous cherchons une rédactrice, un rédacteur



Vos tâches

- Responsabilité des sujets se rapportant aux dossiers du domaine BBS
- Acquérir et écrire des articles rédactionnels d'actualité et de base du domaine I+D, avec vue principale sur l'aspect des bibliothèques
- Gérer et soigner les contacts avec les auteurs d'articles

Temps d'investissement estimé

Environ 10 heures par numéro, investissement augmenté pour les numéros traitant les dossiers BBS (env. 3 fois par année), participation à une ou deux séances de rédaction par année.

Exigences

- Provenance du domaine I+D et relations dans ce même domaine
- Multilinguisme, fiabilité, talent d'organisateur(trice)
- Application aisée du courrier électronique et d'Internet, être joignable par E-mail

Conditions

Les rédactrices, rédacteurs d'*Arbido* travaillent bénévolement – pourtant, les avantages sont faciles à reconnaître.

Vous profitez de contacts divers, élargissez votre compétence de rédaction et vos expériences professionnelles, gagnez du know-how de publication. Accès partiel et privilégié à divers médias et manifestations spécifiques.

Vous êtes en étroite collaboration avec le rédacteur en chef et l'équipe de rédaction *Arbido*.

Pour de plus amples renseignements,

M. Daniel Leutenegger, Rédacteur en chef d'*Arbido*, dlb@dreamteam.ch

M^{me} Silvia Rosser, Rédactrice BBS ad interim, s.rosser@bbs.ch

M^{me} Danielle Mincio, Rédactrice BBS, danielle.mincio@bcu.unil.ch

M^{me} Nadja Böller, Rédactrice BBS, nadja.boeller@hisppeed.ch

sont volontiers à votre disposition.

Votre prochain pas ...

Les intéressé(e)s sont prié(e)s de contacter M^{me} Silvia Rosser ou M^{me} Barbara Kräuchi – bbs@bbs.ch / tél. 031 382 42 40 – jusqu'au 15 juin 2004.

→ Deutschsprachige Version vgl. Seite 4

HTW Chur: Neuer Lehrplan im NDS Information und Dokumentation



E-Mail-Interview mit dem Studienleiter

■ **Urs Naegeli**



Die Fragen stellte

■ **Stephan Holländer**

A*rbido*: In Chur wurde ein neuer Lehrplan ausgearbeitet. Was sind die wesentlichen Neuerungen?

Urs Naegeli: Wir haben das NDS I+D nochmals eindeutiger positioniert: Es richtet sich primär an QuereinsteigerInnen,

d.h. an AbsolventInnen eines «Nicht-I+D»-Studiums, die mit dem NDS I+D eine Zusatzqualifikation im Bereich Archiv, Bibliothek, Dokumentation oder Museum erwerben wollen.

Das Studienprogramm besteht aus drei Nachdiplomkursen (NDK) und einer Diplomarbeit. Es startet mit einem ersten NDK, in dem sich die Teilnehmenden die Grundlagen der praktischen Informationswissenschaft aneignen. Im zweiten NDK werden diese Kenntnisse ausgebaut, und es kommen Management und Projektmanagement hinzu.

Das wirklich Neue aber ist der dritte NDK: Nachdem wir realisiert haben, dass uns die sog. «kritische Masse» fehlt, um je einen NDK in Bibliothekswissenschaft, Archivwissenschaft und Dokumentation parallel durchzuführen, ist die Studienleitung zusammen mit der Expertenkommission nochmals über die Bücher gegangen und hat einen dritten NDK konzipiert, der je einen Spezialisierungsteil in Bibliothek, Archiv und Dokumentation aufweist. Diese Spezialisierung macht etwa einen Drittel des Unterrichts dieses NDK aus. Damit haben wir eine Formel gefunden, die einerseits den Teilnehmenden erlaubt, einen Schwerpunkt zu setzen,

andererseits doch die Belange der integrierten I+D-Ausbildung nicht aus den Augen lässt.

Auch in der fachlichen Begleitung des NDS gibt es einige neue Gesichter. Wer ist nun neu dabei?

Es ist uns wichtig, den Bezug der Inhalte unseres Studienganges zur Praxis aufrechtzuerhalten. Wir pflegen daher engen Kontakt mit unserer Expertenkommission, früher Lehrplankommission genannt, die uns in diesen Dingen berät.

Dieses Jahr neu dazugestossen sind Gerhard Matter, Direktor der Kantonsbibliothek Baselland, und Cornel Dora, Direktor der Kantonsbibliothek St. Gallen. Die beiden ersetzen Hannes Hug, Direktor der Universitätsbibliothek Basel, und Pia Rutishauser, Leiterin der Stadtbibliothek Kloten, die beide zurückgetreten sind. Ich ergreife gerne die Gelegenheit, den beiden an dieser Stelle nochmals herzlich für ihren grossen Einsatz zu Gunsten unseres NDS I+D zu danken sowie die beiden neuen Mitglieder herzlich willkommen zu heissen.

Daneben wirken weitere 6 Mitglieder aus den Bereichen Archiv, Dokumentation, Museum und Management mit. Aber wir haben auch einige Dozierende neu dazugewinnen können, die unseren Unterricht mit ihrem Fachwissen wirkungsvoll ergänzen.

Wie viele Teilnehmer sind gegenwärtig im NDS dabei?

An der Diplomfeier vom 12. Juni 2004 werden wir gegen 20 AbsolventInnen das Diplom überreichen können. Die aktuelle Klasse zählt über 20 Teilnehmende und ist sehr aktiv. Es ist eine grosse Freude, mit ihnen zu arbeiten!

Wie viele Anmeldungen liegen für den Herbst vor?

Es liegen bereits über 12 Anmeldungen vor. Wir können maximal 24 aufnehmen; Anmeldeschluss ist Mitte August.

Wann und wo wird das Studium vorgestellt?

Am 11. Mai 2004, ab 17.30 Uhr findet an der Zentralbibliothek in Zürich eine Informationsveranstaltung statt, wo wir ähnlich wie am Infotag in Chur über die Inhalte des NDS I+D orientieren werden. Auch werden das Diplomstudium I+D sowie der neu geplante Master in Information Science (ab Herbst 2005) nochmals vorgestellt. ■

Portail international archivistique francophone (PIAF)

L'Association internationale des archives francophones (AIAF) est fière d'annoncer qu'elle présentera et mettra en ligne une première version de son *Portail international archivistique francophone (PIAF)* lors du 15^e Congrès international des Archives du Conseil international des archives qui doit se tenir à Vienne du 23 au 29 août 2004.

L'AIAF est convaincue que la mise en place et la pérennité de systèmes de gestion des archives passe par la voie privilégiée de la formation, notamment de la formation continue des employés, techniciens et professionnels d'archives qui, souvent isolés dans leurs milieux de travail, n'ont pas accès à des cours de perfectionnement, voire à de la littérature professionnelle de qualité en français. D'où la nécessité de la constitution d'un lieu commun de formation et d'échanges au service de tous les archivistes de la Francophonie: le Portail international archivistique francophone (PIAF).

Avec l'appui financier de l'*Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF)*, de l'*UNESCO*, de la France, de la Suisse, du Canada et du Québec, l'AIAF a mis sur pied une équipe internationale de spécialistes sous la responsabilité d'un comité directeur de projet. Ainsi, depuis bientôt deux ans, des archivistes, des enseignants universitaires en archivistique, des spécialistes de la formation en ligne, des informaticiens et des firmes spécialisées de la France, du Canada, du Québec, de la Suisse, du Liban, du Maroc, du Sénégal mettent leurs connaissances et leurs efforts en commun pour mener à terme ce projet important pour l'archivistique et les archivistes de la Francophonie.

Les travaux sont maintenant suffisamment avancés pour donner vie à une préfiguration du portail qui présentera plusieurs modules du volet «Formation professionnelle» et une maquette dynamique du volet «Enseignement et recherche».

Ne manquez donc pas ce rendez-vous avec le PIAF à Vienne au mois d'août prochain.

Moncef Fakhfakh
Président

Archiv des FC Basel im Staatsarchiv Basel-Stadt

Ende März 2004 haben der FC Basel und das Staatsarchiv Basel-Stadt eine Archivierungsvereinbarung

unterzeichnet, die die künftige Aufbewahrung historischer Dokumente des Fussballclubs dauerhaft sichert und deren Benutzung im Staatsarchiv regelt. Damit wurde der formelle Schlusspunkt unter ein Projekt gesetzt, das für die Schweiz Pioniercharakter hat.

Als im Februar 2001 bekannt wurde, dass der FCB auch seine ursprüngliche Heimstätte, das altehrwürdige Stadion Landhof, endgültig in Richtung neuen St. Jakobs-Parks verlassen würde, läuteten sowohl beim Staatsarchiv als auch beim Schweizerischen Sportmuseum die Alarmglocken.

In einem Obergeschoss des Tribünengebäudes war das historische Vereinsarchiv untergebracht mit all seinen Akten, Trophäen, Wimpeln, Matchplakaten und Bilddokumenten.

Die beiden Institutionen erkannten die akute Vernichtungsgefahr, die diesen einmaligen Bestand bedrohte, und setzten sich bei der Vereinsleitung dafür ein, dass diese Materialien auf Dauer erhalten und der Öffentlichkeit zugänglich gemacht werden sollten. Das Engagement beruhte auf der Überzeugung, dass der FC Basel sowohl lokal als auch national zweifellos einer der wichtigsten Vereine überhaupt ist und der FCB über Jahrzehnte hinweg die Stadt Basel in vielfältiger Weise geprägt hat.

Ende 2001 konnte der Öffentlichkeit ein für die Schweiz neuartiges Pilotprojekt zur dauerhaften Sicherung des Vereinsarchivs vorgestellt werden: Das Schriftgut sollte im Staatsarchiv, die Objekte und das Bildmaterial im Schweizerischen Sportmuseum dauerhaft archiviert werden, der Stadtclub übernahm dabei einen nennenswerten Teil der Kosten für die Ordnung und Erschliessung der Unterlagen.

Im März 2002 wurde das weitgehend ungeordnete Schriftgut im Umfang von 40 Laufmetern ins Staatsarchiv transferiert, wo es im vorgesehenen Zeitrahmen gesichtet, gereinigt, von Mikroben befreit, inhaltlich strukturiert und verzeichnet wurde.

Die Unterlagen, die heute als Privatarchiv 1006 im Staatsarchiv verwahrt werden, sind ausserordentlich vielfältig und enthalten Akten (Berichte, Protokolle, Mitgliederverzeichnisse, Buchhaltungsunterlagen, Korrespondenzen), Drucksachen (Statuten, Cluborgan, Matchprogramme) und eine Sammlung von Zeitungsausschnitten (Dokumentation). Sie beschließen einen Zeitraum, der von der

Gründung des FC Basel 1893 bis zum Jahre 1997 reicht.

Dokumentiert ist in erster Linie der Spielbetrieb rund um die erste Mannschaft, während die Überlieferung zum Breitensport und zum Nachwuchsbereich etwas bescheidener ausfällt. Ins Auge stechen die Protokollbücher von 1893 bis 1920, welche unter anderem die Pionierzeit des FC Basel ausführlich dokumentieren. Sehr wertvoll ist auch das gedruckte Cluborgan, das seit seinem Erscheinen 1921 bis 1986 beinahe vollständig vorhanden ist, dabei einen hervorragenden Überblick über die Entwicklung des Vereins bietet und einige Lücken in den Akten zu schliessen vermag. An herausragenden Einzelstücken seien zudem erwähnt die Spielerlizenz von Josef «Sepp» Hügi aus den 1950er-Jahren, die Präsenzliste der Meisterfeier vom 25. Juni 1969 mit den Unterschriften sämtlicher Spieler und Betreuer oder das Übertrittsgesuch aus dem Jahre 1971 eines jungen Spielers des FV Lörrach namens Ottmar Hitzfeld.

Mit der Unterzeichnung der Archivierungsvereinbarung können die historischen Unterlagen des FC Basel nun im Lesesaal des Staatsarchivs konsultiert werden. Damit steht der Forschung ab sofort eine Quelle zur Verfügung, die nicht bloss für die Sportgeschichte, sondern auch für die Sozialgeschichte des 19. und 20. Jahrhunderts von grossem Wert ist. Die Vereinbarung legt zudem die Grundlage für weitere, spätere Aktenablieferungen des FCB an das Staatsarchiv.

Dass die Vereinbarung erst jetzt, also nach mehr als einem Jahr seit Abschluss der Ordnungsarbeiten, unterzeichnet wird, hat im Übrigen ausschliesslich sportliche Gründe: Während der vergangenen, fantastischen Saison des FCB auf der europäischen Fussballbühne fand die Vereinsleitung angesichts des Tagesgeschäfts schlicht keinen Raum, um sich dieser Frage anzunehmen.

contact:

Daniel Kress
Staatsarchiv Basel-Stadt
E-Mail: daniel.kress@bs.ch

ETH-Bibliothek: Symposium über Informationsmanagement in Wissenschaft und Technik

Informationen spielen in den modernen Gesellschaften eine zentrale Rolle. Die neuen Technologien und das Internet haben überdies die

Möglichkeiten der Produktion, Verbreitung und Nutzung von Informationen ungeheuer erweitert. Gerade auch wissenschaftliche Bibliotheken sehen sich deshalb einem beachtlichen Druck zum Handeln ausgesetzt.

Die ETH-Bibliothek veranstaltet vom 27. bis 28. Januar 2005 an der ETH Zürich ein Symposium, das die Bedeutung des «management of information» und des «information access» auf dem Gebiet der Wissenschaft und Technik aufgreift.

Das Symposium wird sich schwerpunktmässig mit den vielschichtigen Herausforderungen befassen, denen sich wissenschaftliche Bibliotheken innerhalb ihrer Universitäten stellen müssen. Zu diesen Herausforderungen gehören eine strategische Positionsbestimmung und Zukunftsorientierung ebenso wie die Optimierung traditioneller Services und die Bereitstellung neuer Angebote und Dienstleistungen.

In diesem Kontext werden die Bibliotheken ihre Kernkompetenz als Lieferantinnen von wissenschaftlichen Informationen verstärkt wahrnehmen und sich gleichzeitig Diskussionen um Neudefinitionen von Informations- und Kommunikationsstrategien stellen müssen.

Es soll aber nicht nur die Rolle und der Beitrag der Bibliotheken bei der Profil- und Exzellenzbildung ihrer Universitäten analysiert werden, sondern auch ihre Einbindung in die bestehenden Informationsstrukturen in Wirtschaft und Gesellschaft.

Ein zweiter thematischer Schwerpunkt bildet das traditionelle Verhältnis zwischen Verlagen, Wissenschaftlern und Bibliotheken. Die Fokussierung liegt hier auf den Forderungen nach einem unkomplizierten Zugang zur Information und damit auf einer Neuausrichtung des wissenschaftlichen Publizierens. Die Zauberworte heissen hier *publishing-on-demand* und *Open Access*.

Es stellt sich die Frage, ob Hochschulen und Bibliotheken von alternativen Publikationsmodellen profitieren können. Welchen Part sollten sie selbst dabei spielen, und wie müssten Kooperationsmodelle mit Verlagen in Zukunft aussehen? VertreterInnen von Bibliotheken werden ebenso ihren Standpunkt darlegen können wie WissenschaftlerInnen und RepräsentantInnen von Verlagen.

In einer abschliessenden Podiumsdiskussion soll weiter der Frage nachgegangen werden, welchen In-

novationsprozessen und Informationsstrategien sich die Bibliotheken unterwerfen müssen, um auch in Zukunft den Bedürfnissen ihrer Hochschulen gerecht zu werden.

Im Jubiläumsjahr zum 150-jährigen Bestehen der ETH Zürich möchte die ETH-Bibliothek mit dieser Veranstaltung sowohl Entscheidungsträgern in Universitäten und wissenschaftlichen Bibliotheken als auch Wissenschaftlern, Vertretern von Wirtschaft und Verlagen ein internationales Forum für eine gemeinsame Strategiediskussion bieten.

Dieses Symposium steht am Anfang einer umfangreichen Veranstaltungsreihe, die den Beitrag der ETH Zürich für den Fortschritt in Wissenschaft und Technik im Allgemeinen, aber auch ihre Bedeutung für die gesellschaftliche Entwicklung innerhalb der Schweiz deutlich macht.

Weitere Informationen:

Internet: www.imst2005.ch

E-Mail: kontakt@imst2005.ch

Library management courses

The *International Ticer School*, formerly known as the *International Summer School on the Digital Library*, will offer the following library management courses in 2004:

- Digital library and e-publishing for science, technology, and medicine (4.5 days)
CERN, Geneva, Switzerland, 13–18 June 2004
- Return on investment (2 days)
Tilburg University, the Netherlands, 27–29 June 2004
- Management of electronic resources and e-publishing (3 days)
Tilburg University, the Netherlands, 10–13 August 2004
- Library strategy (2 days)
Tilburg University, the Netherlands, 15–17 August 2004
- Change management (3 days)
Tilburg University, the Netherlands, 17–20 August 2004

1. The Digital Library and e-Publishing for Science, Technology, and Medicine

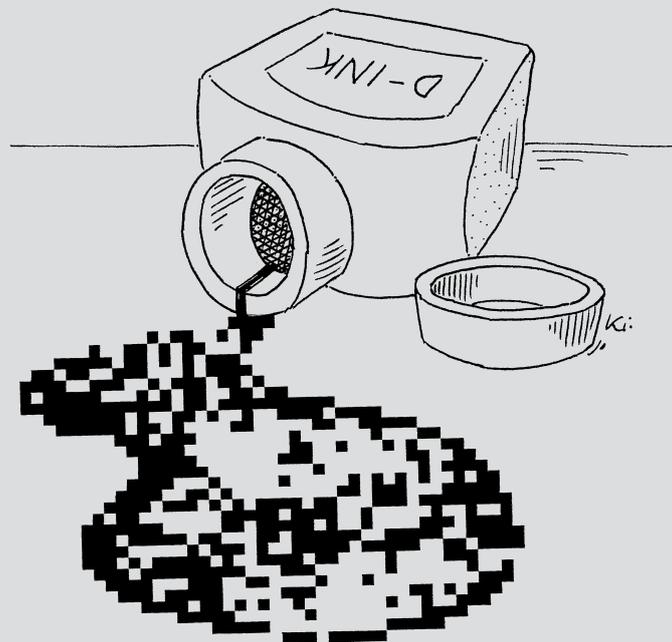
An ideal opportunity for STM librarians to get an overview of where STM libraries are heading, at the attractive location of CERN in Geneva, Switzerland.

Target group: Library managers, librarians, reference librarians, subject specialists, publishers and other information professionals in

the fields of science, technology, and medicine (STM). Advanced libraries will mainly be addressed, without excluding the less technically advanced libraries.

Subjects: Changes in the information chain; new roles of publishers on the Internet; the library as the information gateway, the library as a publisher; licensing options; library consortia: success, realism and myth; electronic preprints: document servers and institutional repositories; reference linking; library case studies.

Course director: Rick Luce, Director, Research Library, Los Alamos National Laboratory, USA, is known as both an information technology pioneer and organisational innovator.



Digitale Tinte

Zeichnung: Ulrich Kieser

2. Return on Investment for Libraries and Information Services

It is becoming more and more important to demonstrate the economic impact of libraries and information services to management or client environment. For the very first time, these important management issues have been tailor-made in a course context for library managers.

Target group: Those working in libraries and knowledge centres as directors, librarians, senior managers, deputy managers, department managers and at those aspiring to these positions.

Subjects: The issues of the organisational benefits from libraries or information services, expressed in return of investment, business case, fluctuating budgets, financial and

functional models, and the activities and responsibilities connected to these topics.

Course director: Boyd Hendriks, General manager, Informationland, UK/NL, accompanied many companies and governmental organisations in the professionalisation and transformation of their information and knowledge processes.

3. Electronic Resources and Electronic Publishing

The course aims to support university and research libraries in the current transitional phase and to identify new roles and opportunities for them.

Target group: Library managers/directors, IT or systems librarians, licensing officers, and di-

rection in the field of the university's information and computerization policy.

4. Library Strategy and Key Issues for the Future

In times of turbulent change, strategy is becoming ever more important for organisations in order to survive. Libraries in (higher) education are facing several challenges at the same time: the world of learning is changing rapidly; the demands from researchers are becoming more critical; technology offers possibilities but at the same time developments in this area are dazzling; many libraries face budget cuts. How to deal with these complex and intertwined issues is the topic of the course. Leading speakers will lecture about strategic issues, presenting their vision for the coming 3 to 5 years. These visions will be discussed, enabling managers to anticipate trends when planning and formulating their own library policy. The course is an ideal opportunity to get a broad view of where libraries are heading in general and how to use these visions in formulating a strategy for particular libraries.

Target group: Directors, other senior managers, and those aspiring to these positions from academic/research libraries. At the same time the course is of interest to parties working closely together with libraries in dealing with the challenges they face, notably senior staff from computer centres as well as senior managers from publishing houses.

Subjects: The first day will be dedicated to broad strategic issues (strategy, technology, learning, research). The second day explores major trends in four areas that are rapidly developing (scholarly communication, metrics, knowledge management, library strategy in times of budget cuts).

Course director: Michael Breaks, University librarian, Heriot-Watt University, UK, has wide experience of library management and has been University Librarian of Heriot-Watt University since 1985. He has been a member of a number of UK policy-making committees.

5. Change: Making It Happen in Your Library

The course aims to identify new opportunities for libraries, to support librarians in developing a vision, and to provide librarians with tools to initiate a change in their own organisation.

Target group: Library managers/directors and other senior managers from academic and research libraries involved with strategic change.

Subjects: The changing outside world, library vision, new ways of supporting research and learning, strategic planning, models and frameworks for change management, managing the process of change, organisational change, managing resistance, communication, human resource aspects of change, human resource management, and improvement programmes.

Course director: Jan Wilkinson, University Librarian and Keeper of the Brotherton Collection at the University of Leeds, UK, has wide experience of a variety of academic libraries, and has spent fifteen years as a senior manager. In her time at Leeds, she has been responsible for the leadership and development of the University Library, with a particular emphasis on human resource management and the direction of organisational change.

Organisation

The courses are organised by Ticer B.V., known from the International Summer School on the Digital Library, in cooperation with Tilburg University in the Netherlands, the Los Alamos National Laboratory Research Library in the USA, the CERN Scientific Information Service in Switzerland, Informationland in the Netherlands/UK, the Netherlands Association for Library, Information, and Knowledge Professionals (NVB), Heriot-Watt University in the UK, and University of Leeds in the UK.

pc.

contact:

E-mail: ticer@uvt.nl

Internet: <http://www.ticer.nl/>

«Vom Papier ins digitale Zeitalter: das Medium Zeitschriften»: Ausstellung in der ZB Zürich

Annabelle, Glückspost oder Schweizer Illustrierte, alle diese Blätter gehören zur Gattung Zeitschrift. Zeitschriften sind ein Produkt des späten 17. Jahrhunderts und blühten als eigentliche Massenmedien erst seit der Mitte des 19. Jahrhunderts. Den Anfang machten die wissenschaftlichen Zeitschriften der Gelehrten: das *Journal des Savants* und die *Philosophical Transactions*. Beide Titel wurden 1665 in Frankreich bzw. in England gegründet.

Das Bedürfnis, schneller zu informieren und den wissenschaftlichen Erfahrungsaustausch ausserhalb der Akademien publik zu machen, ist der wichtigste Grund, der zur Entwicklung der ersten Fachzeitschriften führte. Der ökonomische Aufschwung, der technische Fortschritt und gesellschaftliche Veränderungen verhalfen diesem Medium im 19. Jh. zum definitiven Durchbruch.

Bevor der eigentliche Begriff «Journal» oder «Zeitschrift» entstand, zirkulierten in Europa seit der Erfindung des Buchdrucks (Mitte 15. Jh.) Flugschriften, Streitschriften, Relationen (Berichte), Avisen, Messrelationen (Sammlungen von Berichten) oder Chroniken als Vorläufer der Zeitungen und Zeitschriften. Mit Gründung der ersten wissenschaftlichen Blätter entwickelten sich zwei Haupttypen des Mediums: spezialisierte Zeitschriften zu einem bestimmten Thema oder Fachgebiet und solche mit allgemeinen Informationen aus verschiedenen Bereichen, heute als populär-wissenschaftliche oder historisch-politische Zeitschriften bekannt.

Die Ausstellung beginnt mit einem «tour d'horizon» durch die Frühformen des Mediums mit besonderem Blick auf Kalender, eine Gattung, deren Wurzeln in der Schweiz liegen. Weiter zeigt sie mit Beispielen aus den Beständen der Zentralbibliothek die wichtigsten Entwicklungsstufen der Zeitschriften bis in unser Jahrhundert. Einen Schwerpunkt der Ausstellung bilden die «Turicensia», da Zürich in früheren Jahrhunderten ein wichtiges Zentrum der Publizistik und deren Entwicklung war. Die erste Schweizer Zeitschrift, der *Historische und politische Mercurius*, wird bei J. H. Gessner in Zürich 1694 herausgegeben, und die erste wissenschaftliche Zeitschrift stammt von J. J. Scheuchzer, die *Seltsamen Naturgeschichten des Schweizerlands* (1705).

Der Rundgang endet bei den Online-Zeitschriften, die wegen der Informationsflut, steigender Zeitschriftenpreise und Verzögerungen

im Publikationsprozess als neue Publikationsform in den frühen 1980er Jahren entstanden sind. In den 1990er Jahren schafften sie den Durchbruch: Standardisierung der Dateiformate, technische Infrastruktur am Arbeitsplatz, benutzerfreundliche Anwendungen und Lesbarkeit der Volltexte sowie Ausbau wissenschaftlicher Netzwerke, besonders des Internets, haben die Entwicklung ermöglicht.

Zum Abschluss können die Besucher am PC einen Blick hinter die Kulissen der Zeitschriftenstelle der Zentralbibliothek werfen sowie den verfügbaren Bestand an Online-Zeitschriften abrufen.

Die Ausstellung ist im Katalogsaal der Zentralbibliothek Zürich, Zähringerplatz 6, bis 19. Juni 2004, Montag bis Freitag 8–20 Uhr, Samstag 8–16 Uhr, bei freiem Eintritt zu sehen. Öffentliche Führungen: Dienstag, 18. Mai, und Mittwoch, 9. Juni, jeweils 18.15 Uhr.

arma, di

Zürcher Bibliothekspreis

Die Kantonale Bibliothekskommission Zürich schreibt für das Jahr 2004 ihren Bibliothekspreis von 10 000 Franken aus. Dieser Preis wird alle zwei Jahre verliehen, um innovative Leistungen zugunsten des zürcherischen Bibliothekswesens auszuzeichnen. Damit soll die Entwicklung der allgemeinen öffentlichen Bibliotheken gefördert und deren grosse Bedeutung für die heutige Gesellschaft hervorgehoben werden.

Der Preis richtet sich an Personen oder Institutionen, die in den beiden letzten Jahren einen innovativen Beitrag für das zürcherische Bibliothekswesen erbracht haben. Für das Auswahlverfahren und die Durchführung der Preisverleihung ist eine Jury aus dem kulturellen, publizistischen und bibliothekarischen Umfeld zuständig. Personen oder Institutionen, die sich um den Preis bewerben, reichen der Jury bis zum 10. September 2004 eine ausführliche Dokumentation sowie eine Kurzbeschreibung ihres Prämierungsvorschlags ein.

mgt

contact:

Zentralbibliothek Zürich, Informationsstelle

Zähringerplatz 6, 8025 Zürich, Telefon 044 268 31 00

E-Mail: rainer.diederichs@zb.unizh.ch

Anzeige

EUROPE'S LEADING ECM VENDOR

ECM-Lösungen von IXOS archivieren Ihre Dokumente zentral, langfristig und revisionssicher.

DISCOVER WHAT'S POSSIBLE. **OPENTEXT | IXOS**
CORPORATION
www.ixos.ch

AUGIAS®-Archiv 7.4

... die Datenbank für klassisches Archivgut
Akten, Karten, Urkunden, Zeitungen
integrierte Fotoarchivierung
Bestands- und Benutzerverwaltung
Online-Findbücher in WWW.FINDBUCH.NET

AUGIAS®-BIBLIO 7.1

... für Verwaltungsbibliotheken (RAK-WB)
Zeitschriften, Aufsätze, Bestellungen
Akzessionen, Ausleihe, Standorte
Verschlagwortung, Recherche
Druck von Etiketten und Bibliografien

AUGIAS®-ZwA 8.0

... für Zwischenarchiv und Altregistratur
Kassationsregie zur Endarchivierung
Import von Ablieferungslisten
Barcode-Druckfunktionen
Intranet-Recherchen für Fachämter

AUGIAS®-Museum 3.0

... zur Inventarisierung von Sammlungsgut
Ausstellungsmanager
Restaurierungsdaten
Zugangsverwaltung
Layout-Assistent für Kataloge

AUGIAS®-XL

... Datenbank für sehr umfangreiche Archive
Verzeichnungsmodul nach ISAD-G
Magazinverwaltung
Restaurierungsmanager
Online-Bestellungen

AUGIAS®
DATA

AUGIAS-Data
Im Südfeld 20
D-48308 Senden
info@augias.de
www.augias.de
Kostenlose Demoversionen auf Anfrage



Schweizerisches Sozialarchiv

Stadelhoferstrasse 12, 8001 Zürich

Das Schweizerische Sozialarchiv (www.sozialarchiv.ch)
ist eine traditionsreiche und viel genutzte Informationsstelle zu Ge-
sellschaftsfragen.

Es umfasst eine Bibliothek, ein Archiv und eine
Dokumentationsstelle.

Auf den 1. August 2004 oder nach Vereinbarung suchen wir
eine/einen

Systembibliothekar/-bibliothekarin oder Informatiker/in mit Bibliothekskenntnissen 80%

Ihre Aufgabe

- Systemadministration (Windows-2000-Server, Bilddatenbank, Netzwerk, Firewall)
- Betreuung der PC- und CD-ROM-Stationen im Publikums- und Verwaltungsbereich (Installation, Hardware- und Softwaresupport)
- Entwickeln von Informatiklösungen für elektronische Informationsangebote: Internetressourcen, eigene Angebote (Archiv- und Dokumentationsbereich), CD-ROM
- Betreuung der Website (Webpublishing: XHTML, PHP, Perl)
- Gewährleistung der Anbindung an das Bibliothekssystem ALEPH
- Medienbearbeitung im Bereich Bibliothek

Wir erwarten

- Ausbildung als I+D-Spezialist/in FH oder als wissenschaftliche/r Bibliothekar/in oder Nachdiplomstudium I+D
- Erfahrung im Server- und PC-Support
- Studium in Geschichte, Soziologie oder Politologie erwünscht
- Interesse am Bibliothekswesen
- Bereitschaft zur Weiterbildung

Wir bieten Ihnen eine interessante, selbständige Tätigkeit
in einem lebendigen Arbeitsumfeld, Anstellungs-
bedingungen nach kantonalen Personalgesetzgebung und Weiterbil-
dungsmöglichkeiten.

Für weitere Auskünfte steht Ihnen Dr. Anita Ulrich gerne
zur Verfügung. Bitte richten Sie Ihre Bewerbung mit
Lebenslauf und Zeugniskopien bis 20. Mai 2004 an
Dr. Anita Ulrich, Vorsteherin Schweizerisches Sozialarchiv, Stadelho-
ferstrasse 12, 8001 Zürich, Tel. 043 268 87 40

Farbig

wird Ihr Inserat noch besser beachtet!

Markus Fischer informiert Sie gerne über
die günstigen Preise für Farbinserate!

Telefon 031 300 63 89 oder

E-Mail inserate@staempfli.com

Endlich mehr Zeit für Ihre Kunden

Das Ein- und Ausbuchen Ihrer Medien nimmt viel Zeit in Anspruch. Wertvolle Zeit, die Sie effizienter und kreativer nutzen können.

Mit dem 3M SelfCheck™ System 6210 registrieren Ihre Kunden die ausgewählten Medien selbst: benutzerfreundlich, mehrsprachig und gänzlich selbsterklärend.

Weitere Informationen zum 3M SelfCheck™ System 6210 finden Sie unter:

www.3M.com/ch/library
Telefon 01 724 94 72

SelfCheck™ System Modell 6210



3M Innovation